



A handwritten signature is present here.

# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

RECEIVED

TWELFTH YEAR

21 MAY 1958 *dn*

**769** *th MEETING: 15 FEBRUARY 1957*  
*ème SEANCE: 15 FEVRIER 1957*

INDEX SECTION, LIBRARY

DOUZIEME ANNEE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<u>Page</u>
Provisional agenda (S/Agenda/769) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3787) ( <u>continued</u> ) . . . . .	1

## TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/769) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires du Pakistan (S/3767, S/3787) [ <u>suite</u> ] . . . . .	1

( 50 p. )

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

\*  
\* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## SEVEN HUNDRED AND SIXTY-NINTH MEETING

Held in New York, on Friday, 15 February 1957, at 3 p.m.

## SEPT CENT SOIXANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue à New-York, le vendredi 15 février 1957, à 15 heures

President: Mr. Gunnar JARRING (Sweden).

Present: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/769)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council.

### Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3787) (continued)

At the invitation of the President, Mr. V. K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

1. Mr. JAWAD (Iraq): Between my country and the two Dominions which are parties to the Kashmir dispute, there are a number of close ties which require no emphasis. Some of these ties were inherited from the remote past, others were woven during recent decades, still others are projected for the future. The long and arduous struggle of the Indian people as a whole for freedom and independence was a source of inspiration for the people of my country and the Arab people in general. The achievement of these objectives by India and Pakistan was a turning point not only in the history of Asia and the Far East, not only in the history of the Middle East, but also in the history of the nations and peoples which aspired to achieve free, independent and democratic life. Since the day when the peoples of the two great States became sovereign, the people of my country followed with admiration the vast strides made by the Indian and Pakistani people in the political, economic, cultural and social fields. We found in their endeavours—which have been directed toward the promotion of democratic life, the raising of the material and cultural standards of the population as a whole, and the assumption of a decisive role in international relations—examples of how liberation movements can

Président: M. Gunnar JARRING (Suède).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/769)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767, S/3787) [suite]

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

1. M. JAWAD (Irak) [traduit de l'anglais]: Il existe, entre mon pays et les deux dominions qui sont parties au différend du Cachemire, des liens étroits sur lesquels je n'ai pas besoin d'insister. Certains de ces liens sont l'héritage d'un passé lointain, d'autres ont été noués au cours des 20 ou 30 dernières années, d'autres encore sont envisagés pour l'avenir. La longue et difficile lutte qu'a livrée l'ensemble du peuple indien pour sa liberté et son indépendance a été un magnifique exemple pour la population de mon pays et les peuples arabes en général. La réalisation de ces objectifs par l'Inde et le Pakistan a marqué un tournant de l'histoire, non seulement pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ou le Moyen-Orient, mais pour tous les peuples aspirant à vivre dans la liberté, l'indépendance et la démocratie. Depuis le jour où les peuples de ces deux grands Etats ont acquis leur souveraineté, mes concitoyens ont suivi avec admiration les progrès accomplis par l'Inde et le Pakistan dans les domaines politique, économique, culturel et social. Leurs efforts pour instaurer un mode de vie démocratique, éléver le niveau matériel et culturel de toute la population, et jouer un rôle marquant dans les relations internationales ont été pour nous des exemples de la

contribute to the construction of a healthy national and international life.

2. Over and above our past relations, we admired India for its democratic institutions, whether they are represented in its political parties, parliamentary practices, trade-union activities or freedom of speech. Furthermore, we like the Indian people for their courage in facing and challenging the material and social realities, for these realities are reflected in their economic and social reforms and in their five-year plans. We draw considerable satisfaction from observing the constructive role India has been playing since its independence in promoting and supporting the liberation of subjected people. There are a number of other reasons for which we Iraqis and Arabs like and admire the Indian people and their leadership.

3. With Pakistan, we have strong ties of brotherhood, of religious beliefs and of national aspirations. The history of the Arab people and that of the Pakistani people met at certain historical epochs, and, although we lived apart in other periods, both peoples were always inspired, during their long history, by the same sources for their particular civilizations, namely, by Islam as a religion and by the Koran as a guiding book. Both peoples worship one God. Thus, the sense of unity of purpose is deeply planted in the soul of every Arab and every Pakistani.

4. We have been watching the progress of Pakistan in the political, economic and social fields with profound pleasure. We know how difficult it is to build up society after it has been subjected for a long period to colonial domination, feudal exploitation and internal strife. Therefore, we draw immense satisfaction from seeing Pakistan construct its political and economic edifice in the most patient, logical and inspiring way.

5. If there is a tender spot for Pakistan in the heart of every Arab and every Moslem, this has not deterred us from liking and admiring India and the Indian people. To us, India and Pakistan are partners in their past, present and future. Let no State boundaries mislead those who look at the map of the Indian sub-continent, divided between India and Pakistan: nature has joined them together and subjected them to its various phenomena. Furthermore, history cannot be erased by an act of partition. Indians and Pakistanis have lived together, shared periods of progress and prosperity, and suffered together the cruelties of man and nature.

6. Here, I must ask the Council's indulgence for this small digression into matters which might not, at first sight, appear to be directly related to the question now under discussion. My country's connexion with India and Pakistan places it in a very special position, and we intend to clarify in advance that our attachment to India is no less strong than our attachment to

façon dont les mouvements de libération peuvent contribuer à l'édification d'un ordre national et international plus juste.

2. En dehors des relations que nous avons entretenues par le passé, nous admirons l'Inde pour ses institutions démocratiques, qui trouvent une expression dans ses partis politiques, ses pratiques parlementaires, le rôle joué par ses syndicats et la liberté de parole. Nous aimons aussi le peuple indien pour sa façon hardie d'affronter les réalités matérielles et sociales et de les transformer par des réformes économiques et sociales et des plans quinquennaux. C'est avec une grande satisfaction que nous avons été témoins du rôle constructif que l'Inde a joué depuis qu'elle est devenue indépendante, en encourageant et aidant les peuples soumis à se libérer. Nombreuses encore sont les raisons pour lesquelles mes compatriotes, comme tous les Arabes, aiment et admirent le peuple indien et ses dirigeants.

3. Avec le Pakistan, nous avons des liens étroits de fraternité, renforcés par notre communauté de religion et d'aspirations nationales. L'histoire du peuple arabe et celle du peuple pakistanais se sont rejoindes à différentes époques et, bien que nous ayons suivi des voies séparées pendant d'autres périodes, nos peuples, au cours de leur longue histoire, ont toujours puisé leur inspiration aux mêmes sources, à savoir, l'islam, notre religion, et le Coran, notre règle de vie. Nos peuples adorent le même Dieu, et le sens de leur communauté d'aspirations est profondément enraciné dans l'âme de chaque Arabe et de chaque Pakistanais.

4. Nous avons suivi avec un très grand plaisir les progrès réalisés par le Pakistan dans les domaines politique, économique et social. Nous savons combien il est difficile pour un peuple qui a été longtemps soumis à la domination coloniale, à l'exploitation féodale et aux conflits intérieurs, de bâtir une société. C'est pourquoi nous éprouvons une immense satisfaction à voir le Pakistan édifier sa structure politique et économique d'une façon patiente, mais logique et exaltante.

5. Si chaque Arabe, chaque musulman, a en son cœur un faible pour le Pakistan, cela ne nous empêche pas d'aimer et d'admirer l'Inde et le peuple indien. A nos yeux, l'Inde et le Pakistan ont été associés dans le passé, le sont dans le présent et le seront dans l'avenir. Les frontières politiques ne doivent pas faire illusion à ceux qui regardent la carte de la péninsule indienne; elle est divisée entre l'Inde et le Pakistan, mais les deux pays sont unis par la nature, qui leur impose les mêmes conditions de milieu. En outre, le passé ne peut être anéanti par un plan de partage. Indiens et Pakistanais ont vécu côté à côté, ont connu ensemble des périodes de progrès et de prospérité et subi ensemble les cruautés de l'homme et de la nature.

6. Je dois demander au Conseil d'excuser cette courte digression dans un domaine qui, à première vue, ne semble pas se rapporter directement à la question examinée. Les liens que mon pays a noués avec l'Inde et le Pakistan le placent dans une situation très particulière, et nous tenons à préciser dès l'abord que notre attachement à l'Inde n'est pas moins fort

Pakistan. That is why we have tried to give certain indications of our relationship both to India and to Pakistan, in the hope that our opinion on the question of Kashmir will not be misconstrued by either of the parties to the dispute.

7. Our approach to the problem stems from a deep sense of responsibility as a Member of the United Nations which believes in universal peace and justice. No sentiments of any kind, nor worldly goods, nor political gains, can in any way divert us from following the path indicated by the Charter of the United Nations and the Universal Declaration of Human Rights.

8. In my delegation's opinion, it is not possible to appraise the issues involved in the India-Pakistan question without direct references to the background of the matter. There are a number of phases, both material and cultural, involved in that background. It is, however, hardly necessary at this stage to refer to the various factors—economic, social, religious and cultural—which enter into the formation of the claims presented by Pakistan and India. The record of this question since 1948 contains a considerable amount of material which leaves no doubt as to the nature of the problem and the reasons which have led to the creation of a stalemate. However, any future action to solve the problem must take into account certain aspects of this background which have a direct bearing on the question; this must be done in order to place the matter in the proper perspective.

9. One of the aspects which, in our opinion, merits some consideration is the relationship between the question of Kashmir and the whole process by which India and Pakistan achieved their sovereign status. Under the scheme of partition, Kashmir became free to accede to India or to Pakistan. The people of the Indian sub-continent were able, after years of struggle, to wring their independence from the United Kingdom. This was an achievement of the people, the result of their struggle and the outcome of the many sacrifices they had made in men and material. Many generations of Moslems and Hindus have suffered from persecution, illiteracy, despotism and all kinds of privations—at the hands not only of foreign rule, but also of those Indians and other nationals who were instrumental in the implementation of the colonial rule and policy. Moreover, foreign rule had created its machinery, by means of which it was able to keep 400 million people in subjugation. It had resorted to the creation of a feudal class and the strengthening of the feudal system. It had also helped to create a middle class, which it attached to the machinery of economic exploitation. Economically and politically, the struggle of the people of the Indian peninsula was aimed not only at their liberation from foreign rule, but also at their liberation from all the vestiges of foreign domination. In other words, the independence of the Indian sub-continent—which was accompanied by the scheme of partition, as part and parcel of that independence—was an act to restore to the people their natural right to live under a form of government of their own choosing. Only the people of that sub-continent had the right to plan their future political and economic life. That is why some people

que notre attachement au Pakistan. Aussi avons-nous essayé de montrer ce que sont nos relations avec les deux pays, dans l'espoir que notre opinion sur la question du Cachemire ne sera mal interprétée par aucune des parties au différend.

7. Notre attitude à l'égard du problème est déterminée par la profonde conviction que nous avons de notre responsabilité en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et par notre foi en la paix et la justice universelles. Ni les sentiments, quels qu'ils soient, ni les biens de ce monde, ni l'intérêt politique, ne peuvent nous faire dévier du chemin qui a été tracé par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

8. De l'avis de ma délégation, il n'est pas possible d'apprécier les problèmes soulevés par la question Inde-Pakistan sans rappeler les causes historiques de cette affaire. Ces causes comprennent diverses circonstances, à la fois matérielles et culturelles. Pour l'instant, cependant, il n'est pas nécessaire de parler des différents facteurs — d'ordre économique, social, religieux et culturel — qui sont à la base des revendications mises en avant par le Pakistan et l'Inde. Les documents qui s'accumulent dans le dossier de cette affaire depuis 1948 ne laissent aucun doute quant à la nature du problème et aux raisons qui ont conduit à l'impasse actuelle. Cependant, tout effort futur de solution du problème doit tenir compte des facteurs qui ont eu une influence directe sur la question, afin que l'affaire soit replacée dans la perspective qui convient.

9. L'un des facteurs qui, à notre avis, méritent d'être pris en considération est le rapport qui existe entre la question du Cachemire et le processus par lequel l'Inde et le Pakistan ont acquis leur souveraineté. Selon le plan de partage, le Cachemire avait la possibilité d'accéder à l'Inde ou au Pakistan. Les populations de la péninsule indienne ont pu, après des années de lutte, arracher au Royaume-Uni leur indépendance. Ce fut là une conquête du peuple, le résultat de ses luttes, la récompense des sacrifices qu'il avait faits en vies et en biens. De nombreuses générations de musulmans aussi bien que d'hindous avaient souffert de persécutions, de l'ignorance, du despotisme et de toutes sortes de privations, sous la domination de l'étranger et la férule de compatriotes qui lui servaient d'instruments pour sa domination coloniale. La domination étrangère avait créé tout un appareil pour tenir sous le joug 400 millions d'hommes. Elle avait créé une classe féodale et renforcé le régime féodal. Elle avait aussi aidé à créer une classe moyenne faisant partie de l'appareil d'exploitation économique. Economiquement et politiquement, la lutte des peuples de la péninsule indienne avait pour but non seulement la fin de la domination étrangère, mais aussi la suppression de tous les vestiges de cette domination. En d'autres termes, l'indépendance de la péninsule indienne — accompagnée du plan de partage, qui y était lié — a été un acte rendant aux populations leur droit naturel de vivre sous une forme de gouvernement de leur choix. Les populations de cette péninsule devaient avoir, grâce à cet acte, le droit d'organiser leur vie politique et économique. C'est pourquoi certaines populations ont choisi le rattachement à l'Inde, tandis

chose to go to India, while others went to Pakistan. The religious beliefs of the people were one of the determining factors in the selection of their political allegiances, but the major premise lying at the foundation of the two States was the act of recognition of the people's right to determine the type of State which, in their estimation, would guarantee their rights and liberties.

10. Consequently, any action which followed the act of independence and the scheme of partition had to stem from one fundamental principle—namely, the freedom of the people to choose the side to which to accede. Thus, any action on the part of India or Pakistan to coerce any group of people or any State to join it is fundamentally an act which contradicts an entire historical epoch of struggle, which is in opposition to the principles of freedom and democracy of the people, and which is a hypocritical evaluation of the historical significance of the sovereignty of the people.

11. It is hardly necessary to say how many of the Indian Princely States were despotically ruled by individuals for their own egoistic ends, how many people enjoyed no political rights or liberties. Religious beliefs played an important role in the maladministration of justice by these rulers. It was an epoch of which the less is said, the better. But it is essential to remember that it was the paramount moral duty of the Governments which came into power following the liberation of the Indian sub-continent to avoid the pitfalls and to prepare the foundations for remedying the abuses of that epoch. It follows logically that those who, in 1947, assumed the responsibility for moulding the future shape of things in India and Pakistan should restore the people's stolen rights to the people themselves.

12. We are inclined to believe that the principle of democratic accession of the majority of the Princely States to other Dominions, as well as the recommendations of the British Cabinet Mission of 1946, were well observed. It is to be remembered that as from August 1947 the Princely States became free to decide their future political status. That status, it was understood, theoretically would have to take one of two forms, either the State had to join one of the two Dominions or it had to remain independent. In practice, accession was influenced by many factors, including economic, geographical and communal factors.

13. Kashmir was one of the three States that had not decided upon accession by 15 August 1947. Pending a decision, the ruler of Kashmir concluded standstill agreements with India and Pakistan; these agreements were to maintain the status quo emanating from the cessation of Kashmir's political relationship with the British Crown. It meant the acceptance by the authorities concerned of the postponement of the decision regarding the accession of the State, but, under the pressure of circumstances, at a moment of turmoil and faced with the tragic events which followed partition, the Ruler of Kashmir decided to accede to India, thus putting an end to the agreements. The Ruler, however, made it clear that the State's accession should be

que d'autres sont allées au Pakistan. La foi religieuse a été l'un des facteurs déterminants lors du choix de leur allégeance politique, mais le principe fondamental de la création des deux Etats a été que le peuple s'est vu reconnaître le droit de choisir le type d'Etat qui, à son avis, garantirait le mieux ses droits et libertés.

10. Tous les actes qui ont fait suite à la déclaration d'indépendance et au plan de partage devaient donc découler de ce principe fondamental: la liberté des populations de choisir l'Etat dont elles voulaient faire partie. Ainsi, tout acte de l'Inde ou du Pakistan tendant à annexer par la force un groupe quelconque de populations ou un Etat constitue une répudiation de tout un passé de lutte, une négation des principes de liberté et de démocratie, une façon hypocrite de concevoir la notion historique de la souveraineté du peuple.

11. Il est à peine nécessaire de rappeler que de nombreux Etats princiers de l'Inde étaient gouvernés despotiquement par des personnes qui n'avaient d'autres fins en vue que la satisfaction de leur égoïsme, et que beaucoup d'habitants de ces Etats n'avaient ni droits politiques ni libertés. Sous le règne de ces souverains, les croyances religieuses faussaient la justice. Moins on parlera de cette époque, mieux cela vaudra. Mais il est essentiel de se souvenir que les gouvernements qui ont pris le pouvoir à la suite de la libération de la péninsule indienne avaient avant tout pour devoir d'éviter ces erreurs et de jeter les fondements des réformes qui remédieraient aux abus de cette époque. Il s'ensuit, en conséquence, que ceux qui, en 1947, ont assumé la tâche de préparer les futures institutions de l'Inde et du Pakistan devaient rendre au peuple lui-même les droits qui lui avaient été dérobés.

12. Nous avons lieu de croire que le principe selon lequel le rattachement à d'autres dominions de la majorité des Etats princiers serait décidé par le peuple a été respecté, de même que les recommandations de la mission de 1946 du Cabinet britannique. Il convient de se souvenir qu'à partir d'août 1947 les Etats princiers ont été libres de déterminer leur futur statut politique. Il avait été entendu que, théoriquement, ils auraient le choix entre s'intégrer à l'un des deux dominions ou bien rester indépendant. En pratique, le rattachement s'est trouvé influencé par de nombreux facteurs — entre autres, des facteurs économiques, géographiques, ou ethniques et religieux.

13. Le Cachemire était, au 15 août 1947, l'un des trois Etats qui n'avaient pas encore fait leur choix. En attendant une décision, le souverain du Cachemire a conclu des accords de statu quo avec l'Inde et le Pakistan. Ces accords avaient pour objet d'assurer le maintien de la situation qui résultait de la cessation des relations politiques entre le Cachemire et la Couronne britannique. Cela impliquait que les divers gouvernements intéressés acceptaient de remettre à plus tard toute décision concernant le rattachement de l'Etat de Cachemire. Toutefois, sous la pression des événements et en raison des troubles et des tragiques événements qui suivirent le partage, le souverain du Cachemire décida d'accéder à l'Inde, en mettant ainsi

settled by a reference to the people, once law and order had been established there.

14. At this point, the argumentation started. We do not wish here to enter into a discussion of this matter. Whether or not the accession was legal, one thing, however, cannot be denied, namely, that it was a conditional accession which should be confirmed by a referendum or a plebiscite.

15. When the question was brought to the attention of the Security Council in 1948, the Kashmir situation was no doubt viewed in the framework of the circumstances which surrounded the whole process of the creation of the two Dominions on the one hand and, on the other, in conjunction with the principle of self-determination. It could therefore be said that one of the primary considerations in the settlement of the problem was to ascertain the wishes of the people of Kashmir. The idea of a plebiscite no doubt had been in line, on the one hand, with the traditional struggle for liberation conducted by all the people of the Indian sub-continent and, on the other, with the principle of self-determination. Thus, its acceptance by India and Pakistan showed clearly that the two States were prepared to follow a procedure which conformed both to the wishes of the people of Kashmir and to the underlying principles upon which they had achieved their own sovereign status.

16. The Security Council, considering its highest duty was to maintain peace in the Indian peninsula and to promote justice for the people of Kashmir, reached decisions which were to serve as bases for the settlement of the question. It is hardly necessary to recall here the resolutions of the Council or those of the United Nations Commission for India and Pakistan as they have been well known to the world for the last eight or nine years. They indicate, among other things, the way the Council viewed the whole issue and the method for its settlement.

17. The whole issue centres around one major question, namely, that of the establishment of conditions under which a free and impartial plebiscite could be conducted. It will have been realized that all the resolutions, negotiations and reports were endeavours to promote such conditions. It could therefore be said that this problem, which was from its very beginning a clear one, at times had been obscured by the introduction of a number of elements foreign to it and sometimes quite irrelevant.

18. We do not wish to enter into a discussion of these elements, since such a procedure would be bound to take us away from the main question. The statements made by the representatives of India and Pakistan were most revealing. They show clearly that the problem which was the subject of lengthy consideration by the Council remains unsolved, in spite of all the efforts that have been expended in that direction. Moreover, despite the passage of time, it seems that today the principal issue which the Council was called upon to settle in 1948 remains basically the same.

fin aux accords. Le souverain précisa toutefois que le rattachement de son Etat serait définitivement réglé, au moyen d'une consultation populaire, dès que la légalité et l'ordre y auraient été rétablis.

14. Ce fut là le point de départ du différend. Il n'est pas dans nos intentions de discuter ici cette question. Que le rattachement ait ou non été légal, on ne peut cependant nier un fait: qu'il s'agissait d'un rattachement conditionnel qui devait être confirmé par un référendum ou un plébiscite.

15. Quand la question fut soumise en 1948 au Conseil de sécurité, il est certain qu'on examina la situation en tenant compte à la fois de deux facteurs: les circonstances qui ont présidé à la création des deux dominions et, d'autre part, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On peut donc dire que, pour régler cette question, une des premières choses à faire était de déterminer les désirs du peuple du Cachemire. L'idée d'un plébiscite était sans aucun doute conforme, d'une part, aux traditions des mouvements populaires de libération qui avaient eu lieu dans l'ensemble de la péninsule indienne, et, d'autre part, au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. D'ailleurs, le fait que l'Inde et le Pakistan acceptaient cette idée montrait bien que ces deux Etats étaient prêts à suivre une procédure qui était à la fois conforme aux vœux du peuple du Cachemire et aux principes dont eux-mêmes s'étaient réclamés pour obtenir leur indépendance.

16. Considérant que son premier devoir était d'assurer le maintien de la paix dans la péninsule indienne et de veiller à ce que le peuple du Cachemire soit traité avec justice, le Conseil de sécurité a pris des décisions qui devaient servir de base au règlement de la question. Il est à peine nécessaire de rappeler ici la teneur des résolutions du Conseil ou de celles de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, car voici huit ou neuf ans qu'elles sont connues du monde entier. Elles précisent notamment le point de vue du Conseil sur la question et les dispositions à prendre pour la régler.

17. Tout revient à résoudre un problème essentiel: arriver à créer des conditions qui permettent de procéder à un plébiscite libre et impartial. On aura certainement reconnu que toutes les résolutions, négociations et rapports n'étaient au fond que des tentatives pour arriver à créer ces conditions. On pourrait donc dire que ce problème, qui au début était très clair, s'est parfois trouvé obscurci par l'introduction dans la discussion d'un certain nombre d'éléments qui lui étaient étrangers et n'avaient parfois aucun rapport avec lui.

18. Il n'est pas dans nos intentions de nous mettre à discuter ces éléments, car cela ne manquerait pas de nous écarter du fond du problème. Les déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Inde et par le représentant du Pakistan ont été des plus révélatrices. Elles montrent clairement que le problème dont le Conseil de sécurité s'est si longuement occupé demeure sans solution en dépit de tous les efforts qui ont été faits en ce sens. En outre, malgré le temps écoulé, il semble qu'aujourd'hui la principale difficulté qu'on avait demandé au Conseil de régler en 1948 reste, au fond, entière.

19. Furthermore, the submission of the Kashmir question anew implies, *inter alia*, that the Security Council is being called upon to assume its responsibilities as an effective organ of the United Nations for the maintenance of peace, to assert its authority and that of the United Nations under the Charter, and to provide directives as to the obligations of Member States.

20. We have listened most carefully to the points of view presented by the representatives of India and Pakistan, and thus we feel that the arguments put forward by the two parties provide indications that the present conditions surrounding the Kashmir dispute continue to involve elements which constitute a danger to peace in the Asian region and, therefore, require new endeavours towards their settlement. These conclusions, reached after carefully examining the case and listening to the two points of view, will serve as bases for formulating our opinion with regard to any proposal put forward in connexion with the dispute.

21. It is generally accepted that the past resolutions of the Security Council and of the Commission should constitute the bases for the settlement of the dispute. The passage of time has neither changed the principles upon which the future of Kashmir was to be decided nor has made the method of a plebiscite less applicable now than it was eight years ago. Any development which has taken place on either side of the cease-fire line has certainly had some effect on the situation, and for that reason there should be a cooling-down period after the withdrawal of the armed forces of both States.

22. In view of what has been said here by the two parties with regard to the situation of the armed forces in Kashmir, and because the dispute has continued unsolved as a result of the failure to reach agreement on the nature and method of the demilitarization of the State, it will be agreed that this matter should receive high priority in any plan envisaged for the settlement of the dispute. Having stated that the holding of a plebiscite is the only way for settling the question, it therefore goes without saying that discussions should start with the problem of demilitarization.

23. It requires no emphasis that the negotiation of differences is the only method for reaching an equitable solution. Past experience has shown that the presence of a third party has always been helpful in narrowing differences between the parties. For these and for other reasons, it would seem that, in entrusting the President of the Security Council with the mission of examining the situation, there would be many advantages. In requesting the President to examine, with the Governments of India and Pakistan, ways of achieving demilitarization in the light of the previous resolutions, the Council would show not only that it believes that a rapid solution is highly important, but also that it places its trust in the tradition of neutrality and respect for peace and international law which his country represents.

19. De plus, le fait que la question du Cachemire est à nouveau portée devant le Conseil implique en particulier que le Conseil de sécurité est appelé à prendre les responsabilités qui lui incombent en sa qualité d'organe des Nations Unies chargé de maintenir la paix, à affirmer, conformément à la Charte, son autorité et celle des Nations Unies, et à donner des directives fixant les obligations des Etats Membres.

20. Nous avons écouté avec la plus grande attention l'exposé que nous ont fait les représentants de l'Inde et du Pakistan des points de vue de leurs gouvernements; il nous a paru que les arguments soutenus par les deux parties tendent à montrer que les conditions actuelles, en ce qui concerne le différend relatif au Cachemire, continuent de comporter des éléments qui constituent un danger à la paix dans la région asiatique, et que, par conséquent, de nouveaux efforts sont nécessaires pour amener un règlement. Nous sommes parvenus à ces conclusions après avoir minutieusement examiné l'affaire et écouté les thèses opposées; c'est donc en nous en inspirant que nous formulerais notre opinion sur toute proposition visant à mettre fin au différend.

21. Il est généralement admis que les résolutions passées du Conseil de sécurité et de la Commission doivent constituer les bases du règlement. Le temps écoulé n'a ni changé les principes dont devra s'inspirer toute décision sur l'avenir du Cachemire, ni rendu la méthode du plébiscite moins applicable à présent qu'elle ne l'était il y a huit ans. Il est certain que tout fait nouveau intervenu d'un côté ou de l'autre de la ligne du cessez-le-feu a quelque peu influé sur la situation. C'est pourquoi il serait utile de prévoir une certaine période, après le retrait des forces armées des deux Etats, pendant laquelle les esprits pourraient revenir au calme.

22. Compte tenu de ce que nous ont exposé ici les deux parties au sujet de la situation des forces armées au Cachemire, et de ce que le différend n'a pu être résolu en raison de l'impossibilité de parvenir à un accord sur la nature et la méthode de la démilitarisation de l'Etat, on reconnaîtra que la question de la démilitarisation devrait être traitée en priorité dans tout plan visant à régler le différend. J'ai déjà déclaré que l'organisation d'un plébiscite est le seul moyen de parvenir à un règlement; il va donc sans dire que les discussions devraient s'attaquer d'abord au problème de la démilitarisation.

23. Il n'est pas nécessaire de souligner que la négociation est la seule méthode qui permette de parvenir à une solution équitable. L'expérience montre que la présence d'un tiers a toujours contribué à permettre un rapprochement des points de vue en présence. Pour ces raisons et pour d'autres également, il semblerait y avoir de nombreux avantages à confier au Président du Conseil de sécurité la mission d'étudier la situation. En demandant à son Président d'examiner, avec les gouvernements de l'Inde et du Pakistan, les moyens de parvenir à la démilitarisation en s'inspirant des résolutions antérieures, le Conseil montrerait que non seulement il estime qu'une solution rapide est extrêmement importante, mais encore qu'il place sa confiance en la tradition de neutralité, de respect de la paix et du droit international qui est celle du pays représenté par son Président.

24. The recent experience of the United Nations with the role that an international force could play in solving international conflicts and in promoting conditions favouring peace may make the introduction of such a force a factor for achieving a settlement worth consideration. It should, however, be noted that this suggestion is accepted, first, to be examined within the framework of the whole question and, second, that its employment should be absolutely in accord with the principles of the Charter.

25. We feel that the time limit set for the reporting of the President is rather short, and we would prefer that a longer period of time be given to the President.

26. The only concern of my Government is to see that steps are taken in order to decrease the tension and to prepare the way for the establishment of peaceful relations between India and Pakistan.

27. We believe that the draft resolution submitted by Australia, Cuba, the United Kingdom and the United States [S/3787] contains all the elements necessary at the moment for taking certain positive steps in the solution of the Kashmir dispute. We hope, with the collaboration of India and Pakistan, that the President will be able to bring this painful episode to a happy ending.

28. Mr. GEORGES-PICOT (France) (translated from French): The French delegation has listened with the greatest attention to the statements during the past few weeks of the divergent views of Pakistan and India.

29. The Kashmir question is a subject of grave concern to all Governments who are anxious to safeguard the maintenance of peace and to bring about a democratic solution of outstanding problems throughout the world. During the past nine years, the question of the future of the Princely State of Jammu and Kashmir, an outcome of the partition of the Indian Empire, has been a source of more or less permanent discord in the sub-continent.

30. I shall not recall the incidents by which this long dispute has been characterized. I shall merely point out that it is the duty of the Security Council, in pursuance of its fundamental task, to do its utmost to prevent any repercussions, however localized, which might rapidly flare up into a conflict. The Council is in duty bound to exert every effort to bring about a peaceful solution based on the principles of the Charter. Such a solution should be accepted with good will by the parties, even if it calls for some sacrifices from them both.

31. The French delegation therefore supports the draft resolution presented by the delegations of Australia, Cuba, the United Kingdom and the United States of America [S/3787]. It considers it reasonable to request our President to examine proposals for a settlement which, although based on previous resolutions of the Security Council, would take into account the arguments advanced by both parties in this room over the past few weeks.

24. L'expérience récemment acquise par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le rôle que peut jouer une force internationale dans le règlement de conflits internationaux et l'instauration de conditions favorables à la paix nous encourage à examiner l'introduction d'une force de ce genre en tant que facteur d'un règlement. Il convient toutefois de noter que cette suggestion est acceptée à deux conditions: tout d'abord, qu'elle soit examinée eu égard à l'ensemble du problème, et, en second lieu, que l'emploi d'une telle force soit absolument conforme aux principes de la Charte.

25. Nous estimons que le délai fixé pour que le Président présente son rapport est plutôt court, et nous aimerais le voir sensiblement allongé.

26. La seule préoccupation qui anime mon gouvernement est de s'assurer que des mesures sont prises afin de diminuer la tension et de préparer l'établissement de relations pacifiques entre l'Inde et le Pakistan.

27. Nous sommes convaincus que le projet de résolution présenté par l'Australie, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni [S/3787] contient tous les éléments qui sont actuellement nécessaires pour prendre certaines mesures positives en vue de parvenir au règlement du différend relatif au Cachemire. Nous espérons que le Président, avec la coopération de l'Inde et du Pakistan sera à même de donner à ce pénible épisode une conclusion heureuse.

28. M. GEORGES-PICOT (France): C'est avec la plus grande attention que la délégation française a écouté, au cours des dernières semaines, l'exposé des thèses divergentes du Pakistan et de l'Inde.

29. L'affaire du Cachemire constitue un grave sujet de préoccupations pour tous les gouvernements soucieux de garantir le maintien de la paix et de promouvoir, partout dans le monde, une solution démocratique des problèmes en suspens. Or, au cours des neuf dernières années, la question du sort de l'Etat princier de Jammu et Cachemire, séquelle du partage de l'Empire des Indes, a constitué un objet de discorde quasi permanente dans la péninsule.

30. Je ne rappellerai pas les incidents qui ont marqué cette longue affaire. Je me bornerai à souligner que le Conseil de sécurité a le devoir, conformément à sa mission fondamentale, de s'efforcer de prévenir tout rebondissement, même localisé, qui pourrait très vite tourner en conflit. Le Conseil se doit d'employer tous ses efforts à faire prévaloir une solution pacifique fondée sur les principes de la Charte. Une telle solution devrait être acceptée de bon cœur par les parties, même si elle consacre, pour chacune, quelques sacrifices.

31. La délégation française approuve donc le projet de résolution présenté par les délégations de l'Australie, de Cuba, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni [S/3787]. Elle estime, en effet, qu'il est raisonnable de charger notre Président d'examiner les éléments d'une solution, sur la base, certes, des résolutions antérieures du Conseil de sécurité, mais qui tienne compte des arguments invoqués de part et d'autre dans cette salle au cours des dernières semaines.

32. The draft resolution before the Council is not in the nature of a substantive decision. It confines itself to prescribing a fact-finding measure and the Council will take no decision on the solution of the Kashmir problem until it has heard the report of its President. I do not therefore think that the final phrase of operative paragraph 1, which reads: "bearing in mind the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan and the proposal for the use of a temporary United Nations force", should be regarded as anything but an indication.

33. The President of the Council will undoubtedly examine with the Governments of India and Pakistan all the aspects, both juridical and practical, of the use of such a force. In the circumstances, it seems to me that any objections which the parties, or the members of the Council, might have to any given formula are fully reserved.

34. The French delegation earnestly hopes that the mission to be entrusted to the President of the Security Council under the draft resolution before us will prove successful.

35. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation reserves the right to speak on the substance of the draft resolution after the Council has heard the statements of the parties concerned in this matter, that is to say, of the representatives of India and Pakistan.

36. The PRESIDENT: I shall now speak in my capacity as representative of SWEDEN.

37. In the course of my intervention at an earlier stage of our debate on the India-Pakistan question, I pointed out that the Swedish Government does not consider itself committed to any particular way of dealing with the problem before us [765th meeting, paras. 78 to 80].

38. We have studied carefully the various aspects of the question, and it is our sincere wish to try and assist in the endeavours to bring to an end this unhappy situation which has for so long troubled the relations between India and Pakistan—two countries with which we entertain the most friendly relations and both of which we hold in the highest esteem.

39. As we see it, there are, in principle, two courses open to us along which progress may be made towards the ultimate goal which it seems to us, must be an agreement between the parties on a political basis. Only by such an agreement would lasting peace and security in Kashmir be ensured. One course to reach an agreement would be, as has been done in the past, to bring the parties together for negotiations either directly or through some intermediary. The other course is this: if it should be found that the question cannot at the present time be solved through negotiations, it might be useful to have certain underlying problems of a legal character progressively clarified in order to create better conditions for an agreement.

32. Le projet de résolution qui est proposé au Conseil n'a pas le caractère d'une décision sur le fond. Il se borne à ordonner une mesure d'instruction, et le Conseil ne se décidera sur la solution du problème du Cachemire qu'après avoir entendu le rapport de son Président. Je ne crois pas, en conséquence, qu'il faille considérer comme ayant une valeur autre que d'indication la proposition finale du paragraphe 1 du dispositif: "eu égard aux déclarations faites par les représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais et à la proposition relative à l'emploi d'une force temporaire des Nations Unies".

33. Le Président du Conseil ne manquera certainement pas d'examiner avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais tous les aspects, tant juridiques que pratiques, de l'utilisation d'une telle force. Il me semble, dans ces conditions, que les objections que les parties — ou les membres du Conseil pourraient avoir à telle ou telle formule se trouvent entièrement réservées.

34. La délégation française souhaite vivement le succès de la mission que le projet de résolution en discussion propose de confier au Président du Conseil de sécurité.

35. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique se réserve le droit de traiter le fond du projet de résolution lorsque le Conseil aura entendu les déclarations des parties intéressées: l'Inde et le Pakistan.

36. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je prends maintenant la parole en ma qualité de représentant de la SUEDE.

37. Lors d'une précédente intervention, au cours de la présente discussion sur la question Inde-Pakistan, j'ai souligné que le Gouvernement suédois ne se considère pas comme engagé quant à la manière dont cette question devrait être réglée [765ème séance, par. 78 à 80].

38. Nous avons examiné avec attention les divers aspects de cette question, et nous désirons sincèrement nous efforcer de faciliter les efforts visant à mettre un terme à cette situation malheureuse, qui, depuis si longtemps, affecte les relations entre l'Inde et le Pakistan — deux pays avec lesquels nous entretenons les relations les plus amicales et que nous tenons l'un et l'autre dans la plus haute estime.

39. Selon nous, il existe en principe deux méthodes qui puissent nous permettre de progresser vers le but final, qui, croyons-nous, doit être un accord entre les parties sur une base politique. C'est seulement par un tel accord qu'une paix et une sécurité durables peuvent être assurées au Cachemire. La première méthode consisterait à rapprocher les parties pour qu'elles entament des négociations, soit directement, soit par quelque intermédiaire, comme on l'a fait dans le passé. L'autre méthode est la suivante: si l'on parvenait à la conclusion que la question ne peut pour le moment être résolue par des négociations, il pourrait être utile de clarifier progressivement certains problèmes fondamentaux de nature juridique, de manière à créer de meilleures conditions pour parvenir à un accord.

40. Now that nine years have elapsed without any progress being in sight for an agreement between the parties, we would have thought that the time had come to try the alternative. In the opinion of my Government, this could then best be done by referring some of the legal aspects of the matter to the International Court of Justice for an advisory opinion. However, we recognize that there is a general feeling that another effort should now be made to explore the possibilities of finding a solution through negotiations in the light of later developments. We feel that this idea has much to commend itself, particularly in view of the fact that several years have passed since such negotiations last took place. We are therefore fully prepared to accept the ideal behind the draft resolution which is before the Council. In the event, however, that it should not prove possible to advance the solution of the problem in such a way and the question consequently will come before the Council once again, my Government might at that time deem it advisable to have the legal background of the question clarified.

41. I shall now speak in my capacity as PRESIDENT; since all the members of the Council have spoken, I now invite the representative of India to speak.

42. Mr. Krishna MENON (India): I should have liked to have spoken after the representative of Pakistan had done so since this matter has come before us on the initiative of his Government and the draft resolution now before the Council is in support of the Pakistan proposals. It is the spokesman for Pakistan who has put forward the draft resolution and, therefore, we should have liked to have heard what is to be said before making our reply. However, on the other hand, I recognize that neither you, Mr. President, nor I—even less—have any power or desire to induce anyone to speak, much less to ask him to do so. If it is your desire that I should speak, I shall do so, but I shall require a recess of about fifteen minutes because I have no script of all the speeches that have been made and I do not wish to lay myself open to making statements which afterwards might be questioned, particularly by the representatives of the Philippines and the United Kingdom. Therefore, I would request that recess. In addition, in the event of the representative of Pakistan participating in the discussion afterwards and saying anything with reference to this problem that affects my country, I shall ask your indulgence to intervene again.

43. The PRESIDENT: As I have no more speakers on my list, I suggest that the meeting be adjourned until Monday, 18 February, at 10.30 a.m., if there is no objection on the part of the Council.

44. Mr. Krishna MENON (India): I am willing to speak this afternoon if I may have a brief recess until, say, about 4.15. Now that the President has raised this point, I should like to say that I am the representative of the Government of India in the Security Council and I am obliged to leave this country on Monday, 18 February.

45. The PRESIDENT: I am quite willing to adjourn the meeting for half an hour in order to give the repre-

40. A présent que neuf ans se sont écoulés sans qu'aucun progrès ait été obtenu dans la voie d'un accord entre les parties, nous sommes enclins à penser que le temps est venu d'essayer la deuxième méthode. De l'avis de mon gouvernement, la meilleure façon de le faire serait de soumettre quelques-uns des aspects juridiques de la question à la Cour internationale de Justice, pour avis consultatif. Nous reconnaissions cependant que, de l'avis général, il conviendrait de rechercher une fois encore s'il est possible de parvenir à une solution par voie de négociation, compte tenu des événements récents. Cette suggestion nous paraît fort louable, d'autant que plusieurs années ont passé depuis les dernières négociations. Nous sommes donc tout à fait prêts à accepter l'idée qui inspire le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Si, toutefois, il apparaissait impossible de progresser de cette manière vers la solution du problème, et si, en conséquence, la question revenait de nouveau devant le Conseil, mon gouvernement pourrait alors estimer souhaitable de voir préciser les aspects juridiques de la question.

41. Je parle maintenant en ma qualité de PRESIDENT, et, étant donné que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion d'intervenir, j'invite le représentant de l'Inde à prendre la parole.

42. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: J'aurais préféré prendre la parole après le représentant du Pakistan, puisque c'est son gouvernement qui a pris l'initiative de saisir le Conseil de la question et puisque le projet de résolution dont le Conseil est saisi appuie les propositions du Pakistan. C'est le porte-parole du Pakistan qui a présenté le projet de résolution; aussi, avant de répondre, j'aurais voulu entendre ce qu'il avait à dire. Je reconnais toutefois que ni vous, Monsieur le Président, ni, encore moins, moi, n'avons le pouvoir ou le désir d'inciter, et à plus forte raison, d'inviter, qui que ce soit à prendre la parole. Si vous voulez que je prenne la parole, je le ferai, mais je demanderai que la séance soit suspendue pendant un quart d'heure environ, car je n'ai pas le texte des interventions qui ont été faites et je ne voudrais pas faire de déclarations qui pourraient être mises en doute par la suite, notamment par le représentant des Philippines ou par celui du Royaume-Uni. En outre, si le représentant du Pakistan participe ensuite aux débats et mentionne quoi que ce soit au sujet de cette question qui touche aux intérêts de mon pays, je vous demanderai l'autorisation de prendre de nouveau la parole.

43. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Personne d'autre n'ayant demandé la parole, je propose de lever la séance et de reprendre les travaux le lundi 18 février, à 10 h. 30, si le Conseil n'y voit pas d'objections.

44. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je suis disposé à prendre la parole cet après-midi même, si vous m'accordez une brève suspension de séance jusqu'à, disons, 16 h. 15. Puisque le Président a soulevé cette question, je tiens à dire que je représente le Gouvernement de l'Inde au Conseil de sécurité, et que je suis obligé de quitter ce pays le lundi 18 février.

45. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suspendrai volontiers la séance pendant une demi-heure

sentative of India the opportunity of speaking.

The meeting was suspended at 3.55 p.m. and resumed at 4.25 p.m.

46. Mr. Krishna MENON (India): Mr. President, I believe you reminded the Council this morning that its proceedings would centre around the draft resolution [S/3787], or at least I gathered that impression. Since there have been reasonably long debates on the general issue, I propose to confine myself to the draft resolution initiated by the United Kingdom and the United States and sponsored by Cuba and Australia in addition.

47. The operative part of this draft resolution requests the President of the Security Council, the representative of Sweden, to examine with the Governments of India and Pakistan proposals; to visit so far as we are concerned, India for this purpose; and invites the Government of India to co-operate.

48. Before I enter into the substance of this matter and in order that the position of my delegation, my Government and my people should be understood not only in the Security Council but in the outside world, I should like to state here and now that so far as we are concerned, Mr. President, your counsel, your country, the high office you hold and your person are held in high respect in India, and you would be welcome at any time. But the question of the functional character of the operations you propose to undertake would be another matter, which we would have to discuss in substance. Therefore, the traditional hospitality of our country would not be disregarded, even in the face of a Security Council resolution with which we may find ourselves in disagreement.

49. Having got that out of the way, I would like now to refer to the subject matter that is before us this afternoon. There have been several speeches. The majority of them, if not all of them purport to be based upon the statements made by India and Pakistan and, for the greater part, refer to the statement that I made in this Council. Therefore, it becomes necessary for me to deal with the more relevant parts of them because it is impracticable to deal with them paragraph by paragraph. First of all, I do not have the script with me and, secondly, it will become interminably long. After that I will try to examine the draft resolution before the Council and deal with its more important aspects as far as the text concerns us.

50. Next I will try to convey to the Security Council what its consequences would be. I do not mean the short-term consequences of how members of the Council vote. What would be its consequences with respect to peace and stability in our part of the world, with respect to public opinion not only in India but in South East Asia, with the exception of parts of Pakistan and with respect to the purported objective of the draft resolution itself? These are obligations I owe to the Council. Some of them may not be welcome to those who are the authors of certain observations. But my duty here is not to reflect the will of other Governments but to reflect, as far as I can, the will of my

afin de permettre au représentant de l'Inde de prendre la parole.

La séance est suspendue à 15 h. 55; elle est reprise à 16 h. 25.

46. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je crois que vous avez rappelé au Conseil ce matin que ses débats seraient limités au projet de résolution [S/3787]. C'est tout au moins l'impression que j'ai eue. Puisque l'ensemble de la question a fait l'objet d'un débat assez long, je me propose de m'en tenir au projet de résolution présenté par le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, auxquels Cuba et l'Australie se sont jointes.

47. Le dispositif de ce projet de résolution prie le Président du Conseil de sécurité, le représentant de la Suède, d'examiner des propositions avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanaise et de visiter à cette fin, en ce qui nous concerne, l'Inde; il invite d'autre part le Gouvernement de l'Inde à apporter sa collaboration.

48. Avant de parler du fond de cette question et afin que la position de ma délégation, de mon gouvernement et de mon peuple soit bien comprise, non seulement du Conseil de sécurité, mais encore du monde entier, je voudrais déclarer tout d'abord qu'en ce qui Nous concerne, Monsieur le Président, vos avis, votre pays et les fonctions importantes que vous occupez sont, comme votre personne, l'objet d'un grand respect dans l'Inde. Nous serons toujours heureux de vous recevoir. Mais la question du caractère technique des activités que vous proposez d'entreprendre est très différente, et nous devrons la discuter au fond. Assurément, mon pays ne se départira pas de son hospitalité traditionnelle, même devant une résolution du Conseil de sécurité avec laquelle nous pourrions nous trouver en désaccord.

49. Cette question étant réglée, je voudrais maintenant mentionner le sujet que nous devons examiner cet après-midi. Plusieurs discours ont été prononcés. La majorité d'entre eux, sinon tous, étaient censés prendre pour base les déclarations faites par l'Inde et le Pakistan, et presque tous ont mentionné la déclaration que j'ai faite devant le Conseil. Il faut donc que je m'attache aux passages les plus pertinents de ces discours, car il ne m'est pas possible de les reprendre alinéa par alinéa. Tout d'abord, je n'en ai pas le texte devant moi, et, en second lieu, ce serait interminable. Cela fait, j'essaierai d'examiner le projet de résolution dont le Conseil est saisi et de traiter de ses aspects les plus importants, dans la mesure où ils concernent l'Inde.

50. Je tenterai ensuite de montrer au Conseil de sécurité quelles seraient les conséquences de ce projet. Je ne veux pas dire les conséquences à court terme de la façon dont les membres du Conseil voteront. Je veux dire les conséquences au point de vue de la paix et de la stabilité dans notre partie du monde, au point de vue de l'opinion publique, non seulement dans l'Inde, mais dans l'Asie du Sud-Est, à l'exception de certaines parties du Pakistan, et au point de vue de l'objectif auquel prétend viser le projet de résolution lui-même. Ce sont là des obligations que je dois remplir envers le Conseil. Certaines de mes paroles ne seront peut-être pas du goût des auteurs de

people and my Government and to convey to you the state of affairs.

51. It is not so long ago that, for the sake of peace and in order not to drive certain issues to differences, we came to an agreement with the then British Government of the day to station a boundary force under a supreme command on the Indo-Pakistan frontier in the West. It was one of the great tragic decisions we took, largely buying that time in the necessities of the situation. I do not think either of our countries had made a more sad decision because as the result of that came the great slaughter of 1947, with respect to which my Prime Minister decided to dissolve the force.

52. The first statement by a Council member was made by the representative of the United Kingdom, for whom we have very great respect. With his country we had relations of one kind, and we have relations of another kind today. Those relations have been strained considerably by the British adventure in the Middle East and now their adventure in regard to Kashmir, but, so far as we are concerned, we would do our best not to allow these individual actions on the part of the United Kingdom Government—not of its people, fortunately—to come in the way of the more substantial relations that should exist between our countries. But I would be doing no service to this Council, or indeed to the United Kingdom or to the very many friends that we have there and with whom we have been in such close relationship, if I did not indicate to them the enormous, deep and very vehement feelings in India at the present time in regard to the United Kingdom. The United Kingdom might easily retaliate by saying: "We felt somewhat like that when you took a certain position in another matter." Of course, that is one way of looking at it.

53. Sir Pierson Dixon, after tracing the history of this matter, said that finally, after the failure of various missions, to which I shall come back in a minute, including that of Mr. Graham, whose absence from this table my delegation regrets—even though there is nothing very much in Mr. Graham's report that assists the statement of the position that we made, because he did not examine that—the breakdown of the direct negotiations was due to extraneous causes. We had, during the course of this debate, largely because of our concern in regard to Indo-American relations and to avoid introducing issues of the "cold war" outside the Kashmir question and, what is more, in the hope that the present lapse from fortitude and wisdom in this matter is temporary, not referred to them, but the extraneous consideration to which Sir Pierson Dixon refers is the military agreement between the United States and Pakistan.

certaines observations. Mais mon devoir ici n'est pas de me faire l'écho de la volonté d'autres gouvernements, mais bien, dans toute la mesure du possible, de la volonté de mon peuple et de mon gouvernement. Il est également de mon devoir de vous faire comprendre la situation telle qu'elle se présente.

51. Il n'y a pas si longtemps, par amour de la paix et afin de ne pas transformer certains problèmes en différends, nous sommes arrivés à un accord avec le Gouvernement britannique de l'époque, accord au terme duquel une force spéciale de gardes-frontière placée sous un commandement suprême serait mise en place à la frontière indo-pakistanaise de l'Ouest. C'est l'une des grandes décisions tragiques que nous avons prises, en grande partie pour gagner du temps devant les nécessités de la situation. Je ne crois pas que le Pakistan et l'Inde aient jamais pris une décision plus déplorable, car elle a provoqué le massacre de 1947, qui a amené le Premier Ministre de l'Inde à décider de dissoudre cette force.

52. La première déclaration faite par un membre du Conseil a été celle du représentant du Royaume-Uni, pour lequel nous éprouvons un très grand respect. Nous avons eu, avec son pays, des relations d'un certain genre, nous en avons aujourd'hui qui sont différentes. Ces relations sont devenues très tendues à la suite de l'aventure britannique dans le Moyen-Orient, et maintenant à la suite de l'aventure britannique concernant le Cachemire, mais, pour notre part, nous voudrions faire de notre mieux pour empêcher que ces actions particulières du Gouvernement du Royaume-Uni — non de son peuple, heureusement — ne nuisent aux relations plus fondamentales qui doivent exister entre nos pays. Mais je ne rendrais pas service à ce Conseil, ni même au Royaume-Uni ou aux très nombreux amis que nous avons dans ce pays et auxquels nous unissons des liens si étroits, si je ne leur disais pas combien sont puissants, profonds et véhéments en Inde les sentiments actuels de la population à l'endroit du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni pourrait aisément répondre en disant: "Nous avons éprouvé à votre égard des sentiments analogues lorsque vous avez pris une certaine position dans une autre occasion." On peut bien entendu adopter cette attitude.

53. Sir Pierson Dixon, après avoir fait l'historique de la question, a déclaré qu'en fin de compte, après l'échec de différentes missions, dont je reparlerai dans un instant, y compris celle de M. Graham, dont ma délégation regrette l'absence à cette table — bien qu'il n'y ait pas grand-chose dans le rapport de M. Graham qui puisse appuyer l'exposé de notre position, puisqu'il ne l'a pas examinée — l'échec des négociations directes était dû à des causes extérieures. Au cours du présent débat, nous n'avons pas fait allusion à ces questions, principalement en raison de notre préoccupation concernant les relations entre l'Inde et les Etats-Unis d'Amérique et pour éviter d'introduire dans cette affaire des questions relevant de la "guerre froide" qui lui sont étrangères, et, qui plus est, dans l'espoir que la manière dont, en ce domaine, on s'écarte actuellement du courage et de la sagesse est passagère — mais la cause extérieure à laquelle sir Pierson Dixon fait allusion est l'accord militaire entre les Etats-Unis et le Pakistan.

54. Our views on this matter are very well known, and there is no doubt—and again one must state the facts of the case—that the added military strength of Pakistan by the supply of very considerable quantities of war material to that country, of which we have some knowledge, has certainly altered the situation. But it would be equally wrong to say that that was the only changed condition, or indeed the reason for the direct talks between Mr. Mohammed Ali, the former Prime Minister of Pakistan, and afterward someone else, and the Prime Minister of India. It did weigh considerably, there is no doubt about it. What is more, we at that time said that in relation to Kashmir we could not consider the United States as being neutral, and for that reason, and with the utmost politeness, we suggested that observers of United States nationality were not the best people to serve on the cease-fire line. They responded with equal politeness, and we resolved that situation as between two countries who have no desire to exaggerate a difficulty. I regret that this matter has come up, because I have been at great pains to avoid it, but it was referred to by a close ally of the United States, and it is not my practice to run away from any argument that has been put forward. So that is that. So this extraneous relationship, if it is one of the factors, was not the factor that led to the breakdown of the negotiations.

55. Sir Pierson Dixon made other statements. I picked out that speech because that is the keynote speech, as they call it in this country. The other speeches follow more or less that line with the exception of the speech from Colombia. That is, they lay stress on what is called demilitarization. This word "demilitarization" for this purpose must be interpreted with the connotation that it has derived through the years, by negotiation.

56. In spite of the Security Council having heard my voice for so long, perhaps the members would be so kind, even if they did not read 1 per cent of the papers before them, which is impossible because there are so many of them, as to at least refer to the resolutions of the Commission and point out to me any place where there is reference to demilitarization. Demilitarization is a phase and a problem, as it is now pinpointed, which arose as one of the methods for creating the conditions under part II of the resolution of 13 August 1948 [S/1100, para. 75]. It is very important for us to refer to this in view of the other suggestions in the resolution. The whole of the picture is sought to be covered by demilitarization, but we are prepared to face this in this way.

57. When either the United States or the United Kingdom speaks to us about the importance of demilitarization, they have to take into account certain factors. In Kashmir, which the legitimate Government of Kashmir administers, there are units of the Indian Army. I want to explain this. The Indian Army in Kashmir is not a foreign army any more than we have a foreign army in Bombay. The Kashmiris pay for it like every-

54. On connaît bien notre opinion à ce sujet, et il n'y a aucun doute — il faut à nouveau énoncer les faits — que le renforcement de la puissance militaire du Pakistan par la fourniture de matériel de guerre en quantité considérable à ce pays, sur laquelle nous sommes assez bien renseignés, a certainement modifié la situation. Toutefois, il serait également erroné de dire que c'était là la seule modification, ou même la raison des conversations directes entre M. Mohammed Ali, ancien Premier Ministre du Pakistan, puis ensuite une autre personnalité, et le Premier Ministre de l'Inde. Ce fait a exercé une influence considérable, cela n'est pas douteux. Qui plus est, nous avons dit à cette époque que, en ce qui concernait le Cachemire, nous ne pouvions considérer les Etats-Unis comme une puissance neutre, et pour cette raison, avec la plus parfaite politesse, nous avons suggéré que des observateurs des Etats-Unis n'étaient pas les plus aptes à servir sur la ligne de suspension d'armes. Il nous a été répondu avec la même courtoisie, et nous avons réglé cette question comme deux pays qui n'ont aucun désir d'exagérer une difficulté. Je regrette que cette question ait été soulevée, car j'ai pris grand soin de l'écartier, mais il y a été fait allusion par un proche allié des Etats-Unis, et je n'ai pas l'habitude de négliger un argument dont il a été fait état. Voilà ce qu'il en est. Par conséquent, cette cause extérieure, si elle est l'un des facteurs, n'est pas l'élément qui causa la rupture des négociations.

55. Sir Pierson Dixon a fait d'autres déclarations. J'ai choisi ce discours parce qu'il est le discours clef, pour employer une expression du pays où nous nous trouvons. Les autres orateurs ont plus ou moins repris le même thème, à l'exception du représentant de la Colombie: ils ont insisté sur ce que l'on appelle la démilitarisation. Ce terme de "démilitarisation" doit, aux fins de notre sujet, être interprété dans le sens qui lui a été donné, au cours des années, par les diverses négociations.

56. Je sais que le Conseil de sécurité m'a écouté pendant de longues heures. Même s'ils n'ont pas lu la centième partie des documents dont ils sont saisis, ce qui est impossible à cause du grand nombre de ceux-ci, je voudrais prier les membres du Conseil de vouloir bien au moins se reporter aux résolutions de la Commission et me dire en quel endroit il est fait allusion à la démilitarisation. La démilitarisation, telle qu'elle apparaît maintenant, est une étape et un problème; elle a été conçue comme l'une des méthodes destinées à créer les conditions qui relèvent de la deuxième partie de la résolution qui constitue l'accord du 13 août 1948 [S/1100, par. 75]. Il est très important pour nous de nous y référer, en raison des autres suggestions contenues dans la résolution. On cherche à réduire tout le problème à la question de la démilitarisation — mais c'est là une situation que nous sommes prêts à regarder en face.

57. Lorsque les Etats-Unis d'Amérique ou le Royaume-Uni nous parlent de l'importance de la démilitarisation, ils doivent faire entrer en ligne de compte certains facteurs. Au Cachemire, qu'administre le gouvernement légitime du Cachemire, se trouvent des unités de l'armée indienne. Je désire expliquer ce point. L'armée indienne, au Cachemire, n'est pas une armée étrangère, pas plus que nous n'avons une armée

body else. That is, certain units of the Army of the Indian Union are in the Constituent State of Kashmir. They are easily identifiable. They have no uniforms that are not Army uniforms. Their divisions and their numbers are well known. In addition to this, we have in Kashmir approximately 6,000 men belonging to the Kashmir militia. These are published figures or, if they are not, I shall publish them, and I take the responsibility for doing so. There are 6,000 men who belong to the Kashmir militia, who are a kind of territorial force, a State force, largely of an armed police character, intended for internal security and the like. That is the total strength of our military position in Kashmir, far below what it was at the time of the cease-fire.

58. On the other side, according to our information, which normally is reliable, in regard to Pakistan military dispositions, there are forty-five battalions of the "Azad" Kashmir forces. There were thirty-five at the time of the cease-fire. Now there are forty-five battalions of the "Azad" Kashmir forces, officered by men of the Pakistan Army. If the Security Council has any doubt about it, we shall some day be willing to furnish you their names, their ranks and their particulars from available sources. They are officered, trained and equipped by the Pakistan Army. They are well-trained soldiers. There are artillery regiments, cavalry, a tank corps, and so on. There were thirty-five, and now there are approximately forty-five battalions of these troops. In addition, as Mr. Firoz Khan Noon admitted the other day by implication, the Pakistan Army itself is there, because he said he would withdraw it, and you cannot withdraw what is not there. Therefore, in addition, there is the Pakistan Army itself. When we speak about demilitarization, we have to think of this military element and what is demilitarizable.

59. Add to that two other factors. There are the commandos that are being trained, of which there are 800 in school at all times. When they are finished, they are thrown back into the population. They are another military element in the situation just across our border, mainly in the population. This is not in the whole of the Pakistan-occupied area, because over the whole of the Pakistan-occupied area, in Gilgit, Baltistan and so on, these factors do not apply so much, but in this small area where there are half a million people.

60. In addition to that, as I pointed out the other day, there is today an army in Pakistan which is out of proportion to the relations established at the time of partition. Pakistan has well over 200,000 men equipped not only with the normal equipment that comes from the United Kingdom under the usual purchase arrangements, but with the considerable supply of military

étrangère à Bombay. Les habitants du Cachemire paient un impôt à cet effet, comme tous les autres habitants. C'est-à-dire que certaines unités de l'armée de l'Union indienne se trouvent dans l'Etat du Cachemire, qui en est membre. Elles sont facilement reconnaissables. Tous leurs uniformes sont ceux de l'armée de l'Union. Leurs divisions et leurs effectifs sont bien connus. De plus, nous avons au Cachemire environ 6.000 hommes qui appartiennent à la milice du Cachemire. Ces chiffres sont officiels, ou s'ils ne le sont pas, je les publierai moi-même et assumerai la responsabilité de cette initiative. Il y a 6.000 hommes qui appartiennent à la milice du Cachemire, qui est une sorte de force territoriale, ou de force d'Etat, ayant plutôt le caractère d'une police armée, chargée d'assurer la sécurité intérieure et d'autres fonctions analogues. Voilà toute la puissance militaire dont nous disposons au Cachemire, très inférieure à ce qu'elle était au moment de la suspension d'armes.

58. D'un autre côté, selon les renseignements que nous possédons, et qui sont généralement sûrs, en ce qui concerne le dispositif militaire du Pakistan, celui-ci comprend 45 bataillons de soldats du Cachemire "azad". Il y en avait 35 au moment de la suspension d'armes. On compte maintenant 45 bataillons de soldats du Cachemire "azad", commandés par des officiers de l'armée du Pakistan. Si le Conseil de sécurité a quelques doutes à ce sujet, nous lui fourirons volontiers quelque jour leurs noms, leurs grades et les détails les concernant, tout cela émanant de bonne source. Ils sont commandés, formés et équipés par l'armée du Pakistan. Ce sont des soldats bien entraînés. Il y a des régiments d'artillerie, de cavalerie, un corps blindé, etc. Leurs effectifs s'élevaient à 35 bataillons; on en compte aujourd'hui environ 45. Il y a en outre, comme M. Firoz Khan Noon l'a admis l'autre jour implicitement, l'armée pakistanaise elle-même, puisqu'il a dit qu'il la retirerait, et je ne sache pas que l'on puisse retirer d'un endroit ce qui ne s'y trouve point. Donc, l'armée pakistanaise elle-même est aussi présente. Quand nous parlons de démilitarisation, nous ne devons pas oublier cet élément militaire, et nous devons nous demander ce qui est susceptible d'être démilitarisé.

59. Il faut ajouter à cela deux autres facteurs. Il y a les commandos que l'on forme, et qui comprennent 800 éléments constamment entraînés. Lorsque leur formation est terminée, ils sont à nouveau mêlés à la population. Ils constituent un autre élément militaire, tout près de notre frontière, en général confondu avec la population. Cela n'intéresse pas l'ensemble de la région occupée par le Pakistan, car dans cette région, au Gilgit, au Baltistan et autres lieux, ces facteurs n'interviennent que peu, mais seulement une petite région où se trouve un demi-million d'habitants.

60. De plus, comme je l'ai indiqué l'autre jour, il y a aujourd'hui au Pakistan une armée qui est sans commune mesure avec la situation relative créée à l'époque du partage. Ce pays a plus de 200.000 hommes pourvus non seulement du matériel normal fourni par le Royaume-Uni en vertu des accords d'achat habituels, mais aussi de quantités considérables de ma-

material that comes from the United States in pursuance of military agreements, which are not directed against us, so far as the United States is concerned—and we accept that situation so far as the United States is concerned. They are within very short distances of our frontier. I gave the Security Council the mileages the other day. [764th meeting, paras. 119 and 162.]

61. Therefore, when we speak about demilitarization we must take all these elements into consideration and set them side by side with two other factors. You gentlemen here representing the Member States are not merely concerned about passing resolutions but about their vast social, political and world consequences. Let us set these factors side by side with two others.

62. One of these constitutes the remarks made by the representative of Pakistan outside his printed text when he first spoke here. He stated:

"Here I would like to say that it is sometimes argued by India that everything is peaceful, so why bother about Kashmir? But I warn you"—he warns the Security Council—"that is a calm before the storm. Everything is not peaceful. We have just seen a telegram which states that, on 11 January, our Minister for Information, Mr. Amir Azam Khan, made a statement in Karachi that the Indians have massed their troops on our border." [761st meeting, para. 105.]—a statement which I contradicted the other day.

The representative of Pakistan then went on to say:

"Please do not be misled by the fact that we are peaceful and that we want a peaceful solution." [Ibid., para. 106.]

63. This is exactly the pattern, and there may be those who remember this fact, that occurred in 1947. We were told: "Wolf, wolf"—at that time—"it is coming, it is coming; after all we cannot stop it". And then it came and the Pakistan Army came afterwards.

64. The "Daily Telegraph" of London—a paper which is not friendly to India—carried on 11 February 1957 an interview with Sardar Abdul Qaiyum Khan, President of the "Azad" Government. I shall not read the whole of the interview, but this is a part of what he said:

"It is coming to a fight in Kashmir"—this is issued not from 'Azad' Kashmir, but from the Ministry of Kashmir Affairs in Karachi—"whether the people like it or not. We have no alternative left and I have told the Pakistan Government this. I had expected we should be fighting by December or January but certain factors intervened."—The fact of the United States elections, and therefore the Security Council was put off. "I now think it is certain there will be fighting this year, perhaps even in a few weeks."

65. When the correspondent raised the plebiscite issue, the President said:

tériel militaire envoyées par les Etats-Unis d'Amérique conformément à des accords militaires qui, pour ce qui est des Etats-Unis, ne sont pas dirigés contre nous. Nous acceptons cette situation dans la mesure où il s'agit des Etats-Unis. Ces forces se trouvent à peu de distance de notre frontière. L'autre jour, j'ai donné des chiffres à ce sujet au Conseil de sécurité [764ème séance, par. 119 et 162.]

61. C'est pourquoi, lorsque nous parlons de démilitarisation, nous devons prendre tous ces éléments en considération et les rapprocher de deux autres facteurs. Vous, Messieurs, qui représentez ici les Etats Membres, vous ne vous occupez pas seulement d'adopter des résolutions, mais vous considérez aussi les immenses conséquences qu'elles entraînent, au point de vue social et politique sur le plan mondial. Rapprochons ces éléments de deux autres.

62. L'un de ceux-ci constitué par les remarques que le représentant du Pakistan a ajoutées au texte imprimé de son discours lorsqu'il a pris la parole ici pour la première fois. Il a déclaré:

"L'Inde prétend parfois que le calme règne et qu'il est donc inutile de s'inquiéter du Cachemire. Mais, je tiens à vous en avertir (il avertit le Conseil de sécurité), c'est le calme avant la tempête. Tout ne va pas bien. Nous avons reçu un télégramme qui précise que, le 11 janvier, notre Ministre de l'information, M. Amir Azam Khan, a déclaré à Karachi que les Indiens avaient massé leurs troupes sur notre frontière." [761ème séance, par. 105.] C'est là une déclaration que j'ai réfutée l'autre jour.

Le représentant du Pakistan a poursuivi:

"Je vous demande de ne pas vous laisser induire en erreur par le fait que nous sommes pacifiques et que nous voulons une solution pacifique." [Ibid., par. 106.]

63. Telle est exactement la situation qui existait en 1947 — il se peut que certains membres du Conseil s'en souviennent. A cette époque, on nous disait: "Le loup arrive et nous ne pouvons pas l'arrêter." Et alors il est venu, et l'armée pakistanaise est venue ensuite.

64. Le "Daily Telegraph", de Londres, journal qui n'est pas favorable à l'Inde, a publié le 11 février 1957 une interview du sardar Abdul Qaiyum Khan, président du Gouvernement "azad". Je ne donnerai pas lecture de l'interview tout entière, mais voici un extrait de ses déclarations:

"L'heure du combat approche au Cachemire (cette interview émane non du Cachemire "azad", mais du Ministère des affaires du Cachemire, à Karachi), qu'on le veuille ou non. Nous n'avons pas d'autre solution et je l'ai dit au Gouvernement pakistanais. Je m'attendais à ce que l'on se batte en décembre ou en janvier, mais il s'est produit certains événements. (Il s'agit des élections aux Etats-Unis d'Amérique, à la suite desquelles le Conseil de sécurité s'est réuni plus tard.) Je pense maintenant qu'il est certain que l'on se battrra cette année, peut-être même d'ici quelques semaines."

65. Le correspondant ayant soulevé la question du plébiscite, le Président a dit:

"Recent Security Council notes were encouraging politically"—that is also borne out by the testimonial to the United Kingdom Government by the Pakistan Prime Minister, to which I shall refer in a moment—"but Kashmiris want to see some results at last, if not by diplomacy then by war. India will never agree to a free plebiscite. India had occupied most of Kashmir and had poured money into her organization there. She knew that Kashmiris on a free vote would never opt for India, so Nehru would be crazy to agree to a plebiscite. I don't think he is crazy."—That is the only part of it that is true.— "It will be a people's war: we know our country. In Kashmir we can give the Indians hell. We are much better equipped"—this is another truthful fact—"now than in the former fighting when we often had not more than five rounds per man."

66. The President went on to point out that "Azad" Kashmir was not a party to the cease-fire agreement—this again is the pattern of 1947—and therefore was not bound by it. He said:

"If the United Nations would leave the matter in the hands of 'Azad' Kashmir fighting men for just a few weeks, the question would be solved. Nehru only understands that kind of language. He would come running to the United Nations begging them to intervene on his behalf. We can turn both flanks of the Indians."

67. This is only a sample of what is going on. I want to report to the Security Council that this type of wild statement is being made at a time when a vast election campaign is going on in India, where we are addressing, as I stated the other day, an electorate of 200 million people. I state to the Security Council in all conscience that the efforts of our leaders at the present moment are to exercise restraint upon the people so that they should not become inflamed. I could quote to the Council, if there was time, the speeches made by the Prime Minister in this connexion, when he said that if misfortune should befall us by way of attack, we should meet it with fortitude and calm, but there was no need to get excited.

68. Normally this does not very much matter, but we had a dress rehearsal and we had a performance afterwards, so that this is a repeat performance. When the Security Council passes resolutions which have the effect of unsettling events—unsettling events in Pakistan, in the occupied areas, in Jammu and Kashmir and in the whole of India—then it takes upon itself a responsibility which, fortunately for itself, it will not have to shoulder, while the peoples of India will have to shoulder it. I hope that my good friend, General Carlos Rómulo, the representative of the Philippines, will not say that I was admonishing the Council. I shall come to that in a moment.

"Certains documents récents du Conseil de sécurité étaient encourageants du point de vue politique (cela est également confirmé par la déclaration faite au Gouvernement du Royaume-Uni par le Premier Ministre du Pakistan, déclaration dont je parlerai dans un instant), mais le Cachemire désire obtenir enfin quelques résultats, sinon par la diplomatie, du moins par la guerre. L'Inde n'acceptera jamais un plébiscite libre. L'Inde a occupé la plus grande partie du Cachemire et elle a consacré de l'argent à son organisation. Elle sait que, si l'on organise une consultation libre, le Cachemire n'optera jamais pour l'Inde, de sorte que Nehru serait fou d'accepter un plébiscite et je ne pense pas qu'il le soit. (C'est la seule partie de cette déclaration qui soit vraie.) Ce sera une guerre de peuples: nous connaissons notre pays. Au Cachemire, nous pouvons flanquer une correction aux Indiens. Nous sommes beaucoup mieux équipés (c'est là un autre fait exact) maintenant que lors des combats antérieurs, où, bien souvent, nous n'avions pas plus de cinq cartouches par homme."

66. Le Président a poursuivi en signalant que le Cachemire "azad" n'était pas partie à l'accord relatif à la suspension d'armes — cela, une fois de plus, c'est la situation de 1947 — et qu'en conséquence il n'était pas lié par ledit accord. Il a déclaré:

"Si, pendant quelques semaines, l'Organisation des Nations Unies laissait aux combattants du Cachemire "azad" le soin de régler cette question, celle-ci serait résolue. M. Nehru ne comprend que ce langage. Il se précipiterait vers l'Organisation des Nations Unies pour la supplier d'intervenir en son nom. Nous pouvons tourner les Indiens sur les deux flancs."

67. Ce n'est là qu'un échantillon de ce qui se passe. Je tiens à dire au Conseil de sécurité que ces déclarations extravagantes sont faites au moment où se déroule en Inde une campagne électorale de grande envergure, par laquelle nous nous adressons, comme je l'ai dit l'autre jour, à un corps électoral de 200 millions de personnes. En toute conscience, je déclare au Conseil de sécurité que nos dirigeants s'efforcent à l'heure actuelle d'exercer une influence modératrice sur la population, de façon à empêcher l'excitation des esprits. Je pourrais, si j'en avais le temps, donner lecture au Conseil des discours prononcés à ce sujet par le Premier Ministre lorsqu'il a dit que, si nous avions le malheur d'être attaqués, nous y ferions face avec calme et courage, mais qu'il n'y avait aucune raison de perdre son sang-froid.

68. Normalement, cela n'a pas beaucoup d'importance, mais nous avons eu une répétition générale et ensuite une représentation, de sorte qu'il s'agit d'une reprise. Lorsque le Conseil de sécurité adopte des résolutions qui ont pour effet de troubler la situation — au Pakistan, dans les régions occupées, dans l'Etat de Jammu et Cachemire, ainsi que dans l'ensemble de l'Inde — il se charge d'une responsabilité à laquelle il n'aura pas, heureusement pour lui, à faire face, mais qui retombera sur les peuples de l'Inde. J'espère que mon excellent ami le général Carlos Rómulo, représentant des Philippines, ne dira pas que je fais des remontrances au Conseil. Je reviendrai sur cette question dans un instant.

69. That is the background of what the representative of Pakistan refers to as the decrease in tension. Unless this is measured in reverse terms with the whole thermometer upside down, I do not see how this can mean a decrease in tension. There is a decrease in tension between Pakistan and India in certain other matters, particularly between India and Eastern Pakistan in respect of which we have concluded trade agreements and where the populations are less inflamed by these matters. Therefore, when we speak about demilitarization and a decrease in tension, these matters have to be understood.

70. While I am on this point, I might deal with one other matter, because my Government is very anxious and very concerned that no statement of ours or any errors of omission or commission should afterwards be charged up to us as a commitment. We have suffered by moderation. We have suffered by reasonableness in our proceedings before this Council. Every time we considered a hypothetical proposition and every time we have agreed to embark upon an exploration, it has been charged up against us as a commitment. Therefore, I want to say here and now that whatever mathematical calculations were made with regard to 6,000 or 3,000 or 12,000 or 21,000 in the various previous negotiations, these no longer hold true, because no offer that is not accepted is a binding contract, either in the case of individuals or in the case of nations. Otherwise we should have a number of floating commitments, and no country would know where it stood. In the course of long negotiations, all kinds of offers are made. If the Secretary-General were to be committed to the many suggestions which he must have made in the past sixty days then he would be in an awkward position. The same thing is true with respect to a government.

71. Therefore, I want to say here and now, Mr. President, that if you were to go to India, or if anyone else were to go, it would be no use telling us that we agreed to this and that the time and that "now therefore you are committed to it". We agree to nothing—we discuss all these proposals. They must all be considered, as with any problem, in the context of the time. We agree to things to which we are parties.

72. That brings me to the next propositions put forward by the representative of the United Kingdom. He said, quite rightly, that it is common ground between Pakistan and India that the only obligations appearing in this matter are the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949 [768th meeting, para. 13]. But Sir Pierson Dixon would feel flattered by the fact that I was educated in a system for which he has very great appreciation and therefore I take care to be precise in language. I said that the only obligations we "had" undertaken—and, although English is rather sparse in grammar, it does have tenses—were these two resolutions. It is quite true that my distinguished colleague put it differently. I do not say that his language is more precise, but he has more friends around this Council than I have, and therefore he does not have to be so much forvarned. And I suppose that General

69. Voilà ce qu'il y a derrière ce que le représentant du Pakistan appelle la diminution de la tension. A moins que l'on ne mesure ces choses de façon erronée, avec une graduation renversée, je ne vois pas comment on peut parler d'une diminution de la tension. La tension a diminué à d'autres points de vue, entre le Pakistan et l'Inde, en particulier entre l'Inde et le Pakistan oriental. Nous avons conclu avec celui-ci des accords commerciaux, et les esprits y sont moins excités par ces questions. On doit, dès lors, comprendre cela lorsqu'on parle de démilitarisation et d'une diminution de la tension.

70. Puisque je traite de ce point, je pourrais parler d'une autre question. Mon gouvernement désire beaucoup — et il s'en préoccupe vivement — que l'on ne considère pas nos déclarations ou toute erreur d'action ou d'omission comme constituant un engagement de notre part. Notre modération nous a fait du tort. Nous nous sommes comportés au Conseil d'une manière raisonnable et nous en avons souffert. Chaque fois que nous avons examiné une proposition de caractère hypothétique, chaque fois que nous avons accepté de procéder à des investigations, on a considéré que nous avions pris des engagements. C'est pourquoi je tiens maintenant à dire ici que, quels que soient les calculs mathématiques que l'on ait faits au cours des diverses négociations antérieures (qu'il s'agisse de 6.000, de 3.000, de 12.000 ou de 21.000), ils ne sont plus valables, car une offre qui n'est pas acceptée ne constitue pas une convention liant les parties. Cela est vrai pour les individus comme pour les nations. Autrement, il y aurait beaucoup d'engagements pris, et aucun Etat ne saurait où il en est. On fait toutes sortes d'offres au cours de longues négociations. Si le Secrétaire général devait être lié par les nombreuses suggestions qu'il aura faites durant les 60 derniers jours, il se trouverait dans une situation embarrassante. La même chose est vraie pour un gouvernement.

71. C'est pourquoi je tiens à dire aujourd'hui, Monsieur le Président, que si vous alliez dans l'Inde, ou si quelqu'un d'autre y allait, il serait inutile de nous dire: "vous avez accepté ceci et cela à une certaine époque et par conséquent vous êtes engagés". Nous n'acceptons rien; nous discutons toutes ces propositions. Il faut les examiner toutes, comme n'importe quel problème, en tenant compte des conditions de l'époque. Nous acceptons ce à quoi nous sommes parties.

72. Cela nous amène à la déclaration formulée ensuite par le représentant du Royaume-Uni. Il a dit, fort justement, que l'Inde et le Pakistan s'accordaient à reconnaître que les seules obligations existant en la matière étaient celles qui découlaient des résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 [768ème séance, par. 13]. Sir Pierson Dixon sait que j'ai été élevé selon des méthodes qui lui sont chères, et par conséquent je veillerai à m'exprimer avec précision. J'ai dit que les seules obligations que nous avions contractées (we "had" undertaken) — s'il est vrai que la grammaire anglaise est assez simple, l'anglais possède tout de même des temps — étaient celles qui découlaient de ces deux résolutions. Il est tout à fait exact que mon distingué collègue s'est exprimé d'une autre manière. Je n'en conclus pas qu'il s'exprime avec plus de précision que moi, mais que, du fait

Rómulo would say that I am, by nature, suspicious. Of course, he is wrong.

73. At any rate, we say that these resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949 are our only engagements—and I use the word "engagements" very deliberately. I said that they could be elevated to the form of treaties if they were formal. But what we said was that the only international engagements are the two resolutions of the Commission—and this is recounting history at the present time. I do not object to the statement made by the distinguished representative, but it bears the inference that this thing stands by itself, without any further progress in that matter or any past history. Those engagements have to be understood in the context of all that was said at that time. That becomes necessary because someone is likely to say: "Well, here are these resolutions. It is quite true that you did not get anywhere with them. Why don't we start on them tomorrow morning? Well, tomorrow is Saturday, and on Sunday we go to church, so we will start on Monday". That would not work because you have to take all the surrounding circumstances into account. And that is why it is necessary to repeat very briefly the fact that the position of the Government of India, as stated the other day by the Prime Minister in a speech at Allahabad, is that Pakistan has violated the cease-fire agreement. That is a far more grievous charge, and we make that deliberately: that Pakistan has violated the cease-fire agreement by the introduction of military personnel and materials into the area and by the annexation of territory. And therefore, when the first part of the agreement stands violated, the consideration of the second part becomes very, very, very subsequent. That is very bad English—but it becomes very subsequent.

74. Therefore, the observation made by the representative of the United Kingdom must be taken in the context, first of all, of the explanations that I submitted on behalf of my Government and the fact that, since the conclusion of that agreement, there have been violations of the part I by the accentuation of the forces on the other side of the cease-fire line and by the assimilation of territory.

75. The President of the Council is what might be called an example of the European neutral. I would ask him, in all conscience, since I am entitled to address a question to the President: How is it that when the Constituent Assembly of Kashmir, under our constitutional procedures and using only the pen and not the sword, working over a period of five or six years and proceeding from a legal instrument about which you all say you are neutral—nobody has challenged it so far—writes a constitution which does not alter any of the physical facts, that is called annexation, whereas the eleven members around this table never turned

qu'il compte au Conseil plus d'amis que moi, il n'a pas besoin de prendre autant de précautions. Je suppose que le général Rómulo dirait que, par nature, je suis soupçonneux; il aurait tort, bien entendu.

73. Quoiqu'il en soit, j'affirme que les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 sont nos seuls engagements — et c'est à dessein que j'emploie le mot "engagements". J'ai dit que ces engagements pourraient devenir des traités, s'ils étaient officiels. Toutefois, ce que nous avons affirmé, c'est que les seuls engagements internationaux qui aient été contractés sont ceux qui font l'objet des deux résolutions de la Commission — ce qui nous oblige aujourd'hui à tenir compte de l'historique de la question. Je n'ai nullement l'intention de critiquer les déclarations qui ont été faites par le distingué représentant du Royaume-Uni; cependant, je dois faire observer qu'elles impliquent que ces engagements sont isolés dans le temps et qu'il n'existe ni évolution ni antécédents de la question. Il faut au contraire considérer ces engagements à la lumière de tous les événements antérieurs. Il est nécessaire de le faire parce que l'on pourrait dire: "Il existe bien deux résolutions, mais il faut reconnaître qu'elles n'ont abouti à rien. Pourquoi ne pas commencer à les appliquer dès demain? Malheureusement, demain c'est samedi, et dimanche il faut aller à l'église; nous commencerons donc lundi." Ce serait inutile parce qu'il faut tenir compte de l'ensemble des circonstances. C'est pourquoi je suis obligé de faire brièvement allusion à la position du Gouvernement de l'Inde, que le Premier Ministre a définie l'autre jour, dans un discours qu'il a prononcé à Allahabad, de la manière suivante: le Gouvernement de l'Inde estime que le Pakistan a violé l'accord relatif à la suspension d'armes. C'est là une grave accusation, et nous la formulons sans hésiter: nous affirmons que le Pakistan a violé l'accord relatif à la suspension d'armes en introduisant des forces militaires et du matériel dans la région visée par l'accord et en annexant certains territoires. Naturellement, si la première partie de l'accord a été violée, examiner la deuxième partie devient tout à fait "subsequent" — cela n'est peut-être pas du bon style, mais quoiqu'il en soit cet examen devient tout à fait secondaire.

74. En conséquence, les observations qui ont été faites par le représentant du Royaume-Uni doivent être interprétées, avant tout, d'après les explications que j'ai données au nom de mon gouvernement et en tenant compte du fait que, depuis que l'accord a été conclu, on a violé la première partie de cet accord en renforçant les troupes qui se trouvaient de l'autre côté de la ligne de démarcation et en annexant certains territoires.

75. Le Président du Conseil de sécurité représente un pays qui symbolise, en quelque sorte, la neutralité en Europe. Je peux donc sans hésiter, puisqu'il m'est permis de poser une question au Président, lui demander ceci: comment se fait-il que lorsque l'Assemblée constituante du Cachemire, se conformant à la procédure prévue par notre Constitution, prenant la plume et non l'épée, travaillant pendant une période de cinq ou six ans et se fondant sur un texte juridique sur lequel vous prétendez tous ne pas prendre position — personne n'a jusqu'ici contesté ce texte —, établit une constitution qui ne modifie pas les faits,

around and asked the Pakistan delegation under what title its Government annexed these territories of 42,000 square miles? The latter was barefaced annexation.

76. Here I propose to cite to you assurances, documents and statements made in the Security Council time after time, that the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government remains inviolate and that neither the Commission nor the Council will do anything to alter it.

77. That leads me to the third point. Sir Pierson Dixon referred to engagements. He is a friend of mine, and I am sure he will forgive me for centring the argument around him (in a sense, it is an expression of great esteem). I said the other day that this engagement bound our two countries. Since this is probably my last main intervention during this episode of the discussion of this item, I should like to say that there are three parties engaged in this whole process.

78. The Security Council is a party to the resolution of 13 August 1948, and we of the Government of India have the privilege and the right to ask the Security Council what it is going to do about the violation of part I. The Council is very quick in passing resolutions about the Constituent Assembly and being misled into acceptance of what was put out in a "crisis atmosphere". How is it that no question had been asked by the eleven nations represented round this table—I ask this question only because my people will ask and because the Security Council does not represent only these eleven countries but, as we understand it, all the Member States of the United Nations—about this apparent, gross, obvious, continuous, persistent and flagrant violation of the cease-fire agreement, of international law, of commitments contained in Security Council resolutions and Commission resolutions, and solemn understandings given by representatives of Member States to our Government, which are in writing and which have been made public?

79. The shoe is on the other foot. That is to say, the annexation is on the other side. The Security Council would be justified in asking us why we have not requested a meeting in order to complain about this annexation. The answer is twofold. My Government proceeds on the basis that this problem—and that is what it is; it is not a dispute—is one of extreme complexity, which involves India-Pakistan relations and various other world factors. The solution of it, which was supposed to be proximate on 1 January 1949, is still far from being at hand. We consider that we have a duty not to re-agitate matters and therefore we have let sleeping dogs lie so far as the actual state of affairs is concerned, without in any way permitting the Security Council or anyone else to obtain our assent—and it is repeated so many times—to any change or alteration in the status of this territory.

comment se fait-il que l'on qualifie cela d'annexion, alors que l'on sait que les 11 membres qui sont assis à cette table n'ont jamais fait le moindre geste pour demander à la délégation du Pakistan de quel droit son gouvernement avait annexé des territoires d'une superficie de 42.400 milles carrés? C'est pourtant là une annexion flagrante.

76. Je pourrais citer maintenant des assurances, des documents et des déclarations faites à maintes reprises devant le Conseil de sécurité, d'où il ressort que la souveraineté du Gouvernement de l'Etat de Jammu et Cachemire reste entière et que ni la Commission ni le Conseil ne feront rien pour porter atteinte à cette souveraineté.

77. Cela m'amène à un troisième point. Sir Pierson Dixon a fait allusion à des engagements. Sir Pierson Dixon est un de mes amis et je suis sûr qu'il me pardonnera de le placer au centre de la discussion (en un sens, c'est là une marque de haute estime). J'ai dit l'autre jour que cet engagement liait nos deux pays. Comme cette intervention est probablement la dernière intervention importante que je ferai à ce stade du débat sur cette question, je voudrais souligner que cette affaire engage trois parties.

78. Le Conseil de sécurité est lui aussi partie à la résolution du 13 août 1948, et, en qualité de représentant du Gouvernement de l'Inde, j'ai certainement le droit de lui demander quelles mesures il entend prendre en ce qui concerne la violation de la première partie de cette résolution. Le Conseil est bien pressé d'adopter des résolutions sur l'Assemblée constituante, et il se laisse bien facilement persuader d'accepter des propositions qui ont été faites pendant une "période de crise". Comment se peut-il que les gouvernements des 11 pays qui sont représentés au Conseil — et si je demande cela c'est parce que le peuple indien m'interrogera sur ce point et parce que je pense que le Conseil de sécurité représente non seulement ces 11 pays, mais tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies — n'aient posé aucune question sur cette violation patente, manifeste, répétée, obstinée et flagrante de l'accord relatif à la suspension d'armes, du droit international, des obligations qui découlent des résolutions du Conseil de sécurité et de la Commission, et des engagements solennels pris par les représentants d'Etats Membres vis-à-vis de mon gouvernement, lesquels sont des engagements écrits et qui ont été rendus publics?

79. C'est l'autre partie qu'il faut accuser. C'est elle qui est l'auteur de l'annexion. Le Conseil serait fondé à nous demander pourquoi nous ne l'avons pas prié de se réunir pour lui présenter une plainte concernant cette annexion. Je répondrai en deux points. Mon gouvernement a reconnu que ce problème — et problème est le mot qui convient, car il ne s'agit pas d'un différend — est d'une extrême complexité, car il met en jeu les relations entre l'Inde et le Pakistan, et plusieurs autres facteurs d'importance mondiale. La solution de ce problème, que l'on croyait proche au 1er janvier 1949, est encore loin d'être à notre portée. Nous estimons que nous avons le devoir de ne pas le soulever à nouveau et, en conséquence, nous nous sommes gardés de ranimer les querelles en ce qui concerne la situation actuelle, sans pour autant être prêts, sur les instances du Conseil de sécurité

80. The representative of Colombia has referred to these matters [768th meeting]. He probably has a first-hand knowledge of the question, because some of these assurances were given by Mr. Lozano. The Secretary-General has an easy way of ascertaining the facts in this connexion, because some of the members of the Commission's staff at that time are still members of the Secretariat here. These assurances are not hanging in the air; they are part of the resolutions. I deal with them more specifically today in view of the observations of the representative of Colombia.

81. To place demilitarization in the centre of the present draft resolution is, in our opinion, a misreading of the entire situation. It is this aspect which has bedevilled the question since the time of General McNaughton. It is a matter of great regret to us that suggestions made, in a spirit of good will, by two persons from countries which are members of our Commonwealth should have been ultra vires of every decision and of the principles of the Security Council. Sir Owen Dixon is a distinguished judge; he is now Chief Justice of Australia. With great respect, I must say that Sir Owen Dixon seems to have approached this problem as though Kashmir were the Australian bush of 200 years ago—and, if Mr. Walker objects to that idiom, if it is one, I shall withdraw it—as though Kashmir belonged to no one and, therefore, a United Nations government or some other government could be set up in gross violation of the Security Council's express commitment.

82. My Government is entitled to ask this question: why is it, when we have committed no violations whatsoever, that there is all this talk about violations by us? The Security Council itself—a party to this agreement—is remiss in not drawing the other party's attention to violations; the Security Council is remiss in not asking for the withdrawal of the other party from that area; the Security Council's representatives make proposals to us which are in gross violation of the commitments. Why is there no unanimity about these violations?

83. In fact, we would not have discussed the 13 August 1948 resolution if there had been any suggestion that the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government and India's competence as regards the defence of its frontiers—which are on the western and northern side of Kashmir—were in question.

84. I do not know whether the Security Council wishes me to go on citing these documents. The documents are before the Council, as I have said time and time again.

ou de qui que ce soit, à donner notre consentement — nous avons à maintes reprises indiqué notre position sur ce point — à une modification quelconque du statut du territoire en question.

80. Le représentant de la Colombie a fait allusion à ce problème [768ème séance]. Il a probablement à ce sujet, des renseignements de première main étant donné que certaines de ces assurances ont été données par M. Lozano. Sur ce point, il est facile au Secrétaire général de vérifier les faits, car un certain nombre de personnes qui faisaient partie du personnel de la Commission à cette époque-là sont encore fonctionnaires du Secrétariat. Ces assurances ne sont pas des paroles en l'air; elles font partie des résolutions. Si j'en parle plus particulièrement aujourd'hui, c'est en raison des observations du représentant de la Colombie.

81. A notre avis, faire de la démilitarisation le point essentiel du présent projet de résolution constitue une interprétation absolument fausse de la situation. C'est précisément cette façon de voir les choses qui a compliquée la question depuis l'époque du général McNaughton. Nous regrettons beaucoup que des suggestions faites en toute bonne foi par deux personnalités ressortissantes de pays qui sont membres de notre Commonwealth soient contraires à toutes les décisions et à tous les principes adoptés par le Conseil de sécurité. Sir Owen Dixon est un juge éminent; il est maintenant "Chief Justice" d'Australie. Mais, avec le respect que je lui dois, je suis obligé de dire que sir Owen Dixon semble avoir abordé ce problème comme si le Cachemire était la brousse australienne d'il y a 200 ans (et si M. Walker trouve à redire à cette expression, si c'en est une, je la retirerai); il l'a abordé comme si le Cachemire n'appartenait à personne et comme si, en conséquence, un gouvernement de l'Organisation des Nations Unies ou un gouvernement quelconque pouvait être établi en violation flagrante des engagements exprès du Conseil de sécurité.

82. Mon gouvernement a le droit de demander pourquoi — alors que nous n'avons pas commis la moindre violation — l'on parle tellement de violations que nous aurions commises. Le Conseil de sécurité lui-même — qui est partie à l'accord — a failli à son devoir en n'appelant pas l'attention de l'autre partie sur les violations; le Conseil de sécurité a failli à son devoir en ne demandant pas à l'autre partie de se retirer de la région; les représentants du Conseil de sécurité nous font des propositions qui représentent une violation flagrante des engagements pris. Pourquoi n'y a-t-il pas unanimité au sujet de ces violations-là?

83. En fait, nous n'aurions pas discuté la résolution du 13 août 1948 s'il avait été suggéré que la souveraineté du Gouvernement du Jammu et Cachemire et la compétence de l'Inde en ce qui concerne la défense de ses frontières — qui se trouvent à l'ouest et au nord du Cachemire — étaient mises en doute.

84. Je ne sais si le Conseil de sécurité souhaite que je continue ma citation. Ces documents — comme je l'ai dit maintes et maintes fois — les membres du Conseil les ont en mains.

85. Mr. Korbel, the Czechoslovak representative, who was Chairman of the Commission in August 1948, said that the sovereignty of the territory was not to be changed. In a letter which the Prime Minister of India sent to Mr. Korbel on 20 August 1948, the Prime Minister wrote:

"If I understood you [Mr. Korbel] correctly, A, 3 of part II of the resolution does not envisage the creation of any of the conditions to which we have objected in paragraph 3 (1) of this letter. In fact, you made it clear that the Commission was not competent to recognize the sovereignty of any authority over the evacuated areas other than that of the Jammu and Kashmir Government." [S/1100, para. 78.]

Now, there was only one Jammu and Kashmir Government then, and there is only one Jammu and Kashmir Government now. I ask the representative of Cuba, who is so attached to the idea of sovereignty and freedom from intervention in internal affairs, how he reconciles that position with this one in respect of Kashmir.

86. In reply to the above-mentioned letter, Mr. Korbel wrote to the Prime Minister of India as follows:

"The Commission requests me to convey to Your Excellency its view that the interpretation of the resolution as expressed in paragraph 4 of your letter coincides with its own interpretation." [Ibid., para. 79.]

87. In a letter dated 16 April 1949, the Vice-Chairman of the Commission, who, I believe, was a United States citizen, wrote:

"It has consistently been the view of the Commission, as well as the Security Council, that pending the determination of the will of the people as regards the accession of the State to India or Pakistan neither body"—and this means neither the Security Council nor the Commission, not India or Pakistan—"will recognize any new sovereignty in the State. To do so would constitute a pre-judgement of the will of the people."<sup>1/</sup>

88. I read out all these documents because they have a relation to the draft resolution sponsored by the United States and the United Kingdom. They have a relation to the violation of our municipal law and the principles of the law of those two countries—and this particularly concerns the representative of the United Kingdom, for it is from the United Kingdom that we claim the heritage of this law. What is more, they have a relation to the violation of international law—and I shall return to this aspect in a moment.

89. I should like now to read out the following excerpt from the Commission's third interim report:

"The territory evacuated by the Pakistan troops will be administered by the local authorities"—and

85. Le représentant de la Tchécoslovaquie, M. Korbel, qui était président de la Commission en août 1948, a déclaré qu'il ne fallait pas changer la souveraineté du territoire. Dans une lettre adressée à M. Korbel le 20 août 1948, le Premier Ministre de l'Inde disait:

"Si je vous [M. Korbel] ai bien compris, le paragraphe A, 3, de la deuxième partie de la résolution ne prévoit pas la réalisation des conditions contre lesquelles nous élevons des objections au paragraphe 3, 1, de la présente lettre. En fait, vous avez nettement précisé que la Commission n'a pas compétence pour reconnaître, sur les régions évacuées, d'autre souveraineté que celle du Gouvernement de Jammu et Cachemire. [S/1100, par. 78.]

Or, il n'existe à l'époque qu'un seul gouvernement du Jammu et Cachemire, et il n'existe toujours qu'un seul Gouvernement du Jammu et Cachemire à l'heure actuelle. Je demande au représentant de Cuba, qui est si attaché à l'idée de souveraineté et à l'absence de toute intervention dans les affaires intérieures, comment il concilie son attitude avec la situation que je viens de décrire à propos du Cachemire.

86. En réponse à la lettre en question, M. Korbel a écrit au Premier Ministre de l'Inde dans les termes suivants:

"La Commission me charge de faire savoir à Votre Excellence que l'interprétation de la résolution qui ressort du paragraphe 4 de votre lettre concorde avec sa propre interprétation." [Ibid., par. 79.]

87. Dans une lettre du 16 avril 1949, le Vice-Président de la Commission, qui était — je crois bien — citoyen des Etats-Unis d'Amérique, écrivait:

"La Commission et, en même temps, le Conseil de sécurité ont toujours été d'avis de ne reconnaître aucune nouvelle souveraineté sur l'Etat avant que la population ait pu faire connaître sa volonté à l'égard du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan. (Il s'agit ici de l'avis du Conseil de sécurité et de la Commission, et non de celui de l'Inde ou du Pakistan.) Agir autrement serait préjuger la volonté de la population<sup>1/</sup>."

88. Si je lis tous ces documents, c'est qu'ils ont un rapport direct avec le projet de résolution proposé par les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Ils ont un rapport direct avec la violation de notre droit national et des principes du droit de ces deux pays — et ce fait intéresse plus spécialement le représentant du Royaume-Uni, car c'est du Royaume-Uni que nous avons hérité le droit dont nous nous réclamons. Bien plus, ces documents ont un rapport direct avec la violation du droit international — et je reviendrai sur ce point dans un instant.

89. Voici un extrait du troisième rapport provisoire de la Commission:

"Le territoire évacué par les troupes du Pakistan sera administré par les autorités locales (et par

1/ Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.1, annex 19.

1/ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.1, annexe 19.

the expression "local authorities" is intended to mean persons who are not a government, who are operating in the area de facto—"under the surveillance of the Commission and without prejudice to the sovereignty of the State."<sup>2/</sup>

90. Hence, there can be neither a Pakistan nor an "Azad" nor a "Gilgit" government, nor any other government, in this area. The other day, I read out to the Council the Commission's agreement that we were entitled to station garrisons there for the protection of the trade routes from the north and the northwest [763rd meeting, para. 62].

91. I continue to quote from the Commission's third interim report:

"These provisions are without prejudice to the territorial integrity"—and, when part of the country has been annexed, that is certainly a violation of territorial integrity—"and the sovereignty of the State of Jammu and Kashmir."<sup>2/</sup>

92. I could go on quoting from these documents—and there are so many of them.

93. In the Security Council, General McNaughton—who, I believe, was President of the Council at the time of which I am speaking—approached this problem as though this territory really did not belong to anyone, as though two parties were fighting over it; he tried to place us both on an equal status. Sir Benegal Rau, who was then a member of the Security Council, wrote the following to General McNaughton in this connexion:

"It has been admitted all along that the sovereignty of the Jammu and Kashmir State should be accepted over the whole area of the State."—that is a statement of our position—"If Pakistan irregular forces, such as the Gilgit or the Baltistan Scouts, remain in the northern area, the sovereignty of the State will be violated militarily".—This, again, is a point which has an immediate bearing on the suggestion made by the United States and the United Kingdom.—"Further, if, as suggested, the administration of this area is to remain the hand of the existing local authorities, which have been created by Pakistan and are aided by Pakistan officials, the sovereignty of the Jammu and Kashmir State in this area will be equally violated in the administrative field."

That was said in reply to General McNaughton's suggestion for the creation of a new situation, disregarding the basis of the procedures.

94. Members of the Council will thus be able to understand why the Government of India has to be extremely wary. A suggestion is put to us, and we are told: "No, you are not asked to accept it, you are only asked to look at it". But the next day we shall be told, "You looked at it, and you did not think it was a profanity to do so; if it is not profane, then it must be sacred, and therefore it is binding on you". That is the kind of argument that we have heard.

l'expression "autorités locales" il faut entendre des personnes qui ne constituent pas un gouvernement et qui se trouvent de facto en fonction dans la région) sous la surveillance de la Commission sans porter atteinte à la souveraineté de l'Etat<sup>2/</sup>.

90. Il ne peut donc y avoir dans cette région ni un gouvernement pakistanaise, ni un gouvernement "azad", ni un gouvernement "gilgit", ni aucun autre gouvernement. J'ai lu l'autre jour au Conseil un document qui montre que la Commission reconnaît notre droit de maintenir des troupes dans cette région afin de protéger les routes commerciales vers le nord et le nord-ouest [763ème séance, par. 62].

91. J'en reviens au troisième rapport provisoire de la Commission:

"Aucune de ces dispositions ne peut porter atteinte à l'intégrité territoriale (et lorsqu'une partie d'un pays a été annexée, il y a certainement violation de l'intégrité territoriale) et à la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire<sup>2/</sup>".

92. Je pourrai continuer à vous lire ces documents — et il en existe beaucoup.

93. Au Conseil de sécurité, le général McNaughton — qui était, si je me souviens bien, président à l'époque — a abordé le problème comme si le territoire n'appartenait réellement à personne, comme si ces deux parties se le disputaient; il a essayé de mettre nos deux pays sur un pied d'égalité. Sir Benegal Rau, qui était alors membre du Conseil de sécurité, envoya à ce sujet au général McNaughton la lettre suivante:

"Jusqu'ici, il a toujours été admis que la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire devrait être reconnue sur l'étendue de l'Etat. (C'est là l'énoncé de notre position.) Si des forces irrégulières du Pakistan, comme les éclaireurs du Gilgit ou du Baltistan, demeurent dans la région septentrionale, la souveraineté de l'Etat sera violée, sur le plan militaire. (Cela aussi a un rapport direct avec la suggestion faite par les Etats-Unis et le Royaume-Uni.) En outre, si comme on l'a proposé, l'administration de cette région demeure entre les mains des autorités locales actuelles — qui ont été créées par le Pakistan et qui sont soutenues par des fonctionnaires pakistanais —, la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire dans cette région sera également violée sur le plan administratif."

C'était là la réponse à la suggestion du général McNaughton, qui parlait de créer une situation nouvelle, sans tenir compte des faits essentiels touchant les méthodes.

94. Ainsi, les membres du Conseil comprendront pourquoi le Gouvernement de l'Inde doit se montrer extrêmement circonspect. On nous fait une proposition et on nous dit: "Mais non, on ne vous demande pas de l'accepter, on vous demande simplement de la prendre en considération." Mais le lendemain, on nous dit: "Vous avez examiné cette proposition et vous n'avez pas jugé qu'il ait été profane de le faire; si elle n'est pas profane, elle doit être sacrée, et par conséquent vous êtes lié par cette proposition." C'est là le genre de raisonnement que nous avons entendu.

<sup>2/</sup> Ibid., annex 17, appendix.

<sup>2/</sup> Ibid., annexe 17, appendice.

95. Sir Benegal Rau also said the following with regard to the question of sovereignty, on 7 February 1950:

"...accession does not mean dissolution: the acceding State remains intact and fully sovereign in its own field even after accession; it continues as a single unit. If, therefore, the plebiscite is to be held for the State as a whole, if the State is to accede as a whole, it must not be disrupted beforehand." [463rd meeting, p. 12.]

96. I turn now to a memorandum which the representative of India transmitted to the United Nations Representative, Mr. Graham, on 11 September 1952. I allude to this later period in order to show that this is not old history. In that memorandum, the representative of India said that the Government's position was the following:

"The administration of this area would, under paragraph 3 of part II of the resolution of 13 August 1948, vest in local authorities to be established or recognized for the purpose; to these local authorities, under the same resolution, only local administrative functions have been assigned...To give them any armed force equivalent to troops would not be consistent either with their status or with their function and would be a violation of the sovereignty of the Union of India and the Jammu and Kashmir State. In the very nature of things, therefore, these local authorities can be entrusted only with a civil armed force." [S/2783 and Corr.1, annex 5, sect. 1.]

97. In a letter to Mr. Graham dated 17 February 1953, we stated:

"The Government of India are unable to agree to the retention of any military force in the so-called 'Azad' Kashmir territory. Not only would this be contrary to the assurance given by UNCTP to India"—and I contend that every assurance given by the United Nations Commission for India and Pakistan to India is an assurance given by the Security Council to the Government of India—"that the resolution of 13 August should not be interpreted, or applied in practice, so as to bring into question the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government over the portion of their territory evacuated by Pakistan troops..." [S/2967, annex IV, para. 2.]

Of course, the evacuation never took place.

98. That is the position with regard to sovereignty.

99. The observation that I shall now make has relation to the whole conception which is now sponsored by the United States and the United Kingdom in regard to United Nations forces. There are also other matters connected with it. My distinguished friend, Mr. Lodge, United States Ambassador, has told us at the 768th meeting that we are only being asked by the Security Council to consider this idea of United Nations forces,

95. En ce qui concerne la question de la souveraineté, sir Benegal Rau a fait la déclaration suivante, le 7 février 1950:

"...rattachement ne veut pas dire démembrlement: l'Etat qui en fait l'objet doit demeurer intact et entièrement souverain dans ses propres limites, même après le rattachement; il reste indivis. Si, par conséquent, c'est l'Etat dans son ensemble qui doit faire l'objet du plébiscite, si l'Etat tout entier doit être rattaché à tel ou tel autre Etat, il ne faut pas le démembrer au préalable." [463ème séance, p. 12.]

96. J'en viens maintenant à la note que le représentant de l'Inde a remise le 11 septembre 1952 au représentant des Nations Unies, M. Graham. Je précise cette date pour montrer qu'il ne s'agit pas d'histoire ancienne. Dans cette note, le représentant de l'Inde exposait comme suit la position de son gouvernement:

"D'après le paragraphe 3 de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948, l'administration de la région serait assurée par des autorités locales qui seraient créées ou reconnues à cette fin; d'après la même résolution, ces autorités locales ne sont investies que de fonctions administratives locales (...). Leur accorder des forces armées quelconques assimilables à des troupes ne serait compatible ni avec le caractère de ces autorités, ni avec leurs fonctions et constituerait une violation de la souveraineté de l'Union indienne et de l'Etat de Jammu et Cachemire. En conséquence, de par la nature des choses, ces autorités locales ne doivent disposer que d'une force armée civile." [S/2783, annexe 5, sect. 1.]

97. Dans une lettre adressée à M. Graham le 17 février 1953, nous déclarions:

"Le Gouvernement de l'Inde est dans l'impossibilité de souscrire au maintien de forces militaires quelconques dans ce que l'on appelle le territoire du Cachemire "azad". Ce maintien serait, d'une part, contraire à l'assurance donnée à l'Inde par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (et à mes yeux toute assurance donnée par cette commission à l'Inde est une assurance donnée par le Conseil de sécurité au Gouvernement indien) "selon laquelle la résolution du 13 août ne devait pas être interprétée, ni appliquée de manière à mettre en doute la souveraineté du Gouvernement du Jammu et Cachemire sur la partie de son territoire qui sera évacuée par les troupes pakistanaises (...)" [S/2967, annexe IV, par. 2.]

Bien entendu, cette partie du territoire n'a jamais été évacuée.

98. Telle est la situation en ce qui concerne la question de souveraineté.

99. L'observation suivante a trait à la conception d'ensemble que les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni voudraient que l'on ait des forces des Nations Unies. D'autres questions connexes se posent également. Mon distingué ami, M. Lodge, ambassadeur des Etats-Unis, nous a dit à la 768ème séance que ce que le Conseil de sécurité nous demande, c'est simplement d'examiner la proposition relative à l'em-

but it is not right to ask a sovereign Government to consider something that is against international law, against its own sovereign rights, and in violation of the agreement with the Security Council. It is unethical, inequitable and, what is more, it would not lead to a settlement. I am afraid that Mr. Lodge made a slip when, in explaining the draft resolution, he used the words "specifically the United Nations force", so that it was not just one of those things that are innocent. He said that the core of this draft resolution was the United Nations force and, Mr. Lodge being a man of, if I may say so with great respect, great simplicity of mind and frankness and candour of expression, let this out. No doubt his speech had been very carefully looked into and the words had been put there. Since in a year from now these words may be quoted against us, I do not want to make any mistake of my not having something to show to you about that.

100. The United States representative has addressed a request to the Government of India to receive the President of the Security Council very cordially. We appreciate this request and accept it in the spirit in which it is made, but, as I said a while ago, so far as hospitality is concerned the present President is almost half a native of India. I do not mean this in a disrespectful way; you are always welcome.

101. In the statement of the representative of the United States—perhaps I might make this general—there is no reference whatsoever to the people on the other side. My colleague from Cuba has spoken about rights, about self-determination, about the people and about all those things that we value [768th meeting, paras. 87 to 90], but why is it we have not heard the voice of Cuba in connexion with the freedom of the people who are under the suppression and tyranny of Pakistan authorities on the other side of our cease-fire line? Why is it that we have not heard that in ten years these people have not seen a ballot paper? Why is it that they are streaming into our part of the territory? Why is it they are under conditions of economic degradation? Why is it that when the five-year plan is making vast strides in the State of Jammu and Kashmir, there is no such thing at all, or even a semblance of it, anywhere in the Pakistan-occupied area? Why is it there are still wild tracts? What is more, why is it that the very men who are the accredited representatives of the organizations of this area make representations to the Pakistan Constituent Assembly and say: "We are but helots, we are but slaves, we have no voice in our own country"? With what voice can either the Security Council, or anyone coming before it, demand a plebiscite for people on our side who exercise their franchise, who have freedom of speech, who function under scores of local bodies, who have freedom of discussion, who have newspapers, who have economic development? With what voice, with what strength of argument can Pakistan come before the Security Council and ask about freedom of choice for those people who have no freedom at all? We say that

ploi d'une force des Nations Unies. Mais on ne peut pas demander à un gouvernement souverain d'examiner une proposition qui est contraire au droit international et aux droits qui découlent de la souveraineté et qui, au surplus, constitue une violation de l'accord passé avec le Conseil de sécurité. Cette proposition est contraire à la morale; elle est inéquitable et, qui plus est, elle n'est pas de nature à faciliter un règlement. Je crains que M. Lodge n'ait commis une erreur lorsque, expliquant le projet de résolution, il a employé les mots "et notamment (...) la proposition relative à une force des Nations Unies". Mais il n'a pas commis cette erreur par inadvertance. M. Lodge a déclaré que le cœur du projet de résolution était la proposition tendant à l'emploi d'une force des Nations Unies et, comme le représentant des Etats-Unis est — je me permets de le dire avec tout le respect que je lui dois — un homme qui s'exprime avec une grande simplicité, une grande franchise et une grande sincérité, il n'a pas caché la chose. Il n'est pas douteux que son discours a été soigneusement préparé et que les termes qu'il a employés y figuraient bien. Etant donné que dans un an il se peut que l'on nous oppose ces termes, je ne commettrai pas l'erreur de ne pas marquer le coup.

100. Le représentant des Etats-Unis a demandé au Gouvernement de l'Inde de réserver un accueil cordial au Président du Conseil de sécurité. Nous comprenons l'esprit dans lequel il fait cette requête, mais comme je l'ai déjà indiqué, le Président du Conseil de sécurité est en quelque sorte à demi indien — je dis cela sans irrévérence aucune — aussi sera-t-il toujours le bienvenu chez nous.

101. Dans son intervention, le représentant des Etats-Unis, pas plus d'ailleurs que les autres orateurs, n'a pas parlé des gens qui se trouvent de l'autre côté. Mon collègue de Cuba a parlé de droits, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il a parlé des populations et des choses auxquelles nous sommes attachés [768ème séance, par. 87 à 90], mais pourquoi n'a-t-il pas parlé de la liberté des populations qui, de l'autre côté de la ligne du cessez-le-feu, sont soumises à la tyrannie des autorités pakistanaises? Pourquoi n'a-t-on pas rappelé qu'aucune élection n'avait eu lieu depuis 10 ans sur ce territoire? Pourquoi ces populations viennent-elles en masse se réfugier sur la partie du territoire que nous occupons? Pourquoi ces populations se trouvent-elles dans un état de misère économique? Pourquoi, alors que l'exécution du plan quinquennal progresse à grands pas dans l'Etat de Jammu et Cachemire, rien de tel, pas même un simulacre, ne se produit-il dans la région occupée par le Pakistan? Pourquoi y a-t-il encore dans cette partie du territoire des étendues incultes? Ce qui est encore plus grave, pourquoi ceux-là mêmes qui sont les représentants accrédités des organisations de ce territoire auprès de l'Assemblée constituante du Pakistan disent-ils: "Nous ne sommes que des îlots, des esclaves, et nous ne jouons aucun rôle dans l'administration de notre pays"? Comment le Conseil de sécurité ou ceux qui paraissent devant le Conseil peuvent-ils demander un plébiscite pour déterminer l'avenir d'un peuple qui, de notre côté de la ligne du cessez-le-feu, exerce le droit de vote et jouit de la liberté de parole et d'opinion, qui est administré par un grand nombre

part I of the resolution of 13 August 1948 stands violated and therefore, Pakistan should have no say at all. It is my bounden duty to request the Security Council—not, my friend from the Philippines, to admonish—to give me an answer to these questions.

102. Our people are dedicated to the Charter. Their emotional reactions, as the Secretary-General will bear witness—I am not making him a party to our dispute—are dedicated to the Charter. They feel that here everything works in terms of justice, equity and fair play. How is it that in all these nine years of discussion no one has asked these questions? All the argument has been about the people who have rights, asking us—and that is putting it at its best—why do they not have more. In other words, if there were a plebiscite when the conditions are satisfied, when it will not create an upset, and when the security of India is not in danger, if we are, by the lack of the conditions that are necessary for a fair settlement, put into the position of handing these unfortunate men who have exercised their freedom into the helotry that prevails on the other side, then it would be a sin against the United Nations Charter.

103. My colleague from Australia later reminded us of very valid examples, as he described them, and very salutary examples. He said that we had recently had a case where we sent out a United Nations force [768th meeting, para. 53]. It is my recollection, although I may be wrong, that the representative of Australia did not support that proposition at the time, but that is by the way. It is misleading and it is unfair to us, at any rate, whatever you may think of it yourself, to draw an analogy between the United Nations Emergency Force in which we participate and which is in Egypt and any suggestion of the kind that is now being made. In one case, the territory of Egypt was invaded by France, the United Kingdom and Israel, and there was no question of having to find out about the invasion. Nobody ever denied that it was an invasion, and the purposes of this Force were twofold, and my Government has insisted that these purposes should remain twofold. The purposes of this Force are described in paragraph 12 of the report of the Secretary-General on the plan for an emergency international United Nations force.<sup>3/</sup> In that paragraph it is stated that the functions of the Force are to supervise the cease-fire and to supervise the withdrawal. Is anybody suggesting that a United Nations force should go into the Pakistan-occupied areas in order to supervise their misdoings or to stop their misdoings and to supervise their withdrawal, and then to go away? That is not the idea at all. Therefore, it is not possible to draw an analogy between the two cases. In one case, the United Nations Emergency Force had to go to the defence of those who were aggrieved against, and in the other case it would go to stand by

d'organismes locaux, qui dispose de journaux et qui bénéficie du progrès économique? Quels arguments peut invoquer le Pakistan pour demander au Conseil de sécurité d'accorder la liberté de choix à une population qui ne jouit d'aucune liberté? Nous prétendons que les dispositions de la première partie de la résolution du 13 août 1948 ont été violées et que, par conséquent, le Pakistan ne doit pas avoir voix au chapitre. Il est de mon devoir de demander au Conseil de sécurité — non pas d'exiger, dirai-je à mon ami des Philippines — une réponse à ces questions.

102. Je ne demande pas au Secrétaire général de prendre parti dans notre différend, mais il pourra témoigner que, dans leurs réactions émotives, nos populations restent attachées à la Charte des Nations Unies. Elles croient en la justice, l'équité et la loyauté des Nations Unies. Pourquoi n'a-t-on pas posé ces questions au cours de ces neuf années de discussions? On a parlé uniquement des populations qui ont des droits; on nous a même demandé, si j'ose dire, pourquoi elles n'en avaient pas davantage. En d'autres termes, si l'on procéderait à un plébiscite lorsque les conditions prévues seraient remplies, dans des conditions telles qu'il ne provoque pas de bouleversement et que la sécurité de l'Inde ne soit pas menacée, et si nous étions amenés, faute des conditions nécessaires à un règlement équitable, à livrer ces malheureux qui ont fait usage de leur liberté à l'autre camp, où les gens vivent en esclavage, il y aurait là un crime contre la Charte des Nations Unies.

103. Mon collègue australien a cité ce qu'il a appelé des exemples pertinents, des exemples salutaires. Il a rappelé le cas où l'on a employé une force des Nations Unies [768ème séance, par. 53]. Je rappellerai incidemment qu'à l'époque, à moins que je ne me trompe, le représentant de l'Australie n'a pas appuyé la proposition. Quelle que soit l'opinion que l'on professe à ce sujet, il est fallacieux et il est injuste d'établir un parallèle entre la Force d'urgence des Nations Unies, à laquelle nous contribuons et qui se trouve actuellement en Egypte, et la proposition qu'on nous fait maintenant. Dans le premier cas, le territoire égyptien était envahi par la France, le Royaume-Uni et Israël, et nous n'avions pas à décider s'il y avait ou s'il n'y avait pas invasion. Personne n'a jamais contesté qu'il y ait eu invasion, et l'envoi de la Force avait un double but, et mon gouvernement insiste sur ce double but. Je vous renvoie au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général concernant le plan pour une Force internationale d'urgence des Nations Unies<sup>3/</sup>. Dans ce paragraphe, le Secrétaire général déclare que le rôle de la Force est de surveiller le cessez-le-feu et d'assurer le retrait des forces armées. Est-ce que quelqu'un, ici, a proposé d'envoyer, dans la région occupée par les forces pakistanaises, une force des Nations Unies qui mettrait un terme à leurs méfaits et assurerait leur retrait, puis ensuite, quitterait la région? Jamais de la vie. Ainsi, il n'est possible d'établir un parallèle entre les deux situations. Dans le premier cas, la Force est allée au secours des victimes de l'agression. Dans le deuxième cas, la force envisagée

<sup>3/</sup> Official Records of the General Assembly, First Emergency Special Session, Annexes, agenda item 5, document A/3302 and Add.1 to 16.

<sup>3/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, première session extraordinaire d'urgence, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, document A/3302 et Add.1 à 16.

the aggressor. As Sir Pierson Dixon, with the candour we expect of him, has pointed out, that is what Pakistan has asked for and that has been espoused. Any attempt to draw this parallel is, in my humble submission, a challenge to the political intelligence of the Member States of the United Nations, because the analogy bears no relation to facts whatsoever. As the film writers would say, such resemblances as there may be are purely coincidental. Therefore, do not let us draw this analogy, which comes ill from the representative of Australia, who initially refused to have anything to do with this business of sending a force to Egypt in order to implement the purposes of the Charter. I will come back to this and say where we stand with regard to the Charter.

104. We agree in the main with what has been said by the representative of Colombia, who had the advantage of having one of his countrymen on the Commission who spent hours and hours with the Heads of Government and high officials both in Pakistan and in India.

105. We have circulated documents for your information, and we hope that you have read them. We hope that if you have not yet read them, you will read them in the future. If I may say so with respect, I would not feel any sense of umbrage if people did not read them fully, because I myself find it difficult to get from one end of these documents to the other, but a reading of them is necessary.

106. The representative of Cuba started from a basic problem that was worthy of the great philosopher, Jean-Jacques Rousseau, about the sovereign will of the people. He then went into history and, if I may say so, he misunderstood what I said in the Security Council, but that may have been my fault. I said that the capital of Kashmir, Srinagar, was founded 2,300 years ago. I did not say at that time that through the millennia this was a separate State. Actually, the history of Kashmir goes back 5,000 years before the Christian era. It comes into more modern history, in the Buddhist period. After a short period of Buddhist rule, a succession of Hindu dynasties ruled in Kashmir until the end of the twelfth century. Then it came under Moslem rule and was subsequently reconquered by a Moslem emperor, Akbar, of India, and became part of the Indian Empire. For sixty-three years, on account of the row with the English, the Afghans then occupied it. There were difficulties between the Afghans and the British at various times but not now—they are very good friends, and we are happy they are. There are only few episodes in the long history of Kashmir when it had been outside of the mainland of India. My colleague from Pakistan the other day refuted the "purchase" of Kashmir and I gave the answer to it.

107. The argument of the representative of Cuba is that the accession by the King is not acceptable. With great respect to his legal knowledge, which is very considerable so far as I am concerned—I mean the respect—no other accession would have been valid, and I call as witness the representative of the United Kingdom or his legal experts. Even if the four and a half million people in Kashmir had signed a memo-

aurait à soutenir l'agresseur. Comme l'a dit sir Pierson Dixon avec sa franchise habituelle, c'est ce que le Pakistan demande, et ce point de vue a été appuyé. A mon humble avis, vouloir établir un parallèle entre les deux situations est insulter au sens politique des Etats Membres des Nations Unies, car il n'y a rien dans les faits qui permette une analogie. Comme le disent les scénaristes, toute ressemblance est purement fortuite. Ainsi, n'établissons pas un parallèle, malvenu dans la bouche du représentant de l'Australie, qui s'est à l'origine opposé à l'envoi d'une force des Nations Unies en Egypte pour défendre les buts énoncés dans la Charte. Je reviendrai sur ce point et je définirai notre position à l'égard de la Charte.

104. Nous sommes d'accord en principe avec le représentant de la Colombie, dont un des compatriotes a fait partie de la Commission et a longuement conféré avec les chefs des gouvernements et les hauts fonctionnaires de l'Inde et du Pakistan.

105. Nous avons fait distribuer une documentation aux membres du Conseil et nous espérons qu'ils en ont pris connaissance. S'ils ne l'ont pas encore fait, nous espérons qu'ils ne tarderont pas à lire ces documents. Je ne me formaliserais pas si les membres du Conseil ne les lisent pas en entier. J'éprouve moi-même quelque difficulté à le faire, mais il est nécessaire tout au moins de les parcourir.

106. Le représentant de Cuba est parti d'un principe digne d'un grand philosophe, Jean-Jacques Rousseau, celui de la volonté souveraine du peuple. Il a ensuite fait une incursion dans l'histoire, mais je crains qu'il n'ait pas bien compris ce que j'ai dit au Conseil de sécurité (peut-être est-ce ma faute). J'ai dit que Srinagar, la capitale du Cachemire, a été fondée il y a 2.300 ans. Je n'ai pas dit que le Cachemire était depuis des millénaires un Etat indépendant. En fait, l'histoire du Cachemire remonte à 5.000 ans avant Jésus-Christ. Nous entrons dans une époque plus récente avec l'ère bouddhique. Après avoir été pendant peu de temps sous la domination des bouddhistes, le Cachemire a été régi par une série de dynasties hindoues, jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Puis il passa sous l'empire islamique, et fut par la suite reconquis par Akbar, empereur musulman de l'Inde, et fut rattaché à l'Empire indien. Plus tard, pendant 63 ans, à la suite d'une querelle avec les Britanniques, les Afghans occupèrent le Cachemire. A diverses époques, des difficultés ont divisé Afghans et Britanniques; ce n'est plus le cas aujourd'hui où ils vivent en bonne entente, ce dont nous sommes heureux. Ainsi, le Cachemire ne s'est trouvé que peu de fois durant sa longue histoire hors de la communauté indienne. Mon collègue du Pakistan a dernièrement réfuté la thèse de "l'achat" du Cachemire, et je lui ai répondu à ce sujet.

107. L'argument du représentant de Cuba est que l'on ne peut accepter le rattachement décidé par le Roi. Tout en réaffirmant mon respect, mon très grand respect, pour les connaissances juridiques du représentant de Cuba, je pense que toute autre forme de rattachement serait restée sans valeur, et j'en appelle sur ce point au représentant du Royaume-Uni ou à ses experts juridiques. Même si les 4 millions et

randum saying: "We accede", on that day in 1947, that accession would not be worth the paper it was written on. It might have political value. It has political value and it has social value. The British Parliament laid down that the accession was to be by the King. This does not mean that we could trick a King into giving an accession against the will of the people. If that is the argument that is in the mind of the representative of Cuba, then I think it is a valid argument and I humbly refer him to the answer I made to the Pakistan Foreign Minister in regard to the allegation of fraud. Therefore, there is no question that, over and above that, the first thing we did was to seek, and in the end obtain, the consent of the only national movement there was which for twenty-five years has resisted the Maharaja's rule and the members of the national movement agreed and they head the government today. We agree with the representative of Cuba that we must honour commitments, but we equally submit that the Security Council has an obligation to honour commitments, and commitments are what are in the documents and what is in the spirit of those documents in all the surrounding circumstances.

108. That takes me to the question of the plebiscite which has been referred to constantly. It appears to me to be comparatively simple. The resolution of 13 August 1948 was adopted by the Commission at its 40th meeting. I want to submit to you as responsible members representing Member States that just because a word appears in a document or a resolution and it is repeated a million times over, it does not add to its legal, political, moral or other values. It is quite true that we have talked about the plebiscite, but what is the place of it in this document? I have read this many times, but I will read it again. Part III of the resolution reads:

"The Government of India and the Government of Pakistan reaffirm their wish"—not their resolve, not their commitment, but their wish—"that future status of the State of Jammu and Kashmir shall be determined in accordance with the will of the people and to that end, upon acceptance of the truce agreement"—here my colleague from the Philippines comes in—"upon acceptance of the truce agreement, both Governments agree". Agree to what? They agree "to enter into consultations with the Commission to determine fair and equitable conditions..." [S/1100, para.75.]

109. We did not say that when a plebiscite has been organized we would enter into consultations after it was over. Perhaps it was our mistake that we entered into consultation before because we thought we were going very, very fast. It may be a lesson for the future, but I submit it is not a reason for misunderstanding the position of my Government in regard to international commitments. We agreed "upon acceptance of the truce agreement...to enter into consulta-

demi d'habitants du Cachemire avaient signé, en ce jour de 1947, une déclaration dans laquelle ils signifiaient leur volonté de rattachement, leur démarche n'aurait eu aucune valeur. La déclaration pourrait cependant avoir une certaine valeur politique; elle aurait, en fait, une valeur politique, et présenterait, sur le plan social, un certain intérêt. Le Parlement britannique a disposé qu'il appartient au Roi de prononcer le rattachement. Ce qui ne veut pas dire que nous aurions pu manœuvrer pour amener un roi à prononcer le rattachement contre la volonté de son peuple. Si tel était l'argument — et il serait de poids — que le représentant de Cuba entendait avancer, je renverrai le représentant de Cuba à la réponse que j'ai donnée au Ministre des affaires étrangères du Pakistan au sujet de l'accusation de fraude. En conséquence, il ne fait pas de doute que la première chose que nous ayons faite a été de rechercher et finalement d'obtenir l'assentiment du seul mouvement national existant qui, pendant 25 ans, avait résisté au régime du maharajah, et qui est aujourd'hui à la tête du gouvernement. Nous admettons avec le représentant de Cuba que nous devons faire honneur à nos engagements, mais nous pensons également que le Conseil de sécurité a la même obligation — et ces engagements se trouvent définis dans les documents ou s'en dégagent compte tenu de tous les éléments de la conjoncture.

108. Cela m'amène à la question du plébiscite, à laquelle on a constamment fait allusion dans cette affaire. Pour moi, la question est relativement simple. La résolution du 13 août 1948 a été adoptée par la Commission à sa 40ème séance. Je vous montrerai, à vous qui représentez des Etats Membres, que ce n'est pas en faisant figurer un mot dans un document ou dans une résolution et en le répétant un million de fois que l'on ajoute à son contenu juridique, politique, moral, etc. Il est certes vrai que nous avons parlé de plébiscite, mais quelle place occupe-t-il dans le document? J'ai lu déjà ceci un grand nombre de fois; je vais le relire encore. La troisième partie de la résolution dit:

"Le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan affirment à nouveau leur désir (il s'agit bien du désir, et non d'une résolution ou d'un engagement) que le statut futur de l'Etat de Jammu et Cachemire soit fixé conformément à la volonté de la population, et à cette fin, dès l'acceptation de l'accord de trêve par les deux gouvernements, ils conviennent (et je lis ce qui suit à l'intention de mon collègue des Philippines) dès l'acceptation de l'accord de trêve par les deux gouvernements, ils conviennent. — De quoi conviennent-ils? Ils conviennent — d'entamer des négociations avec la Commission afin d'établir des conditions justes et équitables (...)." [S/1100, par. 75]

109. Nous n'avons pas dit que nous entamerions des négociations une fois les opérations du plébiscite terminées. Nous avons peut-être commis une faute en les entamant avant qu'un plébiscite ait été organisé, car nous croyions avancer très très vite. Cela nous servira de leçon à l'avenir, mais ce n'est pas là une raison, je pense, pour se méprendre sur la position de mon gouvernement au sujet des engagements internationaux. Nous sommes convenus "dès l'acceptation

tions with the Commission". What for? To determine "fair and equitable conditions". Now how about this propaganda which has been going on for the last seven or eight years and which shows no sign of abatement and, what is more—it is not only aided and abetted—which is inspired by responsible leaders and members of the Government of Pakistan, which is part of their national policy. In those circumstances, I submit to you that we had to create the conditions, that is, the first conditions necessary.

110. A plebiscite is a peaceful process, and you cannot force this peaceful process. It is like some people using the machinery of democracy in order to destroy it. So, similarly, the word "plebiscite" embodies the great idea of self-determination and it simply is not to be misinterpreted. We stand by part III of the resolution. Two parts have not been satisfied. Our undertaking is to confer in order to find "fair and equitable conditions". Are conditions equitable when there is a campaign of hatred? Are conditions equitable when the treaty is in the place of an annex? Are conditions equitable when the Pakistan Government both privately and openly says the purpose of its military programme with the United States is in order to arm against India? If I am challenged on this, I will produce the evidence. That is with regard to the plebiscite, so I say with great respect to my friend from Cuba that we are not running away from any conception. But I submit that it is wrong, that it is against international law, that it is against the commitments of the United Nations, that it is against any possibility of the Charter's being respected and that it is a violation of the dignity and work of those people who believe in the United Nations, to say that just because these words appear somewhere that that is therefore a contract. That would be like my colleague the other day who accused some little Moslem boy of quoting the Koran only in one part. Therefore, that is the position of the plebiscite.

111. I have been asked why we take up one position in regard to Algeria and another in regard to Kashmir. First of all, in regard to Kashmir, the conditions have been laid down here, a whole plan has been laid down here. We agreed to the principles. By the way, Sir Pierson Dixon also referred to the resolution of 5 January 1949. I should like to refresh his memory. It refers to the principles on which a plebiscite has to be carried out—if parts I and II of the resolution of 13 August operate. After part I and part II, then part III begins to function by negotiation. When that is all ready, then there is a plan on the chessboard. You cannot start from the other end. That is how things are.

112. With regard to Algeria there has been a conquest, and that is not denied by anybody. I do not want to go outside the realm of this discussion, but I did not raise this question. There was a conquest and there was a national movement to replace that con-

de l'accord de trêve (...) d'entamer des négociations avec la Commission". Dans quel dessein? Afin d'établir "des conditions justes et équitables". C'est ici qu'intervient la propagande: elle se poursuit depuis sept ou huit ans sans donner aucun signe de fatigue; qui plus est, elle n'est pas seulement encouragée, mais elle est inspirée par les dirigeants responsables et les membres du Gouvernement pakistanais; elle fait partie de leur politique nationale. On ne s'étonnera donc pas que nous devions créer les conditions — je veux dire, les conditions préalables.

110. Un plébiscite est une entreprise pacifique, que l'on ne saurait imposer par la force. La situation est la même que lorsqu'on utilise les rouages du régime démocratique pour détruire la démocratie. Ainsi, le mot "plébiscite" incarne la grande idée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et il est impossible de l'entendre autrement. Nous soutenons la troisième partie de l'accord. Certes, les conditions énoncées dans les deux premières n'ont pas été remplies. Aussi cherchons-nous à entamer des négociations afin d'établir des "conditions justes et équitables". Les conditions sont-elles équitables lorsque l'on prêche la haine? Le sont-elles lorsqu'on ne fait guère plus de place au traité qu'à une annexe? Le sont-elles lorsque le Gouvernement pakistanais déclare, en privé et ouvertement, que l'objectif de l'accord d'aide militaire conclu avec les Etats-Unis d'Amérique est d'armer contre l'Inde? En cas de contestation, je suis prêt à produire des preuves. Et voilà ce qu'on peut dire du plébiscite. Aussi je déclare, avec tout le respect que je dois à mon ami de Cuba, que nous ne cherchons pas à esquiver telle ou telle interprétation, mais je pense qu'on a tort d'affirmer qu'il suffit que ces mots figurent dans un texte pour qu'il y ait contrat. Une telle affirmation est contraire au droit international, contraire aux engagements de l'Organisation des Nations Unies, elle rend impossible le respect des dispositions de la Charte, et elle attente à la dignité et aux travaux de ceux qui ont foi dans l'Organisation. La situation serait la même que l'autre jour, lorsque mon collègue a accusé un petit musulman d'avoir fait une citation tronquée du Coran. Telle est donc notre position en ce qui concerne le plébiscite.

111. On m'a demandé pourquoi notre position diffère selon qu'il s'agit de l'Algérie ou du Cachemire. Pour ce dernier, la situation a été exposée ici, un plan complet a été adopté, et nous nous sommes mis d'accord sur les principes. A cet égard, sir Pierson Dixon a également cité la résolution du 5 janvier 1949. J'aimerais lui rafraîchir la mémoire. Cette résolution traite des principes qui doivent présider au déroulement des opérations du plébiscite — si les première et deuxième parties de la résolution du 13 août 1948 sont appliquées. Une fois les conditions énoncées dans les première et deuxième parties réunies, la troisième partie peut être mise en œuvre par voie de négociations. Ce n'est qu'avec l'application des trois parties que l'on disposera d'un plan. On ne peut commencer par l'autre bout. Tel est l'ordre des choses.

112. En ce qui concerne l'Algérie, il y a eu conquête et personne ne le conteste. Je ne veux pas sortir du cadre de la présente discussion, mais ce n'est pas moi qui ai soulevé cette question. Il y a donc eu conquête, puis un mouvement national est né pour substi-

quest. There is no such thing in Kashmir. I told you the other day that the best evidence and the most convincing argument before the Security Council, irrespective of all legal doctrine, would have been if the marauders that came into Kashmir, and later the Pakistan Army, had been welcomed as liberators by the people. They were not. They committed rapine and plunder and there was no question of religion because the Christians and Moslems were equally sufferers. They were not welcomed as liberators by the local populations. So when the representative of Iraq refers to the great brotherhood, he must take this into account. We are also part of a greater brotherhood, namely, the human brotherhood, and therefore it is not as though the two things were on a par. There may be a great deal of argument in favour of not implementing self-determination in Algeria or implementing it. That is another matter. But the two things are not on all fours.

113. In regard to the statement of the representative of Cuba there is one other matter which I want to dispose of, and that is the reference to my Prime Minister. I have, both for reasons of propriety and political reasons, the obligation to put everybody right on this matter.

114. There were two suggestions, one of which I answered at a previous meeting [767th meeting, para. 88], apparently without carrying conviction. One was a telegram sent by the Prime Minister early in October 1947 to Mr. Liaquat Ali Khan, of whom he was an intimate friend, suggesting that the two countries together should come before the Security Council and that the matter should be settled by plebiscite, by the United Nations and so on. This was long before there was any proof that the Pakistan Army was invading. That was at the time when Pakistan was denying that there was complicity on its part. That was at the time when we had just parted company; and I pointed out that, so far as the political and the documentary parts of the problem were concerned, whatever might have been the commitments, if they had been accepted, they would be binding; if they were not accepted, they were not even escrows; they had lapsed and, therefore, we started from the Security Council because the letter of 22 December 1947 from my Prime Minister to Mr. Liaquat Ali Khan said that nothing had happened and proposed to take our remedy under the Charter of the United Nations. And we came here and said: "We are invaded. In order to protect ourselves we may have to invade Pakistan. We do not want to do so; therefore, please stop them from doing that."

115. The second declaration is the one to which the representative of Cuba has kindly given authority. It comes from an organ called "United Press", which is not run by the Indian Government and we have no responsibility for its policy. It was a message that came on 6 February 1957 from Allahabad in which, according to the report, Mr. Nehru listed the following conditions for agreeing to the plebiscite: with-

tuer un nouveau régime à celui de la conquête. Il n'est passé rien de tel au Cachemire. Je vous ai dit l'autre jour que, pour le Conseil de sécurité, la meilleure preuve et l'argument le plus convaincant en dehors de tout argument juridique aurait été que les maraudeurs qui pénétrèrent dans le pays et, plus tard, l'armée pakistanaise, fussent accueillis en libérateurs par la population. Ils n'ont pas été accueillis comme des libérateurs; en fait, ils ont volé, ils ont pillé, et les considérations religieuses étaient le moindre de leurs soucis, puisque chrétiens et musulmans ont eu à pâtir au même titre. Non, ils n'ont pas été accueillis en libérateurs par la population locale. C'est une chose dont le représentant de l'Irak doit tenir compte quand il nous parle de la grande fraternité musulmane. Mais nous faisons aussi partie d'une fraternité plus grande encore, la fraternité humaine. On ne saurait donc affirmer que la question de l'Algérie et la question du Cachemire vont de pair. Il y aurait certes beaucoup à dire pour et contre l'octroi aux Algériens du droit de disposer d'eux-mêmes, mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. Une fois encore, ces deux questions n'ont rien en commun.

113. Pour en revenir à la déclaration du représentant de Cuba, il est un autre point qui demande une réponse, il s'agit de ce que l'on a dit du Premier Ministre de l'Inde. Par correction et pour des raisons politiques, j'ai le devoir d'apporter les rectifications nécessaires.

114. Deux propositions ont été faites. J'ai déjà répondu à l'une d'elles à une séance antérieure [767ème séance, par. 88], manifestement sans convaincre personne. Il s'agissait d'un télégramme que notre Premier Ministre avait adressé au début d'octobre 1947 à M. Liaquat Ali Khan, l'un de ses amis intimes, pour lui suggérer que les deux pays s'adressent au Conseil de sécurité et que la question soit réglée par un référendum sous les auspices des Nations Unies, etc. Cette demande a été faite longtemps avant que l'on eût des preuves de l'invasion pakistanaise, au moment où le Pakistan niait toute complicité, peu de temps après le partage. J'ai fait observer que, sur le plan politique et sur le plan historique, ces engagements, quels qu'ils fussent, s'ils avaient été acceptés, auraient liés les parties; sinon, ils n'auraient même pas eu la valeur d'une promesse. Ces engagements n'ayant pas été acceptés dans les délais, la naissance officielle de l'affaire est donc le moment où le Conseil de sécurité a été saisi, parce que, dans sa lettre du 22 décembre 1947 à M. Liaquat Ali Khan, notre Premier Ministre déclarait que rien n'avait été fait et, en conséquence, il proposait de nous en remettre à la Charte des Nations Unies. Nous nous sommes adressés au Conseil et lui avons dit: "Nous sommes envahis. Par mesure de protection, il nous faudra peut-être envahir le Pakistan. Nous ne le voulons pas; c'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir."

115. La deuxième déclaration est celle à laquelle le représentant de Cuba a généreusement donné une apparence d'authenticité en la citant — elle émane d'un organe appelé "United Press", qui ne relève pas du Gouvernement indien, et sur lequel nous n'exerçons évidemment aucun contrôle. Il s'agit d'une dépêche d'Allahabad datée du 6 février 1957 selon laquelle M. Nehru énumère les conditions auxquelles il subor-

drawal of Pakistan troops from "occupied Kashmir"; the "legal Government" of Kashmir must take over the entire State. I believe that this message came to the United Nations between four and five o'clock. Between five and six o'clock, thanks to the reputable agency Reuter's, we got another version of it, which was published all over the world, and which we have not contradicted, and this was what the Prime Minister said: "We have been charged in certain quarters"—that is, over here—"with having backed out of our commitment to hold a plebiscite in Kashmir. I would like to draw the attention of those who are making this charge against us to the prerequisite condition of the plebiscite. The condition was that Pakistan would withdraw its forces from that part of Kashmir which it occupies. Has Pakistan fulfilled that condition?" Mr. Nehru said: "A grave injustice has been done to India in regard to Kashmir. The basic point that Pakistan committed aggression in Kashmir has been ignored altogether." And the representatives around this table have done it this morning. The Prime Minister said: "Kashmir has made tremendous progress in the last nine years and no steps should be taken which would disturb the peace of that State." Outside of all controversy, I ask the Council to believe that that is our overwhelming concern about the re-agitation of a situation which can lead to civil war all the way round and conflicts of a character which I shall describe in a moment.

116. In view of the time, I shall try to make the remainder of the observations very brief.

117. Mr. Rómulo said that I had "admonished" the Security Council [768th meeting, para. 107]. Normally speaking, I would let this pass, but it is not something which I wish to leave on the record, coming from the distinguished personality who occupied the Chair at that time. I believe this rises from that fact that he was listening to a very long speech, and like everybody else, sometimes he gets tired of it. What did I say? I said that our basic position was aggression. Our basic position is the complaint that we brought forth here on 1 January 1948. From that, we have never moved. From that, we did not move when we came here in those days, not with General McNaughton, not with Sir Owen Dixon, not with Mr. Graham, not with you, not with anybody in the world. That position we have never moved from. But I went on to say that, at the same time, representatives of States members of the Security Council, calling me before them, could not just regard themselves as Rip Van Winkles, as though nothing had happened here in nine years. In spite of that basic position, I have the responsibility to address myself to the draft resolution before the Council. That puts a totally different complexion upon my admonition. Do I look like the kind of person who would admonish this august body? I leave it to the Council to judge.

118. We have great confidence, in spite of the present attitude of the Security Council, that when these facts become more and more known—and that is why we

donne un plébiscite: retrait des troupes pakistanaises du "Cachemire occupé"; extension du pouvoir du "gouvernement légal" du Cachemire sur l'ensemble du territoire. Je crois que ce message est parvenu à l'Organisation des Nations Unies entre 4 et 5 heures. Entre 5 et 6 heures, l'agence Reuter, dont on connaît le souci d'objectivité, nous a donné une autre version du texte, qui a été publiée dans le monde entier et que nous n'avons pas contestée. Voici ce que le Premier Ministre avait déclaré: "On nous a accusé dans certains milieux — c'est-à-dire ici — de n'avoir pas respecté notre engagement, à savoir d'organiser un plébiscite au Cachemire. Je rappellerai à ceux qui nous accusent ainsi la condition préalable au plébiscite: le Pakistan devait retirer ses forces de la partie du Cachemire qu'il occupe. L'a-t-il fait?" M. Nehru poursuivait: "Dans cette affaire du Cachemire, l'Inde a été victime d'une grande injustice. On n'a tenu aucun compte de l'élément essentiel, à savoir que le Pakistan s'est rendu coupable d'agression au Cachemire." Les représentants ici présents ont d'ailleurs commis la même erreur ce matin. Le Premier Ministre ajoutait: "Le Cachemire a fait d'énormes progrès au cours des neuf dernières années, aussi ne devrait-on rien faire qui pût troubler la paix de ce pays." En dehors de toute controverse, je demande au Conseil de croire que nous craignons avant tout de rouvrir un débat qui risque de déclencher une guerre civile généralisée et des conflits que je décrirai plus tard.

116. Il se fait tard, aussi essaierai-je d'abréger les observations qu'il me reste à faire.

117. M. Rómulo a dit que j'avais "mis en garde" le Conseil de sécurité [768ème séance, par. 107]. Normalement, j'aurais laissé passer cette remarque, mais je ne puis accepter qu'elle figure sous cette forme au compte rendu, étant donné qu'elle émane d'une personnalité aussi distinguée — qui, au demeurant, présidait le Conseil à l'époque. Sans doute cela vient-il de ce qu'il écoutait un très long discours et que, comme tout le monde, il se fatigue des longs discours. Qu'avais-je dit? J'avais dit que notre position reposait essentiellement sur la thèse de l'agression. Notre position se définit avant tout par la plainte dont nous avons saisi le Conseil le 1er janvier 1948. Nous avons maintenu notre position. Nous n'en avons pas changé lorsque nous nous sommes présentés ici à cette époque, nous ne l'avons pas modifiée pour le général McNaughton, ni pour sir Owen Dixon, ni pour M. Graham, ni pour vous, ni pour qui que se soit d'autre au monde. Nous sommes toujours restés sur notre position. J'ai ajouté qu'en même temps les membres du Conseil de sécurité, qui m'ont convoqué devant eux, ne peuvent se considérer comme de nouveaux Rip Van Winkle, s'éveiller un beau jour et agir comme si rien ne s'était passé ici au cours des neuf dernières années. En dépit de notre position, je dois traiter du projet de résolution dont le Conseil est saisi. Mon avertissement se présente alors sous un jour tout à fait différent. Ai-je l'air d'un homme qui veuille donner des avertissements à cet auguste conseil? Je vous laisse juger.

118. Malgré l'attitude actuelle du Conseil de sécurité, nous sommes convaincus que, lorsque les faits seront davantage connus — aussi ne cessons-nous pas

keep on bringing the Council's attention to them—representatives will begin to have doubts in that matter.

119. Now we come to the draft resolution before the Council [S/3787]. There were two suggestions made by the President in his capacity as representative of Sweden. I have not referred to the observations made by the representative of Iraq except to say that the presentation he has made does not represent the facts of the situation. It ignores the circumstances but, at the same time, I pay tribute and express my appreciation of his desire to be kindly on the side on which he is not neutral; and that is all I can say. One must stick to the truth even when one wants to be polite. The representative of Sweden, who is the President, speaking here said:

"As we see it, there are, in principle, two courses open to us along which progress may be made towards the ultimate goal which, it seems to us, must be an agreement between the parties on a political basis..." [Para. 39 above.]

120. This is a matter which I shall have to deal with when I come to the basic position of the Security Council under the terms of the Charter, and particularly Chapter VI. There is no settlement in this matter that is possible except by agreement between the parties; and, so far as my Government is concerned, we have done everything we can, up till now—but I said "up till now"; we have not written the end of history. We have made a solemn declaration, and we repeat it, that we shall at no time, on any issue, however much it may be against us, refuse to negotiate, refuse to seek conciliation, but we cannot be called upon to surrender our sovereignty beforehand, and we cannot be called upon by the Security Council to forgo the charge of aggression upon our sovereignty. We cannot be called upon to ignore a complaint which we have submitted in terms of the provisions of the Charter.

121. Mr. Rómulo said—as was said by someone else the other day—that there were counter-charges [768th meeting, para. 104]. I submit that there were no counter-charges on Kashmir. There may have been counter-charges on other matters. The Security Council decided not to discuss them for the present, but if it should be decided to discuss them, we would be willing to answer. In regard to Kashmir, so far as I can recollect, it is only paragraph 3 of the document submitted by Pakistan [S/1100, annex 6, document I] that is relevant, and the answer was a denial. It was not even what the lawyers call a traversing of the facts; it was a denial, saying that we had not invaded. That denial was denied afterwards by the Commission, and, therefore, what remains is invasion, and aggression.

122. When General McNaughton was President of the Council and when Mr. Graham and earlier when members of the Commission, whom we did not invite—in

de les rappeler au Conseil — la certitude des Etats membres finira par être ébranlée.

119. J'en arrive maintenant au projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/3787]. Deux suggestions ont été faites par le Président en sa qualité de représentant de la Suède. (Je ne dirai rien des observations du représentant de l'Irak, si ce n'est que son exposé ne donne pas une idée exacte de la situation et ne tient pas compte des circonstances. Cependant, je tiens à le féliciter et à le remercier des efforts qu'il a faits pour se montrer bienveillant envers une partie à l'égard de laquelle il n'est pas neutre; c'est là tout ce que je puis dire. Il faut respecter la vérité, si désireux que l'on soit d'observer les règles de la politesse.) Le Président, parlant en qualité de représentant de la Suède, a dit:

"Selon nous, il existe en principe deux méthodes qui puissent nous permettre de progresser vers le but final, qui, croyons-nous, doit être un accord entre les parties sur une base politique (...)" [Ci-dessus, par. 39.]

120. Je reviendrai sur ce point lorsque j'examinerai la position fondamentale du Conseil de sécurité aux termes de la Charte et, en particulier, du chapitre VI. Le seul moyen qui permette de régler la question est un accord entre les parties; en ce qui concerne mon gouvernement, il a fait tout ce qui était en son pouvoir jusqu'à présent — je dis "jusqu'à présent", car nous n'avons pas encore écrit le mot "fin" dans cette histoire. Nous avons fait une déclaration solennelle et, je le répète, nous ne refuserons à aucun moment, sur aucune question, quels que soient pour nous les inconvénients de cette attitude, de négocier ou de nous prêter à des tentatives de conciliation, mais on ne peut pas nous demander de renoncer auparavant à notre souveraineté; le Conseil de sécurité ne peut pas nous demander de retirer l'accusation que nous avons formulée concernant l'atteinte qui a été portée à notre souveraineté. On ne peut nous demander d'oublier une plainte que nous avons présentée conformément aux dispositions de la Charte.

121. M. Rómulo a dit — et un autre membre du Conseil a fait la même déclaration l'autre jour — que l'on avait formulé des contre-accusations [768ème séance, par. 104]. Je répondrai qu'il n'a pas été formulé de contre-accusations au sujet du Cachemire. Par contre, j'admetts qu'on en ait formulé à propos d'autres questions. Le Conseil de sécurité a décidé de ne pas les examiner pour le moment, mais, s'il décidait de le faire, nous serions disposés à répondre. En ce qui concerne le Cachemire, autant qu'il m'en souvienne, seul le paragraphe 3 du document soumis en réponse par le Pakistan [S/1100, annexe 6, document I] est pertinent, et la réponse consistait en un rejet de la plainte. Il ne s'agissait même pas de ce que les juristes appellent dénégation; il s'agissait bien d'un rejet par lequel la partie adverse affirmait qu'il n'y avait pas eu d'invasion. Ce rejet a été rejeté plus tard par la Commission. En conséquence, que reste-t-il? A constater l'invasion, et l'agression.

122. Lorsque le général McNaughton, alors président du Conseil de sécurité, et lorsque M. Graham, et, antérieurement, lorsque des membres de la Commission

fact we did not invite the Commission, but we said, ours is a hospitable country; you can come—came and talked and talked—and in our part of the world it is very rude not to answer peoples' questions—and asked questions, we answered them. But we also asked some questions ourselves. So, would it have been right for us to come before General McNaughton and to say: no, we will not talk until you decide this question of aggression? This very Council, with great legitimacy—I may say, with total legitimacy—would have told us that we were being unreasonable. But what could we do? We reserved our position in every document, in every utterance. We reserve our position today; and, by reserve, we mean, do not put it on the shelf.

123. In other words, if the position put forward by General Rómulo and, the other day, by Mr. Tsiang is to be accepted, it becomes a crime to negotiate, because once a charge of aggression is decided, what is there left to negotiate? We are prepared to negotiate without prejudice to that, and that is what the Commission said all along. Therefore, Mr. President, it is in your hands; it is your responsibility to address yourself to this position.

124. It is easy for me to be dismissed, as one person; you cannot however dismiss the 400 million people in our country when a question of this kind comes before them. This is a problem which has deeply agitated our people, and it is only the strength of our leadership, which is based in the masses, which is based in trust and confidence, that has been able to restrain the kind of excitement which might lead to a hatred which could not be controlled afterwards. It is only that which has prevented them from developing the wrong kind of feeling in regard to certain other countries, which has prevented them from getting into a kind of war fever. The second course suggested, therefore, so far as that is concerned, is one by which as a general principle or as a universal premise my country always stands—indeed, I submit all countries stand committed by it—under the Articles of the Charter.

125. There are underlying problems of a legal character. Because I have tried to be precise in regard to the position, because if the accession is complete and legal all these problems become comparatively simple, I have never asked the Security Council to pronounce on these legal issues since from the very beginning our position has been that we cannot ask the Council to do so because it is not a court of law. At the same time, the Council is working in the context of international law and justice and cannot depart from that, and that is why I have pointed it out to you.

que nous n'avions pas invités — en fait nous n'avions pas invité la Commission, mais comme l'Inde est un pays hospitalier nous lui avons fait bon accueil — sont venus dans notre pays, ils nous ont, au cours de longues conversations, posé des questions, et comme en Orient on considère qu'il est très impoli de ne pas répondre lorsqu'on vous pose une question, nous leur avons répondu. Mais nous avons également posé un certain nombre de questions nous-mêmes. Dans ces conditions, aurions-nous eu raison de dire au général McNaughton: nous refusons d'entamer des pourparlers avant que la question de l'agression ait été tranchée? Le Conseil aurait été fondé, je dirai même qu'il aurait été parfaitement fondé, à nous répondre que nous n'étions pas raisonnables. Mais que pouvions-nous faire? Il ressort de tous les documents qui ont été publiés, de toutes les déclarations que nous avons faites, que nous avons réservé notre position en la matière. Nous la réservons encore aujourd'hui, ce qui ne signifie pas que nous avons définitivement renoncé à entamer des pourparlers.

123. En d'autres termes, si l'on doit adopter le point de vue exprimé par le général Rómulo et, l'autre jour, par M. Tsiang, il devient criminel d'entamer des négociations parce que, lorsqu'une décision a été prise au sujet d'une accusation d'agression, sur quoi les négociations peuvent-elles encore porter? Nous sommes disposés à négocier, abstraction faite de la question de l'agression; c'est ce que la Commission a toujours soutenu. En conséquence, M. le Président, notre sort est entre vos mains; c'est à vous qu'il appartient de prendre une décision.

124. Il est facile de ne pas tenir compte de mon opinion parce que ce n'est que celle d'un individu, mais il est impossible de ne pas tenir compte, lorsqu'il se pose un problème de ce genre, de celle des 400 millions de personnes qui vivent dans notre pays. Ce problème a profondément troublé le peuple indien, et ce n'est que grâce à nos dirigeants qui s'appuient sur les masses et qui tirent leur autorité de la confiance et du respect qu'ils inspirent que nous sommes parvenus à calmer une agitation qui aurait pu engendrer des haines qu'il aurait été plus tard impossible d'apaiser. Seule l'influence de nos dirigeants a permis d'éviter que le peuple indien n'éprouve à l'égard de certains autres pays des sentiments hostiles et qu'une fièvre belliqueuse ne s'empare de lui. A cet égard, la seconde solution qui a été proposée est conforme aux recommandations contenues dans la Charte, que mon pays, comme d'ailleurs, je pense, tous les autres pays, a toujours par principe été soucieux de respecter.

125. La question présente des aspects juridiques. Je me suis toujours efforcé de définir avec précision notre position: d'une part, si l'accession est complète et légale, tous ces problèmes d'ordre juridique deviennent relativement simples; d'autre part, je n'ai jamais demandé au Conseil de sécurité de prendre une décision sur ces questions juridiques car, dès l'origine, nous avons soutenu que nous ne pouvions pas adresser une telle demande au Conseil parce que le Conseil n'est pas un tribunal. J'ajouterais que le Conseil se conforme aux principes du droit international et à la justice et qu'il lui est impossible de s'en écarter. C'est ce qui explique que j'aie appelé votre attention sur ce point.

126. The President, speaking as representative of Sweden, has thrown out the suggestion that it might be useful to have certain underlying problems of a legal character progressively clarified in order to create better conditions for an agreement. I suppose the real mear g is that a look should be taken at the legal claims which we make and which are basic to our position. If it means nothing more, in terms of any provisions of the Charter, I believe the President will agree that I am justified in saying that he would want to see this in greater clarity and would want it to have full consideration by our Government and with our legal advisers—indeed, the United Nations would want to do that—for we cannot at any time turn our face against the law. That is our position, whatever the consequences are; that is our position in regard to these suggestions and there it is.

127. The President went on to say that some legal aspects of the matter might perhaps be referred to the International Court of Justice for an advisory opinion. However, it all depends upon what questions are referred to the Court; we ought to have the opportunity to consider them in order to see whether the problem is referred to the Court in its necessary ambit and scope. Therefore, so far as the Government of India is concerned at the present moment, we simply say that we do not reject any of these ideas, because if we did we should be doing wrong. You would fall foul of us, and even apart from that we should ourselves feel uneasy in our minds. We are therefore prepared to give consideration to these matters, and indeed the Government of India knows the views of the Swedish Government and is prepared to take them into consideration, but we cannot go into any deep consideration of policy until the general elections are over.

128. That deals with the statements. Now I come to the draft resolution [S/3787] and I will not take very long over it.

129. The first paragraph of the preamble recalls previous resolutions. It is one of those habits that we have formed, to recall resolutions, but I would like the draftsmen who assist the representatives of the United States and the United Kingdom to have a look at these resolutions. Some of them you can recall as a matter of historical interest, but you cannot implement them. For instance, one of them says that the Commission ought to go to India and Pakistan or something like that; so it is not possible of implementation. This is probably a very obvious instance but there are parts of these resolutions that have been worn out by time.

130. Therefore, when the representative of the Philippines made a criticism of my Prime Minister's statement—he did not say so, but he implied it—I want to say that we stand by that statement. I had a copy of the first draft of this resolution half an hour after I started speaking and the only alteration which was made in it was to the advantage of Pakistan. Secondly, when I finished speaking that evening I said to the President, who was the representative of the Philip-

126. Le Président, parlant en qualité de représentant de la Suède, a suggéré qu'il pourrait être utile d'élucider progressivement certains problèmes de caractère juridique en vue de créer de meilleures conditions pour arriver à un accord. Je suppose qu'il a voulu dire que l'on devrait examiner la position que nous avons adoptée en matière juridique et qui est pour nous d'importance primordiale. Si, au regard de la Charte, sa suggestion n'a pas d'autre sens, je pense qu'il reconnaîtra que je ne me trompe pas en affirmant qu'il aurait sans doute jugé préférable que la question soit présentée avec plus de précision après avoir été étudiée par notre gouvernement et nos conseillers juridiques — et je suis persuadé que c'est bien là son intention — car nous ne pouvons méconnaître les principes du droit. Telle est notre position à l'égard de ces suggestions, quelles qu'en soient les conséquences.

127. Le Président a dit ensuite que l'on pourrait peut-être demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur certains aspects juridiques de la question. Toutefois, tout dépend des questions qui seront posées à la Cour. On devrait nous laisser la possibilité de les examiner afin que nous puissions déterminer si le problème est présenté à la Cour dans la perspective qui convient. En conséquence, je me bornerai à dire au nom du Gouvernement de l'Inde que, pour le moment, nous ne repoussons aucune de ces suggestions, parce que ce serait une faute de le faire. Vous nous le reprocheriez, et, même si vous ne le faisiez pas, nous aurions le sentiment d'avoir commis une faute. Nous sommes donc disposés à examiner la question; bien entendu, le Gouvernement de l'Inde connaît les vues du Gouvernement suédois et il est disposé à en tenir compte, mais il lui est impossible d'examiner en détail des questions de principe avant la conclusion des élections générales.

128. Telles sont les observations que j'avais à formuler au sujet des diverses déclarations qui ont été faites. J'en arrive maintenant au projet de résolution [S/3787], que j'examinerai rapidement.

129. Au premier considérant, le Conseil rappelle des résolutions antérieures. Rappeler des résolutions antérieures fait partie des usages que nous avons établis, mais je voudrais que les auteurs du projet, et notamment les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, examinent ces résolutions. Il se peut que certaines présentent un intérêt historique, mais il est impossible de les appliquer. Par exemple, je crois qu'il est dit dans l'une d'entre elles que la Commission devrait se rendre dans l'Inde et le Pakistan, ou quelque chose d'approchant — ce qui, bien entendu, est irréalisable. L'exemple que je viens de donner est sans doute particulièrement frappant, il n'en reste pas moins que le temps a rendu caduques certaines parties de ces résolutions.

130. En conséquence, je tiens à souligner, au sujet des critiques que le représentant des Philippines a formulées — non pas ouvertement, mais implicitement — sur les déclarations du Premier Ministre de l'Inde, que nous approuvons entièrement ces déclarations. Je dois signaler que je n'ai été en possession d'un exemplaire du premier projet de résolution qu'une demi-heure après avoir commencé mon discours, et que la seule modification qui ait été apportée à ce

pines, that I had then made that part of my statement in order that he need not feel perturbed that some D-Day, some zero hour was approaching, not that I had finished the argument. In fact, I stated expressly that I had still to argue the case. What is more, those who know the facts of this matter know very well that what my Prime Minister says represents the truth.

131. Therefore, recalling these resolutions is merely an exercise, the sort of thing that often happens; and my delegation and my Government would find it difficult to understand why the resolution of 24 January 1957 [S/3779] has greater significance than the resolution of 17 January 1948, and I would be glad if the representative of the United Kingdom would tell me. If the Council would insist upon adherence to the resolution of 17 January 1948, we could forget all these other resolutions and I think we would have made a beginning in solving this problem.

132. On 17 January 1948, the Council asked both parties not to aggravate the situation, not to introduce war material and things of that character. That stands violated. This is what was said:

"The Security Council,

"Having heard statements"—and may I remind the representative of the United Kingdom that in those days they said: "having heard statements"—"on the situation in Kashmir from the representatives of the Governments of India and Pakistan,

"Recognizing the urgency of the situation"—and then comes the operative part:

"Calls upon both the Government of India and the Government of Pakistan to take immediately all measures within their power... calculated to improve the situation,"—and "Jehad" is not an instrument of improving the situation; and the calumny and the base words uttered about my Prime Minister and the head of my Government and of my country and of our traditions that is going on in West Pakistan at the moment is something not in consonance with this—"and to refrain from making any statements and from doing or causing to be done or permitting any acts which might aggravate the situation;

"And further requests each of those Governments to inform the Council immediately"—I want to repeat this, if I can have the attention of the Council for one moment—"of any material change in the situation which occurs or appears to either of them to be about to occur while the matter is under the consideration of the Council..."<sup>4/</sup>

133. The matter has been under the consideration of the Council from that time until now and Pakistan did

projet était à l'avantage du Pakistan. En second lieu, en terminant mon discours ce jour-là, j'ai dit au représentant des Philippines, qui occupait alors la présidence, que j'avais prononcé cette partie de mon discours ce jour-là afin qu'il n'ait pas l'impression qu'il fallait attendre un moment décisif, une heure H, et non parce que je voulais mettre un terme à la discussion. En fait, j'ai dit expressément que j'entendais la poursuivre. En outre, ceux qui sont au courant des faits savent très bien que les paroles du Premier Ministre de l'Inde sont l'expression de la vérité.

131. Par conséquent, le rappel de ces résolutions ne représente qu'un exercice de style; ce n'est que l'effet d'une habitude. La délégation de l'Inde ne voit pas bien pourquoi la résolution du 24 janvier 1957 [S/3779] est plus importante que celle du 17 janvier 1948, et je voudrais que le représentant du Royaume-Uni me donne des précisions sur ce point. Si le Conseil veut insister sur l'observation de la résolution du 17 janvier 1948, on pourrait laisser de côté toutes les autres résolutions; je pense que de cette manière nous ferions un pas en avant.

132. Le 17 janvier 1948, le Conseil a demandé aux deux parties de ne pas aggraver la situation et de ne pas introduire dans l'Etat du matériel de guerre, etc. Cette disposition a été violée. Je cite le texte de la résolution:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant entendu les déclarations — je me permettrai de rappeler au représentant du Royaume-Uni que l'on a dit alors: "ayant entendu les déclarations" — faites par les représentants des gouvernements de l'Inde et du Pakistan sur la situation dans le Cachemire,

"Reconnaissant le caractère d'urgence de la situation — et je passe au dispositif de la résolution:

"Fait appel au Gouvernement de l'Inde et au Gouvernement du Pakistan pour que chacun d'eux prenne immédiatement toutes les mesures en son pouvoir (...) à l'effet d'améliorer la situation (et la guerre sainte ("dihad") n'est pas un moyen d'améliorer la situation; quant aux calomnies et aux injures que l'on profère en ce moment au Pakistan occidental contre le Premier Ministre et le chef du Gouvernement de l'Inde et de mon pays et aux critiques dont font l'objet nos traditions, elles sont loin d'être en accord avec ces recommandations) et s'abstienne de faire aucune déclaration et d'accomplir, de provoquer ou de permettre aucun acte susceptible d'aggraver la situation,

"Demande, en outre, à chacun desdits gouvernements que — je tiens à insister sur cette phrase si le Conseil consent à m'accorder un moment son attention — tant que l'affaire est pendante devant le Conseil, il informe celui-ci de tout changement matériel que la situation subirait ou serait, à son avis, sur le point de subir (...)<sup>4/</sup>."

133. Depuis lors, le Conseil reste saisi de la question, et le Pakistan ne lui a pas fait savoir qu'il avait

<sup>4/</sup> Official Records of the General Assembly, Third Session, Supplement No. 2, chap. 5, sect. C.

<sup>4/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Supplément No 2, chap. 5, sect. C.

not inform the Council that it had introduced troops. I say it acted behind the Security Council's back and concealed facts from the Security Council and I think all our sins would be washed out in the face of that. And I ask my colleague Sir Pierson Dixon why the resolution of 17 January 1948 has less sanctity than any other resolutions. Insofar as they are recalled, and if they have any meaning, that is a helpful situation. I say that if the resolution of 17 January 1948 was adhered to by Pakistan, then we would have had the beginning of a solution.

134. May I preface my next observation by saying that I recognize that I have no part in the draft resolution before the Council [S/3787] either by saying that I support it or that I oppose it because I am not a member of the Security Council, but I believe that I am invited to offer observations.

135. The second paragraph of the preamble reads:

"Having taken into consideration the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan".

With great respect I would submit that this is a slight overstatement because, although the statements have been heard, the case is so complex and has been argued at such great length, and there are so many documents on the matter and so many cross currents in it, it would be more accurate to say "having heard what we have to say", this would be nearer the truth and more nearly in conformity with previous resolutions. This gives the impression of a great deal of deliberation on this matter before coming to the next conclusion and I submit that I believe that we would like member Governments, not just one individual in the Security Council, but member Governments, to go into this situation, which is one of the most important situations in the world.

136. The draft resolution continues:

"Concerned at the lack of progress in settling the dispute".

This word "dispute" was introduced by the Security Council without our assent. The only two resolutions to which we agree are those of 17 January 1948 and 20 January 1948 and the two resolutions of the Commission. You will find that in these resolutions the word "dispute" does not occur. The word is "situation"—and it is not quibbling with words—we have heard the legal arguments—and law is the essence of civilized language, so we cannot just ignore it—but we definitely think that the introduction of the word "dispute" means a political change.

137. Sir Gopalaswami Ayyangar, speaking before this Council, said in categorical terms that this is not a dispute over territory—there is no dispute over our territory; the territory is a Constituent State of the Union of India. In the exercise of its sovereignty, for

introduit des troupes dans l'Etat. Le Pakistan a agi à l'insu du Conseil de sécurité et lui a dissimulé les faits; j'estime que, comparés à une telle faute, nos péchés paraîtraient bien légers. Je voudrais demander à mon collègue sir Pierson Dixon pourquoi l'on attribue à la résolution du 17 janvier 1948 moins d'importance qu'aux autres résolutions. Dans la mesure où elles présentent un intérêt, il est utile de rappeler ces résolutions, mais, à mon avis, si le Pakistan avait accepté d'appliquer la résolution du 17 janvier 1948, cela aurait été un début de solution.

134. Avant de formuler une autre observation, je me permets de rappeler que je n'ignore pas qu'il ne m'appartient pas de prendre parti au sujet du projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/3787], ni en l'approuvant ni en le rejetant, parce que je ne suis pas membre du Conseil de sécurité; mais il m'est permis de présenter des observations.

135. Le deuxième considérant est rédigé de la manière suivante:

"Ayant pris en considération les exposés des représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanaise".

Qu'il me soit permis de faire remarquer qu'il y a là une légère hyperbole parce que, s'il est exact que le Conseil a entendu des exposés, la question est si complexe, elle a fait l'objet de si longues discussions, il en est question dans un si grand nombre de documents et tant d'arguments contradictoires ont été avancés à son sujet qu'il serait plus juste de dire "ayant entendu ce que les représentants avaient à dire", ce qui serait plus près de la vérité et en accord plus étroit avec les résolutions antérieures. Le texte du projet donne l'impression qu'il a fallu examiner longuement la question avant de passer à un autre point; je voudrais que tous les Etats membres du Conseil de sécurité, et non pas une seule personne, étudient cette question, qui est l'une des plus importantes qui se posent dans le monde.

136. Je reviens au projet de résolution, où il est dit ensuite:

"Inquiet du peu de progrès réalisé vers le règlement du différend".

Le mot "différend" a été utilisé par le Conseil de sécurité sans notre consentement. Les seules résolutions que nous acceptons sont celles des 17 et 20 janvier 1948 et les deux résolutions de la Commission. Comme vous pourrez le constater, le mot "différend" ne figure pas dans ces résolutions. Le mot qui a été utilisé est le mot "situation" — je n'ai nullement l'intention de m'engager dans une querelle de mots — mais vous connaissez les arguments d'ordre juridique qui ont été invoqués sur cette question; or, le droit est le fondement de la langue de tous les peuples civilisés, il nous est donc impossible de ne pas en tenir compte; quoi qu'il en soit, je suis persuadé que l'adoption du mot "différend" marque un changement politique.

137. Prenant la parole devant le Conseil, sir Gopalaswami Ayyangar a dit en termes catégoriques qu'il ne s'agissait pas d'un conflit territorial — il n'y a pas de conflit à propos d'un territoire; le territoire en question appartient à un Etat qui fait partie de

any political reason, it can consent, it can initiate, it can order an act of cession. That is a different question. Therefore, there is no dispute over territory. I submit this frequent reintroduction of the word "dispute" is an attempt on the part of the framers of these resolutions to weight these things against us—because this is a "situation", it is not a territorial dispute. How can it be a territorial dispute when the sovereignty of Jammu and Kashmir was recognized by the Security Council, when you say neither the Security Council nor the Commission can change it, when you say that it is the duty of the Union of India to look after the security of this territory? It can station garrisons on the western and north-western frontiers to guard the passes that come into India.

138. I read the next paragraph:

"Considering the importance which it has attached to the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir..."

I submit the word "demilitarization" has a particular connotation. It is not only just a plain smite. It means much more. And if you will use the word "demilitarization" in the context where a party who has no legal, no moral, nor any other title under any semblance of law, is in occupation of the part of a territory, to speak about demilitarization in regard to that area, is a mockery of justice and of international law. And so far as we are concerned, what the Security Council is doing is to expose our vast territory to the insecurity of a neighbour who is not showing from the west the friendly intentions that we expect. Therefore "demilitarization" in terms of counting, in quantum of troops and whether they shoot pistols, or revolvers, or shotguns or machine guns, those problems are not the important problems.

139. The first element in demilitarization is the removal of those people who have no business and no title to be present on the soil of Jammu and Kashmir. That is in the 13 August 1948 resolution, that is in the 5 January 1949 resolution, that is in every resolution of the Council. And what is more, that is in every assurance given by Mr. Korbel, given by Mr. Lozano and given by Mr. Huddle—the United States representative who was also Chairman—that irrespective of personalities, those were the assurances given to us, not in secret, not whispered into our ears, but they are part of the public documents which are in the records of the Security Council. If for any reason the Council on a subsequent date gave an assurance to the Pakistan side, which they can interpret in another way, the responsibility does not lie on the heads of the Government of India. Therefore, we would object to this word if we were parties to the resolution. We insist, because this is throwing the whole thing out of its context; that is to say, you are asking the President of the Security Council to do what Mr. Graham has been trying to do for five years, what Sir Owen Dixon tried to do, and at the end said that this is not the problem, this is something else which he has not been asked to do—and so on. The whole reference—that clause—I submit is misconceived. It is the wrong context, the wrong thing. We are talking

l'Union indienne. Dans l'exercice de sa souveraineté, il a le pouvoir d'approbation, d'initiative et de cession, pour quelque raison politique que ce soit. Mais c'est là une autre question. Il n'y a donc pas conflit territorial. Je présume que, par la répétition fréquente du terme "différend", les auteurs de ces résolutions s'efforcent de retourner les faits contre nous — en fait il s'agit d'une "situation" et non d'un conflit territorial. Comment peut-il s'agir d'un conflit territorial alors que le Conseil de sécurité a reconnu la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire, alors qu'à votre avis ni le Conseil de sécurité ni la Commission ne peuvent rien y changer, alors qu'à votre avis c'est le devoir de l'Union indienne d'assurer la sécurité de ce territoire; elle peut stationner des garnisons sur les frontières ouest et nord-ouest afin de garder les défilés menant dans l'Inde.

138. Passons à l'alinéa suivant:

"Considérant l'importance que lui a paru présenter la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire (...)"

Je pense que le terme "démilitarisation" a un sens particulier. Ce n'est pas un vain mot, c'est beaucoup plus. Et si l'on emploie le terme "démilitarisation" dans un cas où l'une des parties, sans aucun titre légal, moral ou autre, quelque droit que l'on invoque, occupe une partie du territoire, parler de démilitariser cette région, c'est se moquer de la justice et du droit international. Et à notre avis, ce que fait le Conseil de sécurité, c'est exposer notre vaste territoire à la proximité dangereuse d'un voisin qui, sur nos frontières occidentales, ne manifeste pas les intentions amicales auxquelles nous nous attendions. En conséquence, lorsqu'il s'agit de "démilitarisation" en termes de nombre, d'effectif de troupes — peu importe qu'elles emploient des pistolets, des revolvers, des fusils ou des mitrailleuses — ce n'est pas là le problème important.

139. Le premier facteur de la démilitarisation est le retrait de ceux qui n'ont aucun titre à se trouver sur le sol de l'Etat de Jammu et Cachemire. C'est le fond de la résolution du 13 août 1948, de la résolution du 5 janvier 1949, de toutes les résolutions prises par le Conseil. Et qui plus est, c'est le fond de toutes les assurances données par M. Korbel, par M. Lozano et par M. Huddle — représentant des Etats-Unis qui fut aussi président de la Commission. Quelles que soient les personnalités en cause, ce sont les assurances que l'on nous a données — et non pas en secret, non pas en chuchotant; elles sont consignées dans les documents officiels du Conseil de sécurité. Si ultérieurement, pour une raison quelconque, le Conseil a donné aux Pakistanais une assurance qu'ils pourraient interpréter d'une autre façon la responsabilité n'en incombe pas aux autorités indiennes. Nous nous opposerions donc à l'emploi de ce mot si nous étions partie à cette résolution. Nous insistons, car c'est tirer la question de son contexte; vous demandez en effet au Président du Conseil de sécurité de faire ce que M. Graham s'est efforcé de faire depuis cinq ans, ce que sir Owen Dixon s'est efforcé de faire pour finalement dire que ce n'est pas là le vrai problème, qu'on ne lui a pas demandé d'agir ainsi, etc. Le texte tout entier — de l'alinéa en question — est, à mon avis, mal conçu. Le contexte est faux, l'ensemble est faux.

about something that has no real relation. I do not say it is irrelevant. The relevance of it is not essential. That is, there is no essentiality about this because that is not the problem.

140. The next paragraph reads:

"Noting that demilitarization preparatory to the holding of a free and impartial plebiscite under United Nations auspices has not been achieved."

141. Now there, I think it should also have been noted that one of the conditions of holding a free and impartial plebiscite is the cessation of religious propaganda. Under our law, which is copied from the British law, at least the essence of it, it is an unlawful practice (and some other legal phraseology, which I have forgotten) to appeal to religion, to say to voters that they are Catholics, therefore they ought to vote for the Catholic candidate; or that they are Protestants, therefore they ought to vote for the Protestant candidate; or that they are Moslems, that they ought to do this; or that they are Hindus and they ought to do that, or the wrath of God would be visited upon them. In any way, to make use of religion in order to obtain a political end in an election in our law is an unlawful practice which would disqualify the person concerned. The holding of a free and impartial plebiscite therefore is possible only when there is the preparatory condition.

142. Now, I submit to the two representatives who are responsible for the initiating of this draft resolution, is it fair to ask for the adoption of a method, which in its general essence, which in its genesis, which in its purpose is peaceful, but enable it to be surrounded, if not rooted, in hatred? Therefore, until that is cleared away, how can one get anywhere at all; and even with the passing of nine years, it has not been cleared away, and what is more, is being accumulated. I cite the evidence of the statement of the distinguished Foreign Minister who warned the Security Council, who professed in his first speech, in what in effect amounts to an ultimatum. And this campaign of "Jehad" that goes on—we are still in the days of the holy wars.

143. The next paragraph is the crucial part:

"Noting the proposal of the representative of Pakistan for the use of a temporary United Nations force in connexion with demilitarization."

144. It may be argued that it is right to note anything. There is no crime in stating that something has been said. But when in a resolution something is noted and something is not noted—for example, it has not been noted that the Government of India says that the country has been illegally occupied, that there is an enormous influx, accumulation of arms and forces, that there is hatred propaganda and all the other things I have told you, those things are equal, or even of greater value and they have not been noted.—So this selection, this invidious selection, lends a political importance to it. The Security Council, this august body which is seriously minded, notes something in relation to its value. Therefore a greater value is placed on this than on other things. It is this suggestion that has come out of "noting the proposal of the representative of Pakistan". I submit that the pro-

Nous parlons de quelque chose qui n'a aucun lien réel avec le problème. Je ne dirai pas qu'il n'a aucun rapport; mais le rapport n'est pas essentiel — et il ne l'est pas en ce sens que là n'est pas le problème.

140. L'alinéa suivant est ainsi conçu:

"Notant que la démilitarisation (...) qui devait préparer la voie à un plébiscite libre et impartial sous l'égide des Nations Unies, n'a pas eu lieu."

141. A mon avis, il aurait fallu indiquer que l'une des conditions indispensables à l'organisation d'un plébiscite libre et impartial est la cessation de la propagande religieuse. Dans notre droit, qui, dans son essence tout au moins, s'inspire du droit britannique, il est illégal (et on pourrait ajouter d'autres termes juridiques que j'ai oubliés) d'invoquer la religion, de dire à l'électeur catholique de voter pour le candidat catholique, au protestant de voter pour le candidat protestant, au musulman de faire telle ou telle chose, à l'hindou de faire telle autre chose en les menaçant de la colère de Dieu. De toute façon, le recours à la religion en vue de parvenir à un résultat politique quelconque lors d'élections est, en vertu du droit indien, une pratique illégale qui entraînerait l'annulation de la candidature du coupable. Il n'est donc possible d'organiser un plébiscite libre et impartial que si les conditions préalables sont remplies.

142. Je voudrais demander aux deux représentants qui ont pris l'initiative de ce projet de résolution s'il est juste de proposer l'adoption d'une méthode qui, dans son essence, dans sa genèse et dans son objet est pacifique, mais de la laisser être viciée, pénétrée par la haine. Comment peut-on aboutir à un résultat quelconque si l'on ne remédie pas à cet état de choses? En neuf ans, on n'a pu y remédier; la situation s'est même aggravée. Je rappellerai à cet égard les propos du Ministre des affaires étrangères du Pakistan, qui a donné au Conseil de sécurité des avertissements et qui, lors de sa première intervention, a lancé ce qui équivaut en fait à un ultimatum. La campagne de "djihad" se poursuit — nous en sommes encore à l'époque des guerres saintes.

143. Vient ensuite l'alinéa essentiel:

"Notant la proposition du représentant du Pakistan tendant à recourir, en vue de la démilitarisation, à une force temporaire des Nations Unies."

144. On peut prétendre qu'il convient de tenir compte de tous les faits. On peut, sans mal faire, rappeler que quelque chose a été dit. Mais lorsqu'une résolution prend note d'un fait et en omet un autre (ainsi, il n'a pas été signalé que le Gouvernement indien affirme que le pays a été occupé illégalement, qu'il y avait eu un apport considérable — une accumulation — d'armes et de forces, que l'on poursuit une propagande de haine, ni toutes les autres choses que j'ai mentionnées; tous ces facteurs présentent une importance tout aussi grande, ou même plus grande, que les autres, et ils ont été passés sous silence), il y a là un choix, un choix tendancieux qui revêt une importance politique. Le Conseil de sécurité, cet organe éminent aux préoccupations sérieuses, note un fait en fonction de sa valeur. Donc, il a été accordé une importance plus grande à telle chose plutôt qu'à telle

posals ought really to come from the Security Council. That, of course, is a matter for you gentlemen and not for me.

145. We come to the next paragraph:

"Believing that, insofar as it might contribute towards the achievement of demilitarization as envisaged in the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan and towards the pacific settlement of the dispute, the use of such a force would deserve consideration".

146. We should like to offer observations on three parts of this paragraph. First we should like to comment on the words "might contribute towards the achievement of demilitarization". Facts deny this. How would a United Nations force contribute to the achievement of demilitarization when there are forty-five battalions of the "Azad" army on the other side and large numbers of irregulars and commandos who cannot be traced. What would be the practical size of any United Nations force that goes in there? Would a United Nations force in the conditions of the world at the present time be in a position to disarm any soldier of any other country? I can understand their performing police duties. I can understand their going into a place where we are sure they would not be fired at. But would you say that in the conditions that obtain in these areas any United Nations force that you can get to go would be able to achieve demilitarization? Would they be able to exercise the degree of supervision that was necessary? All this is on the basis that some agreement has been reached about it.

147. Furthermore, I would say that it is not necessary to have a United Nations force to achieve demilitarization. All that has to be done is for the Pakistan Army to withdraw and, in order to create conditions of security, for it to give an international guaranty that it will not move out of its cantonments beyond the spaces which can be permitted with security; and for the Indian Army in Kashmir, which is in a constituent part of its territory, to be deployed only in conditions of peace. That is what we have done. Therefore, the question of sending somebody to disarm does not arise.

148. With great respect I wish to say we have not in our country attuned our minds to the conception of any foreign forces, United Nations or otherwise, disarming our soldiers or disbanding them. That is a function of our sovereign Government. So far as we are concerned, if we gave an undertaking to withdraw them, we would withdraw them, as indeed we have done. We have, without any commitment, withdrawn very large numbers of troops from this area.

149. In this connexion, I would like to contradict what was said by the Foreign Minister of Pakistan the other day. It is a statement of the same character as I contradicted the other day, which he has not repeated afterwards, that the Government of India is

autre, ce qui explique l'origine du membre de phrase: "notant la proposition du représentant du Pakistan". Je présume que les propositions devraient véritablement émaner du Conseil de sécurité. Mais c'est à vous et non à moi qu'il appartient de décider en cette affaire.

145. J'en arrive maintenant au point suivant. Voici le paragraphe qui suit:

"Convaincu que, dans la mesure où il peut contribuer à la démilitarisation envisagée dans les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ainsi qu'au règlement pacifique du différend, l'emploi d'une telle force mérite examen".

146. Je voudrais présenter quelques observations sur trois points de ce paragraphe. Tout d'abord sur les mots: "peut contribuer à la démilitarisation". Les faits le démentent. Comment une force des Nations Unies pourrait-elle contribuer à la démilitarisation alors qu'il y a de l'autre côté 45 bataillons de l'armée "azad" ainsi qu'un grand nombre, impossible à déterminer, d'irréguliers et de commandos? Quels effectifs pourrait-on donner en pratique à la force des Nations Unies qui se rendrait dans cette région? Etant donné les circonstances qui existent dans le monde à l'heure actuelle, une telle force pourrait-elle désarmer les soldats d'un autre pays? Je comprends qu'elle remplisse des fonctions de police, qu'elle aille dans un endroit où on est sûr qu'elle ne sera pas accueillie par des coups de feu. Mais pouvez-vous dire, étant donné les conditions qui existent dans ces régions, qu'une force des Nations Unies que vous y enverriez pourrait y réaliser la démilitarisation? Pourrait-elle y exercer le contrôle nécessaire? Encore faudrait-il que l'on soit parvenu à un accord sur ce point.

147. En outre, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une force des Nations Unies pour réaliser la démilitarisation. Il suffit, d'une part, que l'armée pakistanaise se retire et, pour créer des conditions de sécurité, qu'elle donne, sur le plan international, la garantie qu'elle ne sortira pas de ses cantonements au-delà des limites compatibles avec la sécurité; d'autre part, que l'armée indienne qui se trouve au Cachemire, sur un territoire qui fait partie intégrante de l'Inde, soit déployée suivant un dispositif de temps de paix. C'est ce que nous avons fait. Par conséquent, la question d'envoyer quelqu'un pour réaliser le désarmement ne se pose pas.

148. Avec tout le respect qui est dû au Conseil, je tiens à dire que mon pays ne s'est pas fait à l'idée qu'une force étrangère, qu'elle soit ou non des Nations Unies, puisse venir désarmer ou démobiliser nos soldats. C'est là une attribution souveraine de notre gouvernement. En ce qui nous concerne, si nous nous sommes engagés à retirer nos forces, c'est que nous en avions l'intention, comme nous l'avons montré. Sans aucune obligation, nous avons retiré de cette région des forces très importantes.

149. A ce propos, je voudrais m'opposer à ce qu'a dit l'autre jour le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. C'est là une déclaration du même ordre que celle à laquelle je me suis opposé récemment, et qu'il n'a pas répétée depuis, selon laquelle le Gou-

concentrating troops on the Indo-Pakistan border. This is an entirely untrue statement, and I am authorized by my Government to deny it. There has been no addition of military strength either on the Punjab frontier or any other Indo-Pakistan frontier. The Indian Army moves along according to the normal routine of its manœuvres, of its practice. There has been no accumulation of forces anywhere, and no addition to their strength. This is, I believe, a story somebody picked up somewhere, which was printed in the newspapers and was believed.

150. The second idea in this is "demilitarization as envisaged in the resolutions of the United Nations Commission". With great respect to the authors of the draft resolution, I submit that this is a mis-statement of fact. What is envisaged in the resolutions is the disbanding and disarming of "Azad" forces, the total withdrawal of the Pakistan Army and, at a subsequent stage when that is achieved, the withdrawal of the bulk of the Indian forces. It is quite true that we have discussed at various times a simultaneous synchronized operation. I submit, however, that as this has not been accepted, it ceases to have value. It cannot have. Hereafter, my Government will not agree to any commitment hanging over its head because we find that we have been the sufferers in this. There is no room not to be on one's guard. Therefore, we submit that we have no commitments in this direction apart from what is in the resolution of 13 August 1948. Consequently, the second idea is not strictly accurate.

151. The last part is the most important. It says "deserve consideration". I ask my colleague from the United Kingdom, who is a scholar of great repute, to explain to me what that means, apart from saying that this has merit. This is the Security Council which is composed of Member Governments of the United Nations, and they make a proposition which not only does not deserve consideration but which is contrary to the Charter, contrary to the interests of peace and contrary to the friendship that exists between my country and the United States on the one hand, and my country and the United Kingdom on the other. It is contrary to all the canons of international behaviour that must be respected. Therefore, it does not deserve consideration.

152. I say the proposal is contrary to the Charter because the United Nations has no authority to place any soldiers in our territory under Chapter VI, and I want to make this perfectly clear. In this connexion, when I say "our territory", any soldier that sets foot in the Pakistan area of the State of Jammu and Kashmir is violating the sovereignty of the Indian Union because, according to your decisions, according to the commitments we have with you, it is part of Jammu and Kashmir. So it is not as though you can make an arrangement with Pakistan and feel that you have not violated any law. It is a violation of the Charter.

vernement de l'Inde concentrerait des troupes à la frontière indo-pakistanaise. Cette affirmation est entièrement dénuée de fondement, et mon gouvernement m'a autorisé à la démentir. Nos forces n'ont été renforcées ni à la frontière du Pendjab ni sur toute autre frontière entre l'Inde et le Pakistan. L'armée indienne se déplace suivant son plan normal de manœuvres et d'entraînement. Les forces indiennes n'ont été concentrées nulle part et n'ont nullement été renforcées. Il s'agit là, je pense, d'une histoire que quelqu'un a entendue je ne sais où, dont les journaux se sont emparé et à laquelle on a ajouté foi.

150. La deuxième idée contenue dans le paragraphe que j'ai cité est la suivante: "la démilitarisation envisagée dans les résolutions de la Commission des Nations Unies". Avec tout le respect qui est dû aux auteurs du projet de résolution, j'affirme qu'il s'agit là d'une déformation des faits. Ce qui est envisagé dans les résolutions, c'est la démobiliisation et le désarmement des forces "azad", le retrait complet de l'armée pakistanaise et, à un stade ultérieur, quand ce qui précède aura été réalisé, le retrait du gros des forces indiennes. Il est exact que nous avons discuté à plusieurs reprises d'une opération simultanée et synchronisée, mais j'affirme que puisque cette opération n'a pas été acceptée, elle cesse d'avoir une valeur quelconque. Elle ne peut pas en avoir. Dorénavant, mon gouvernement n'acceptera aucun engagement qui demeurerait suspendu au-dessus de sa tête, parce que nous trouvons que nous avons été les victimes de celà. Il est impossible de ne pas demeurer sur ses gardes. Par conséquent, nous affirmons que nous n'avons aucun engagement en ce sens hors ce qui se trouve dans la résolution du 13 août 1948. La deuxième idée contenue dans ce paragraphe n'est donc pas tout à fait exacte.

151. La dernière partie, et la plus importante de ce paragraphe, dit que l'emploi d'une force des Nations Unies "mérite examen". Je demande à mon collègue du Royaume-Uni, qui a beaucoup d'érudition, de m'expliquer ce que cela signifie, hors d'une affirmation de la valeur de cette proposition. Nous sommes au Conseil de sécurité, dont les membres représentent des gouvernements Membres de l'Organisation des Nations Unies, et ceux-ci avancent une proposition qui non seulement ne mérite pas examen, mais est contraire à la Charte, contraire aux intérêts de la paix et contraire à l'amitié qui existe entre mon pays et les Etats-Unis d'Amérique, d'une part, et entre mon pays et le Royaume-Uni, d'autre part, une proposition qui est contraire à toutes les règles de conduite internationale qui doivent être respectées. Par conséquent, cette proposition ne mérite pas examen.

152. Je dis que cette proposition est contraire à la Charte parce que l'Organisation des Nations Unies n'a pas le droit, aux termes du Chapitre VI, d'envoyer des soldats sur notre territoire, et je tiens à insister sur ce point. A ce propos, quand je dis "notre territoire", j'entends que tout soldat qui pénètre dans la zone pakistanaise de l'Etat de Jammu et Cachemire viole la souveraineté de l'Union indienne parce que, suivant les décisions du Conseil, suivant les engagements que nous avons pris envers vous, cette zone fait partie de l'Etat de Jammu et Cachemire. Il ne s'agit donc pas simplement pour vous de conclure un

153. The other day the Secretary-General, in another connexion, pointed out that it was only under Chapter VII that troops could be placed anywhere, without consent. Now, someone said that this consent should be forthcoming. I have no desire to sound unco-operative or even worse. The Government of India will in no circumstances permit foreign troops on its soil. That is a categorical statement I am asked by my Government to make to this Council. We will in no circumstances in this context permit the stationing of foreign troops on our soil. The only condition on which we shall have our troops go on foreign soil, as we told the Secretary-General publicly and privately, or on which we shall accept foreign troops ourselves is in pursuance of the Charter.

154. The Security Council is asking us, not deliberately, to accept a situation which, in our view, is contrary to the provisions of the Charter, a violation of our sovereignty and calculated to disturb the peace. That is the legal part of it.

155. More than that, I would ask the representative of the United Kingdom, who has much more access to information about India than anyone else because of past connexions with us and many present connexions, to cogitate on the situation. What volume of troops would be required to keep order in the State of Jammu and Kashmir on both sides when our security troops are withdrawn, considering the vast amount of opposition there is even to the past resolutions of the Security Council, the enormous amount of public demonstrations of disapproval and public anger and the intensity of the feeling in the country with regard to this matter? On our side, how many troops would be required by the United Nations, assuming there were no legal or other difficulties? Equally, the moment this is published in Pakistan as a great victory for their side, there will be enormous hopes aroused and all these forces, about which I read to you—the man who asserts he will do it by force—will be alerted. Therefore, any conception that this is deserving of consideration—I suggest that this is a chimerical proposition, an impractical proposition, a proposition that goes against the purposes of the Charter and the purposes of settlement.

156. There is a statement about the people of Kashmir—that is to say, the part that is not taken over by the enemy. This comes from an authority which will appeal to my colleague from Australia. It is a conservative paper which I believe has had very adverse comments on our policy. It is "The Sydney Morning Herald", and its correspondent Mr. Morrisby is now in Kashmir. This is what he wrote and said to the people on 11 February 1957, that is to say, a fortnight after 26 January. (This report is partly in direct narration and partly in indirect narration):

"The people of Kashmir have given their full support to the State's new Constitution, as this Constit-

accord avec le Pakistan et d'estimer que vous n'avez violé aucune loi. C'est bien une violation de la Charte.

153. A propos d'une autre question, le Secrétaire général a déclaré l'autre jour que seul le Chapitre VII permettait d'envoyer des soldats dans un pays sans le consentement de celui-ci. Quelqu'un a dit que ce consentement devrait être donné. Je ne voudrais pas donner l'impression que je refuse de collaborer, ou une impression pire encore, mais le Gouvernement indien ne permettra en aucun cas la présence de troupes étrangères sur son sol. C'est là une déclaration formelle que mon gouvernement m'a demandé de faire devant le Conseil. En aucune circonstance, pour cette question, nous ne permettrons la présence de troupes étrangères sur notre sol. Nous n'enverrons nos troupes sur le territoire d'un pays étranger, comme nous l'avons dit au Secrétaire général en public et en privé, et nous n'accepterons de recevoir des troupes étrangères, qu'en conformité des dispositions de la Charte.

154. Le Conseil de sécurité nous demande — non, certes, de propos délibéré — d'accepter une situation qui, à notre avis, est contraire aux dispositions de la Charte, qui est une violation de la souveraineté de l'Inde et qui est de nature à troubler la paix. Voilà pour le côté juridique de cette question.

155. J'irai plus loin, et je voudrais demander au représentant du Royaume-Uni, qui connaît l'Inde mieux que qui que ce soit en raison des liens qui ont uni nos deux pays dans le passé et qui les unissent encore, de réfléchir à la situation. Quels effectifs seraient nécessaires pour maintenir l'ordre dans l'Etat de Jammu et Cachemire des deux côtés quand nos propres forces de sécurité se seront retirées, étant donné la très forte opposition que les résolutions précédentes du Conseil de sécurité ont soulevé, l'ampleur des manifestations publiques de désapprobation et de colère, et l'intensité des sentiments qui existent dans le pays sur cette question? De notre côté, quels effectifs seraient nécessaires pour la Force des Nations Unies, en supposant qu'il n'y ait pas de difficultés juridiques ou autres? En outre, au moment où l'adoption de cette proposition serait accueillie au Pakistan comme une grande victoire pour ce pays, d'énormes espoirs seraient soulevés et toutes ces forces dont je vous ai parlé — l'homme qui affirme qu'il aura recours à la force pour parvenir à ses fins — seront déchaînées. Par conséquent, considérer que cette proposition mérite examen est chimérique et dénué de sens pratique. C'est une proposition qui va à l'encontre des buts de la Charte et des buts du règlement que l'on cherche.

156. Une déclaration a été faite au sujet du peuple du Cachemire, c'est-à-dire de la partie dont l'ennemi ne s'est pas emparé. La source de cette déclaration ne peut manquer de plaire à mon collègue d'Australie. Il s'agit d'un journal conservateur qui, je crois, a souvent critiqué notre politique, le quotidien "Sydney Morning Herald", dont le correspondant, M. Morrisby, se trouve actuellement au Cachemire. Voici ce qu'il a écrit à l'intention de ses lecteurs le 11 février 1957, c'est-à-dire 15 jours après le 26 janvier (cet article est rédigé tantôt en style direct, tantôt en style indirect):

"La population du Cachemire a donné son appui total à la nouvelle Constitution de l'Etat; cette

tution enshrines the sovereign will and has, therefore, special significance for all of them,' said Edwin Morrisby of 'The Sydney Morning Herald' of Australia in Srinagar, 7 February 1957, in an informal meeting with the local newspapermen. Morrisby, who was giving his impressions of four days' tour of Kashmir, added that the State enjoyed semi-autonomous status in the Indian Republic, and so the people enjoyed more freedom than in other states of India. The enthusiasm with which the people had rallied to the call for active participation in the implementation of development plans 'provide irrefutable evidence of the popularity of the Government and their leaders' he said."

Then there is another quotation from Mr. Morrisby:

"They have made it clear that they would under no circumstances tolerate any attempt to disturb the peace and stability of the State which has been achieved after great trials and sufferings,' he added.

"Morrisby who went to some remotest corners of Kashmir Valley said: 'As I told you the other day, there are no restrictions on foreign travellers to Kashmir, apart from the fact that they must be able to pay their way.' He went on to say: 'There is nothing abnormal in the State. The people are quite contented and busy in their business of life, just like in the rest of India.' "

157. We did not ask Mr. Morrisby to write that. As we say, this is not an Indian newspaperman. I usually do not quote newspapers, because, after all, they are not authoritative in this sense, but this is the latest opinion we have received from an independent source and it deserves consideration.

158. On this point about deserving consideration, I should like to request the representatives who are responsible for this draft resolution to address their minds to the history of this proposition. This is not a new suggestion. This suggestion was first made as early as 1948. If representatives will look at the transactions at that time, I would refer to the statements made by the Minister for Foreign Affairs of Pakistan, Sir Mohammed Zafrullah Khan, in a memorandum dated 19 August 1948 which was published in the first interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan. I shall read the relevant part:

"In particular, the Pakistan Government would be glad to know whether the Commission intend to secure the services of an international or neutral force for this purpose and, if so, what the strength of such a force would be." [S/1100, annex 26, appendix, para. 5.]

159. So, as far as Pakistan is concerned, it is an

constitution est en effet l'expression de la volonté souveraine et elle a par conséquent pour le peuple tout entier une signification particulière." C'est ce qu'a déclaré Edwin Morrisby, du quotidien australien "Sydney Morning Herald" à Srinagar, le 7 février 1957, au cours d'une réunion non officielle avec les journalistes locaux. Morrisby, qui faisait part des impressions recueillies pendant un voyage de quatre jours au Cachemire, a ajouté que l'Etat jouissait d'un statut de semi-autonomie au sein de la République indienne et que, de cette façon, la population avait plus de liberté que celle d'autres Etats de l'Inde. Il a déclaré que l'enthousiasme avec lequel la population a répondu à l'appel lancé en faveur d'une participation active à la mise en œuvre des plans de développement, "témoigne de façon irréfutable de la popularité dont jouissent le gouvernement et ses chefs".

Voici maintenant une autre citation des paroles de M. Morrisby:

"Ils ont montré clairement qu'en aucune circonstance ils ne toléreraient une tentative visant à troubler la paix et la stabilité de l'Etat auxquelles ils sont parvenus après de grandes épreuves et de grandes souffrances, a-t-il ajouté.

"Morrisby, qui a visité les parties les plus éloignées de la vallée de Cachemire (ainsi que je vous le disais l'autre jour, les voyageurs étrangers peuvent circuler librement au Cachemire à condition qu'ils soient en mesure de payer leurs frais de voyage), a déclaré: "Il ne se passe rien d'anormal dans l'Etat. La population est tout à fait satisfaite et se livre à ses occupations quotidiennes tout comme dans le reste de l'Inde."

157. Ce n'est pas nous qui avons demandé à M. Morrisby d'écrire cela. Comme nous l'avons fait remarquer, il ne s'agit pas d'un journaliste indien. Je n'ai pas l'habitude de citer les journaux, parce qu'après tout ils ne font pas autorité en cette matière, mais c'est là l'opinion la plus récente que nous ayons reçue d'une source indépendante, et elle mérite que l'on s'y arrête.

158. Puisqu'il est question de choses qui méritent que l'on s'y arrête, je voudrais demander aux représentants qui ont préparé ce projet de résolution d'examiner l'historique de cette proposition. Il ne s'agit pas là d'une proposition nouvelle. Elle a déjà été faite dès 1948. Si les représentants acceptent de considérer les négociations qui ont eu lieu à cette époque, je rappellerai la déclaration qu'a faite le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, sir Mohammed Zafrullah Khan, dans un mémorandum en date du 19 août 1948 reproduit dans le premier rapport intérimaire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Je vais vous donner lecture du passage pertinent:

"En particulier, le Gouvernement du Pakistan serait heureux de savoir si la Commission a l'intention de s'assurer à cette fin les services d'une force internationale ou neutre et, dans l'affirmative, quel serait l'effectif de cette force." [S/1100, annexe 26, appendice, par. 5.]

159. Ainsi, en ce qui concerne le Pakistan, il s'agit

old suggestion which has been rejected time after time. The Commission's reply was this:

"In drawing up the resolution of 13 August 1948, the Commission did not and could not proceed on the assumption that one or the other party would violate the truce. The implementation of the resolution presupposes good faith and co-operation between the two parties." —That fact is still true because without that we could not have any implementation.

"As the Government of Pakistan is aware, the United Nations does not have at its disposal an international force. The use of a neutral force has not been contemplated by the Commission. However, the Government of Pakistan will have noted that the resolution provides for neutral military observers..." [Ibid., annex 27, appendix, para. 5.]

160. The United Kingdom and the United States, if I may say so without any disrespect, are not original in this suggestion. They came out with this on 21 February 1951. The joint effort in relation to us is of long standing in this matter. In the United States and United Kingdom draft resolution of 21 February 1951, contained in document S/2017, this is said:

"4. Authorizes the United Nations Representative to take into account in his discussions"—the same thing as now—"with the two Governments and in considering the arrangements for demilitarization and for the holding of the plebiscite. . . .

"(ii) The possibility"—it was less at that time—"that any forces required for the purpose"—at that time it did not say that it must be this one. It only said: "If you want someone, we shall send someone."—"of facilitating demilitarization and the holding of the plebiscite might be provided from Member States of the United Nations or raised locally." [S/2017.]

161. I remember that the same suggestion was made by the Prime Minister of Australia in informal conversations. Our reply was made by Sir Benegal Rau, a man whose memory is revered and who cannot be accused of any overstatement of any sentiment:

"We are wholly unable to accept any entry of foreign troops in the State or in any other part of India." —that was in 1951, and we repeat that.—"In view of the provision made by the resolutions of August 1948 and January 1949, there is no occasion for the use of foreign troops or of special local levies recruited by outside agency. Nor, in view of the detailed provisions contained in the resolution of January 1949 to ensure a fair and impartial plebiscite, can we accept a supersession of the lawful government of the State or any interference with its normal functions." [533rd meeting, para. 40.]

162. He was asked about it again a few meetings

là d'une proposition ancienne, qui a été maintes fois rejetée. La Commission avait ainsi répondu:

"En rédigeant sa résolution du 13 août 1948, la Commission ne s'est pas fondée, et n'a pu se fonder, sur l'hypothèse que l'une des deux parties violerait la trêve. La mise en œuvre de la résolution suppose la bonne foi et la coopération des deux parties. (Cela est toujours vrai, parce que sans cela aucune mise en œuvre ne serait possible.)

"Le Gouvernement du Pakistan sait que l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas d'une force internationale. La Commission n'a pas prévu le recours à une force neutre. Cependant, le Gouvernement du Pakistan aura pu constater que la résolution prévoit que des observateurs militaires neutres (...)" [Ibid., annexe 27, appendice, par. 5.]

160. Ce n'est donc pas là une proposition originale de la part du Royaume-Uni et des Etats-Unis, si je puis m'exprimer ainsi sans manquer au respect qui leur est dû. Ils ont présenté cette proposition le 21 février 1951. Il y a déjà longtemps qu'ils s'efforcent d'agir en commun à notre égard au sujet de cette question. Voici ce qui était dit dans le projet de résolution des Etats-Unis et du Royaume-Uni en date du 21 février 1951, qui figure dans le document S/2017:

"4. Autorise le représentant des Nations Unies, dans ses pourparlers — il s'agit de la même chose qu'aujourd'hui — avec les deux gouvernements et dans l'examen des dispositions à prendre pour la démilitarisation et l'organisation du plébiscite, à tenir compte des éléments ou considération suivante: ...

"(ii) La possibilité (elle était moins grande à cette époque) que les forces armées qui seraient nécessaires pour faciliter (à cette époque, il n'était pas dit qu'il devait en être ainsi; on disait seulement: "si vous voulez quelqu'un, nous vous enverrons quelqu'un") la démilitarisation et l'organisation du plébiscite soient fournies par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou levées sur place." [S/2017.]

161. Je me souviens que la même proposition a été faite au cours de conversations officieuses par le Premier Ministre de l'Australie. Notre réponse a été donnée par sir Benegal Rau, un homme dont on honore la mémoire et qu'on ne saurait accuser d'avoir été trop passionné:

"Nous ne pouvons absolument pas accepter que des troupes étrangères pénètrent dans l'Etat ou dans toute autre partie de l'Inde. (Cela se passait en 1951, et nous le répétons.) "En raison des dispositions qui contiennent les résolutions d'août 1948 et de janvier 1949, il n'y a pas lieu de recourir à des troupes étrangères ou à des troupes spécialement recrutées sur place par une organisation étrangère. Il nous est pareillement impossible, en raison des dispositions détaillées de la résolution de janvier 1949, qui sont destinées à assurer un plébiscite juste et impartial, d'accepter une substitution au gouvernement légal de l'Etat ou une immixtion dans l'exercice de ses fonctions normales." [533ème séance, par. 40.]

162. La même question lui fut posée à une autre

later, and Sir Benegal Rau's answer appears in the report of the 536th meeting held on 9 March 1951:

"My friend has asked whether India agrees to the principle of having United Nations forces in Kashmir. I have already stated India's position in this matter and given our reasons for it: first, we are wholly unable to accept any entry of foreign troops in the State or in any other part of India; secondly, in view of the provision made by the resolutions of August 1948 and January 1949, there is no occasion for the use of foreign troops (...)" [536th meeting, para. 26.]

163. Then something happened which I hope will happen this time also. On 21 March 1951 the United Kingdom and the United States dropped this suggestion in their revised resolution [S/2017/Rev.1]. The same proposal was revived by Mr. Graham in India, and this was contained in his second report to the Security Council [S/2448], in paragraph 5 (c) of the questionnaire addressed to us. This was one of the questions:

"If not, is the Indian Government ready to accept forces to be provided by the United Nations in order to safeguard the security of and to maintain law and order in the whole State of Jammu and Kashmir as long as the United Nations, in consultation with the Governments of India and Pakistan, deems necessary?" [S/2448, annex 3, p. 17.]

164. Our answer, given by the Prime Minister at that time, was this:

"As regards the suggestion for the bringing of United Nations forces into the State, it has been made clear more than once on behalf of the Government of India that the replacement of Indian security forces by foreign troops, howsoever constituted, can under no circumstances be accepted. We do not understand why this suggestion is being repeated." [Ibid., annex 6, para. 10.]

With very great respect, I repeat that last sentence of the Prime Minister: "We do not understand why this suggestion is being repeated".

165. Then I have a paragraph from my old friend, Sir Gladwyn Jebb, which I shall not read, because he is not here. But someone in the Council suggested that Sir Gladwyn Jebb's observation was rather nostalgic, in a way of getting the troops back, but I do not share that view, and so I shall leave it.

166. On this draft resolution—and I ask Sir Pierson Dixon not to take this in the wrong way—our minds, not only mine but also those of people sitting around here, go back to those 300 years from Clive to Wellesley, from Wellesley to Dalhousie, from Dalhousie to Canning, from Canning to Minto—referring to the partition of India—from Minto to Linlithgow. During all that period we have served to liberate our land from the presence of foreign feet on its soil with arms.

séance, et la réponse donnée par sir Benegal Rau figure dans le compte rendu de la 536ème séance, tenue le 9 mars 1951:

"Mon collègue a demandé si l'Inde accepte le principe de la présence de forces des Nations Unies au Cachemire. J'ai déjà précisé l'attitude de l'Inde à cet égard, et j'ai donné les raisons de notre attitude: tout d'abord, nous ne saurions absolument pas accepter l'entrée de troupes étrangères quelles qu'elles soient, sur le territoire de l'Etat ou d'une partie quelconque de l'Inde; ensuite, étant donné les dispositions des résolutions d'août 1948 et de janvier 1949, il n'y a pas lieu d'avoir recours à des troupes étrangères (...)" [536ème séance, par. 26.]

163. Quelque chose s'est produit ensuite, et j'espère qu'il en sera de même cette fois-ci. Le 21 mars 1951, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont abandonné cette proposition dans leur projet de résolution révisé [S/2017/Rev.1]. La même proposition a été reprise en Inde par M. Graham, et elle figure dans son deuxième rapport au Conseil de sécurité [S/2448], au paragraphe 5, alinéa c, du questionnaire qui nous était adressé. L'une des questions était la suivante:

"Dans la négative, le Gouvernement de l'Inde est-il prêt à accepter que l'Organisation des Nations Unies fournisse des forces armées en vue d'assurer la sécurité et de maintenir la paix et l'ordre public dans l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire tant que l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, le jugera nécessaire?" [S/2448, annexe 3, p. 17.]

164. Notre réponse, donnée à cette époque par le Premier Ministre, était la suivante:

"En ce qui concerne la suggestion de faire venir des forces des Nations Unies dans l'Etat, on a nettement fait savoir plus d'une fois, au nom du Gouvernement de l'Inde, que le remplacement des forces de sécurité indiennes par des forces étrangères, quelle que soit leur composition, ne saurait être accepté en aucun cas. Nous ne comprenons pas pourquoi cette suggestion a été renouvelée." [Ibid., annexe 6, par. 10.]

C'est avec un très grand respect que je répète cette dernière phrase du Premier Ministre: nous ne comprenons pas pourquoi cette suggestion a été renouvelée.

165. J'ai ensuite un paragraphe émanant de mon vieil ami, sir Gladwyn Jebb, que je ne lirai pas parce que son auteur n'est pas présent. Mais quelqu'un, au sein de ce conseil, a suggéré que l'observation de sir Gladwyn Jebb était quelque peu nostalgique et tendait au retrait des troupes, mais je ne partage pas ce point de vue, et je n'insisterai pas.

166. Avec ce projet de résolution — et je demande à sir Pierson Dixon de ne pas prendre ces remarques en mauvaise part — nos esprits, et non pas seulement le mien, mais aussi ceux des personnes qui siègent autour de cette table — se reportent à ces 300 années, de Clive à Wellesley, de Wellesley à Dalhousie, de Dalhousie à Canning, de Canning à Minto — en ce qui concerne le partage de l'Inde — et de Minto à Linlithgow. Au cours de toute cette période, nous nous

The Security Council dare not ask us to accept the introduction of foreign troops on our sacred territory. Therefore, the history of our country being what it is, one of the conditions we have always asked was that there should be no foreign troops on our soil. If this brings back these sentiments to us and even to those of us who are comparatively uninstructed—I say this perhaps with lack of modesty—what kind of sentiments will come back to the masses of our people? Therefore, any suggestion of this kind would be unwelcome in India.

167. I wish to add, before I leave that point, that the introduction of United Nations forces, which presumably would be constituted of volunteers of Member States, unless the United Nations proposes to form a foreign legion, would, in my submission, not only be a violation of the Charter; it would be a violation by each Member State that contributes troops, because we have bilateral relations with them. If a Member State were to send its troops to our country in violation of the Charter, then they are not protected by the Charter. Their protection disappears on account of the illegality.

168. I come now to the operative paragraphs of the draft resolution. I shall make this very brief. As regards the representative of Sweden, who is the present President of the Security Council, we have already expressed our views. Perhaps we should not say any more, because it might embarrass him. Someone might suggest that the President of the Security Council is too well liked by India. It is true that he was the Minister of his country in India, but, at the same time, I believe that he was Minister in Pakistan. I note that he is indicating that he was not, so I may be wrong on that. At any rate, so far as we are concerned, whether one has been to India or not, our Government would never refuse hospitality to anyone who comes from the United Nations, or indeed anyone who is satisfied with the kind of modest hospitality that we can offer. But when it comes to discussion of propositions, we have to look at what he has. However, in the general context of never declining conciliation, in that, India will not be found wanting.

169. This draft resolution, in our submission, is totally vitiated by its preamble and by its introduction of United Nations forces. I would ask the United Kingdom and the United States to consider that, in the way in which they have presented their proposal, they have established what a lawyer would call a prima facie case, that is they have already given them a good certificate—it is a laissez-passer for this matter. Of course it could be argued that it deserves consideration by the Government of India. That is a possible explanation. But I have given the answer: we have considered it for many years and we have rejected it. Therefore, so far as that is concerned, the draft resolution will be of no value. Secondly, it will not meet the purposes for which it is required.

sommes attachés à libérer notre pays de la présence d'un occupant étranger. Le Conseil de sécurité n'ose pas nous demander d'accepter l'entrée de forces étrangères sur notre sol sacré. L'histoire de notre pays étant ce qu'elle est, l'une des conditions que nous avons donc toujours posée était qu'il n'y ait pas de troupes étrangères sur notre territoire. Si ce projet de résolution réveille en nous de tels sentiments, même chez ceux d'entre nous qui ne connaissent relativement pas très bien la question — il y a peut-être un manque de modestie à parler ainsi — quels sentiments ce projet ne provoquera-t-il pas dans la masse de nos concitoyens? Par conséquent, aucune proposition de cette nature ne saurait être bien accueillie dans l'Inde.

167. Avant de passer au point suivant, je désire ajouter que l'introduction de forces des Nations Unies, qui seraient sans doute constituées de volontaires des Etats Membres (à moins que l'Organisation ne propose de former une légion étrangère), serait, à mon avis, non seulement une violation de la Charte, mais encore une violation commise par chaque Etat Membre qui participerait à la constitution de la force, parce que nous avons avec chacun d'eux des relations bilatérales. Si un Etat Membre devait envoyer ses troupes dans notre pays, en violation de la Charte, ces soldats cesseront de bénéficier de la protection de celle-ci. L'illégalité commise leur ôterait le droit d'y prétendre.

168. Je passe maintenant à l'examen des paragraphes du dispositif du projet. Je serai très bref sur ce point. Nous avons déjà fait connaître notre point de vue sur la mission confiée au représentant de la Suède, qui est actuellement président du Conseil de sécurité. Je ne devrais peut-être pas en dire davantage, de crainte de l'embarrasser. Quelqu'un pourrait donner à entendre que le Président du Conseil de sécurité est considéré par l'Inde avec trop de sympathie. Il est exact qu'il a jadis représenté son pays dans l'Inde, mais je crois qu'il a aussi exercé les mêmes fonctions au Pakistan. Je vois qu'il fait un signe de dénégation; je puis donc me tromper sur ce point. Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, mon gouvernement ne refusera jamais l'hospitalité à une personne venant chez nous au nom des Nations Unies, qu'elle ait ou non séjourné dans l'Inde, pas plus qu'à toute autre personne qui peut se contenter du modeste accueil que nous pouvons offrir. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'examiner des propositions, nous devons considérer ce que cette personne apporte. On peut néanmoins être assuré que l'Inde sera fidèle à sa politique de ne jamais refuser les offres de conciliation.

169. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi est à notre avis complètement vicié par la teneur de son préambule, et par la mention de la possibilité d'un recours à des forces des Nations Unies. Je voudrais demander aux représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis de considérer que, par la façon dont ils ont présenté leur proposition, ils ont établi ce qu'un avocat appelleraient un commencement de preuve; ils ont déjà donné à celle-ci leur sanction et, en l'espèce, comme une sorte de laissez-passer. On pourrait, bien entendu, alléguer que la question mérite d'être examinée par le Gouvernement de l'Inde. Il y a là une explication possible. Mais j'ai donné la réponse: nous avons examiné la question depuis de longues années et nous avons rejeté la solution proposée. Par conséquent,

170. Sir Pierson Dixon, with characteristic sincerity, has asked us to believe that his country was a common friend of ours—and I have forgotten the fact that he forgot us in the numbering the other day, and I accept that in the way it is offered. But I would be failing in my duty if I did not convey to the Security Council and to him that the developments of the last few days and the promotion of the Pakistan proposals, either by or with the assistance of the United Kingdom, have not served to soothe the difficult relations that have arisen as a result of many other matters. My Government will not throw the baby out with the bath water. We are a conservative people, even though all of us do not belong to the Conservative Party. We are a people who are attached to the peoples of the United Kingdom by many ties. But the basis of all that is mutual respect, and once that disappears other things become difficult.

171. I would be failing in my duty and it would be inaccurate to suggest that the reception of this idea on the other side is in the same way. Here is a report of the view of the Prime Minister of Pakistan. As everyone knows, he has sent his congratulations and his appreciation and gratitude to the representative of the United States. After that he stated—this is a report taken from the newspaper "Dawn", and I do not say that it is an official paper; it was founded by the founder of Pakistan and is considered to be the leading paper—I hope I am not making invidious distinctions in Karachi:

"The Prime Minister of Pakistan paid a tribute to the role played by the United Kingdom in the Security Council deliberations, and said that the United Kingdom had lent a great deal of assistance in the Kashmir question, which was again responsible for the support received from the United States."

I am afraid that this is not very flattering to the United States, but I am not reading out my opinions; this is the opinion of the Prime Minister of Pakistan. Of course, it may well be that he is so pleased with the matter that he attributes reasons in other ways. The United Kingdom is entirely free in this matter to take whatever position it wishes as a sovereign nation and as a permanent member of the Security Council. But so much has been made in this debate of our being two peas in a pod, of our common and equal relations, and so on.

172. I was High Commissioner in London for five years and I had a great deal to do with the relations of the United Kingdom and India. I also had a great deal to do with our military organization, as far as it concerned the United Kingdom, in connexion with supplies and so on. It would take much more than normal circumstances for me to believe that there has been any occasion on which we have been the object of any particularly favourable treatment. We never asked for it and we never got it. But we have always been treated kindly, courteously and with respect, and I am sure that this position will continue.

en ce qui nous concerne, le projet de résolution n'aura aucune valeur. En second lieu, il ne répondra pas à son objet.

170. Avec sa sincérité bien connue, sir Pierson Dixon nous a demandé de croire que son pays est un ami des deux parties — j'ai oublié qu'il nous avait oubliés l'autre jour, alors qu'il procédait à un dénombrement — et j'accepte cette affirmation dans l'esprit qui l'a dictée. Mais je manquerais à mon devoir si je ne disais aux membres du Conseil de sécurité et à lui-même que les événements de ces derniers jours et l'encouragement donné aux propositions du Pakistan, soit par le Royaume-Uni, soit avec son assistance, n'ont pas servi à rendre plus aisés les rapports que de nombreuses autres circonstances ont déjà rendus difficiles. Mon gouvernement ne veut pas "jeter le bébé avec l'eau du bain". Nous sommes un peuple conservateur, encore que nous n'appartenions pas tous au parti conservateur, un peuple attaché aux peuples du Royaume-Uni par des liens multiples. Mais à la base de tout l'édifice il y a le respect mutuel; et si celui-ci disparaît, les difficultés commencent.

171. Je manquerais à mon devoir et je trahirais la vérité en disant que l'idée reçoit le même accueil de l'autre côté. Voici un extrait de presse concernant l'opinion du Premier Ministre du Pakistan. Il a, on le sait, félicité et remercié le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Il a ensuite déclaré — d'après le journal "Dawn" — je ne dis pas que ce journal ait un caractère officiel; il a été créé par le fondateur du Pakistan et passe (j'espère ne blesser la susceptibilité de personne) pour le premier journal de Karachi:

"Le Premier Ministre du Pakistan a rendu hommage au rôle joué par le représentant du Royaume-Uni dans les débats du Conseil de sécurité et déclaré que le Royaume-Uni avait été d'un grand secours en ce qui concerne la question du Cachemire et que cela avait déterminé les Etats-Unis à accorder leur appui."

Cela n'est pas très flatteur pour le représentant des Etats-Unis, mais je cite les opinions du Premier Ministre du Pakistan, et non les miennes. Bien entendu, peut-être est-il tellement satisfait de cette affaire qu'il va trop loin dans la recherche des raisons. Le Royaume-Uni est parfaitement libre, à cet égard, d'adopter l'attitude qui lui convient en tant qu'Etat souverain et membre permanent du Conseil de sécurité. Mais on est souvent revenu, au cours de ces débats, sur notre parfaite entente, les liens qui nous unissent sur un pied d'égalité, etc.

172. J'ai été pendant cinq ans Haut-Commissaire de mon pays à Londres, et je me suis beaucoup occupé des relations entre le Royaume-Uni et l'Inde. Je me suis aussi beaucoup occupé de notre organisation militaire, dans la mesure où celle-ci concerne le Royaume-Uni, pour ce qui est des fournitures, etc. Il faudrait des circonstances tout autres que normales pour me persuader que nous avons été, en quelque occasion que ce soit, l'objet d'un traitement de faveur. Nous ne l'avons jamais demandé, et n'en avons jamais bénéficié. Mais nous avons toujours été traités avec bienveillance, courtoisie et respect, et je suis certain que cette situation continuera.

173. But I would beg of Sir Pierson Dixon not to ask us to convey the view to our people that the attitude of the United Kingdom on this draft resolution is one of impartiality as between Pakistan and India. This does not mean that the United Kingdom is not impartial on the question according to its own lights. As far as we can see it, however, it would not be so regarded by our public opinion.

174. I express my thanks to the Council for the courteous way in which this difficult problem has been presented. This very bitter pill has been coated with a lot of jam, but nevertheless the pill is very bad. It is not only bitter, it is poisonous—sheer poison so far as peace is concerned.

175. Concern was expressed in the Security Council by the representative of Cuba for the people of Kashmir. My Prime Minister stated the same thing. The people of Kashmir do not necessarily have to be separated from the people of India for this. It is their future, it is their economic and political stability, their rights of freedom and their hopes of the future. They have waited for a long time to have their difficulties settled and they have taken things into their own hands. Any attempt to interfere in this or not to allow this question to be solved by direct negotiation between our two people in conditions in which Pakistan and India can mutually respect and trust each other, would be wrong. That cannot be done by resolutions of the Security Council or by resolutions of any other organ. That is a matter to which we have to make our contribution; I say with equal respect that Pakistan has to make its contribution in a greater measure to make up for its defaults of the past.

176. The first element would be to call off the dogs of hatred, the campaign of hatred. Our country will not tolerate threats and we shall not sit down under them. My Prime Minister stated yesterday that if it came to that, we would perform our duty under the Charter of the United Nations, that is: defend the soil of our country. We are not cowed down by these threats, nor are we going to fall a victim to them by creating a war atmosphere in our country. We shall reject the attempt to introduce war elements in the way of a United Nations force, following upon the military pacts and other war apparatus on our frontiers, which have extended the whole realm of the "cold war" right into the heart of our country.

177. Will you say, Mr. President, that a responsible Government like ours does not have the primary duty for the security of our country, which in the last 800 years or so has been time after time invaded through the north-western passes, and which for 300 years has lain at the feet of the conqueror? Are these not the primary duties that we owe to the Council and to ourselves? Or are we to be intimidated by the press propaganda, calling us an immoral people? We are the judges of morality. Morality is not a matter of voting. You cannot vote people into morality. If we acted against international morality, that would be on our conscience and the action would show.

173. Je voudrais cependant prier sir Pierson Dixon de ne pas me demander de dire au peuple de l'Inde que l'attitude du Royaume-Uni à l'égard du présent projet de résolution consiste à tenir la balance égale entre le Pakistan et l'Inde. Cela ne veut pas dire que le Royaume-Uni ne soit pas impartial en cette affaire, à son point de vue. Néanmoins, selon nous, l'opinion publique de notre pays ne le considérerait pas comme tel.

174. Je remercie le Conseil pour la manière courtoise dont ce problème difficile a été présenté. Une pilule très amère a été enveloppée de beaucoup de sucre, mais elle n'en garde pas moins mauvais goût. Elle n'est pas seulement amère, elle contient un poison — un véritable poison pour la paix.

175. Le représentant de Cuba a exprimé devant le Conseil de sécurité son souci de l'intérêt de la population du Cachemire. Le Premier Ministre de mon pays a déclaré la même chose. La population du Cachemire ne doit pas nécessairement être séparée de celle de l'Inde. Il s'agit de son avenir, de sa stabilité économique et politique, de son droit à la liberté et de ses espérances d'avenir. Elle a longtemps attendu qu'il soit mis fin à ses difficultés, et maintenant elle a pris les choses en main. Toute tentative pour s'ingérer dans cette affaire ou ne pas permettre que la question soit résolue par des négociations directes entre nos deux peuples, dans des conditions qui permettent au Pakistan et à l'Inde de se respecter et de se faire confiance mutuellement, constituerait une erreur. Un tel règlement ne peut être obtenu au moyen de résolutions du Conseil de sécurité ou de résolutions de tout autre organisme. C'est là un domaine auquel nous devons apporter notre contribution — et, je le dis avec respect, le Pakistan doit y contribuer dans une plus large mesure afin d'effacer ses fautes passées.

176. La première chose à faire serait de mettre un terme à la campagne de haine qui a été déclenchée. Notre pays ne tolérera pas les menaces et nous n'y céderons pas. Le Premier Ministre de mon pays a déclaré hier que, si nous devions en arriver à ce point, nous ferions notre devoir conformément à la Charte des Nations Unies: nous défendrions le sol de notre pays. Nous ne sommes pas intimidés par ces menaces, et nous n'en serons pas non plus victimes en créant un climat de guerre dans notre pays. Nous nous opposerons à la tentative destinée à introduire un élément belliqueux constitué par une force des Nations Unies qui viendrait s'ajouter aux pactes militaires et à l'appareil guerrier à nos frontières — qui ont étendu l'empire de la "guerre froide" au cœur même de notre pays.

177. Direz-vous, Monsieur le Président, qu'un gouvernement soucieux de ses responsabilités comme le nôtre n'a pas pour premier devoir de veiller à la sécurité de notre pays, qui, au cours des huit derniers siècles, a été envahi de façon répétées par des forces venues des défilés du Nord-Ouest et qui, pendant 300 ans, a été foulé par le conquérant? N'est-ce pas là notre premier devoir envers le Conseil et envers nous-mêmes? Ou bien devons-nous nous laisser intimider par une campagne de presse qui nous taxe d'immoralité? Nous sommes les juges de notre moralité. La moralité n'est pas une question sur laquelle on puisse voter. On ne peut rendre un peuple

178. India pleads not guilty and denies all charges of any attempt at violation. It begs of the representative of the United Kingdom not to throw aspersions upon our determination to observe these obligations. It begs of the Security Council to take into account that if we have any engagements, those engagements are conditional. They are the foundation upon which the commitment is built. No part I, then no part II; no parts I and II, then no part III—that is how it is. Therefore, those conditions are fundamental.

179. Therefore, if we have addressed ourselves to this matter at length, it is not because we want to win a resolution or to ask you to accept or reject a resolution. This is a time of great political excitement and activity, when we have this barrage of propaganda from the north-west—thank God, not from the north-east—and all these mis-statements of fact about concentrations of the Indian Army. I ask you: how do we concentrate these armies without having to pay for them? We have a parliament, we have a budget—we have to find the money. Where do we get the extra troops? What is more, there are observers on the cease-fire line: if we concentrated troops, they would know it and they would report to the Secretary-General.

180. Therefore, we cannot proceed in that context. I beg of you not to take a step which will aggravate the situation. There is always room for good men, men of wisdom, to find ways and means. But these are not the ways. It is implied that we are wriggling out of a commitment. Newspapers are led to believe that India is backing out of a commitment that was made, and the world is not told the truth—the simple truth—that must be accepted by every Member of the United Nations. How did Pakistan get into Kashmir? There is only one way that she got in, and that was by invasion. And is there anywhere in the Charter any provision for exercising by the use of arms a right over a territory over which a country has no claim—over which it may establish one in the future, but over which it now has no claim?

181. I submit that after nine years there is a bounden duty lying at the door of the Security Council to look back at the resolution of 17 January 1948 and subsequent resolutions and at the concealment of facts, not only when the Commission went there but subsequently, time after time. The accumulation of arms today and the continuous concealment of the increase in armed strength, in the air and on the ground and everywhere—these are not only violations of the Charter, but they are a threat. And those threats do not come from us. We, as a country, have given evidence of our loyalty to the Charter. With our meagre resources, we have contributed to the safeguarding of peace. In the course of doing that, we have incurred hostility from various sides.

moral grâce à un vote. Si nous avions agi contre la morale internationale, notre conscience en souffrirait et nos actions le montreraient.

178. L'Inde plaide non coupable et rejette toute accusation de tentative de violation. Elle prie le représentant du Royaume-Uni de ne pas douter de notre ferme intention de respecter ses obligations. Elle prie le Conseil de sécurité de ne pas oublier que, s'il se peut que nous ayons des engagements, ces engagements sont conditionnels. Ce sont les fondations sur lesquelles reposent nos engagements. Pas d'exécution de la première partie de la résolution du 13 août 1948, pas de deuxième partie; pas de première et de deuxième partie, pas de troisième partie — c'est ainsi. Ainsi, ces conditions sont essentielles.

179. Cependant, si nous avons parlé longtemps de cette question, ce n'est pas pour obtenir le vote d'une résolution ou vous demander d'approuver ou de rejeter un projet de résolution. Nous sommes dans une période d'agitation et d'activité politiques intenses, où nous subissons ce feu roulant de propagande venu du Nord-Ouest — pas du Nord-Est, mercions-en le ciel! — et toutes ces déclarations tendancieuses sur des concentrations de troupes indiennes. Je vous le demande: comment pouvons-nous concentrer ces armées sans dépenser d'argent pour elles? Nous avons un Parlement, nous avons un budget — il nous faut trouver cet argent. Où trouvons-nous ces troupes supplémentaires? Et, qui plus est, il y a des observateurs le long de la ligne de suspension d'armes: si nous avons concentré des troupes, ils l'auraient su et l'auraient signalé au Secrétaire général.

180. C'est pourquoi nous ne pouvons continuer ainsi. Je vous demande de ne pas prendre de décision qui agrave la situation. Il est toujours possible aux hommes de bonne volonté, aux hommes sages, de trouver les méthodes et les moyens convenables. Mais les méthodes proposées ne sont pas les bonnes. On laisse entendre que nous cherchons à échapper à un engagement. Les journaux sont induits à penser que l'Inde se dédit d'un engagement pris, et l'on ne dit pas la vérité au monde, la simple vérité, que tout Membre de l'Organisation des Nations Unies doit accepter. Comment le Pakistan est-il entré au Cachemire? Il ne peut y être entré que d'une façon: par une invasion. Y a-t-il quelque part dans la Charte une disposition concernant l'exercice, grâce à l'emploi de la force, d'un droit sur un territoire sur lequel un pays n'a aucun droit — sur lequel il en aura peut-être dans l'avenir, mais sur lequel il n'en a actuellement aucun?

181. Je dis qu'après neuf ans, le Conseil de sécurité a le devoir impérieux de se reporter à sa résolution du 17 janvier 1948 et aux résolutions ultérieures ainsi qu'à la dissimulation des faits, non seulement lorsque la Commission s'est rendue sur place, mais par la suite, et à des occasions répétées. Aujourd'hui, l'accumulation des armes, la dissimulation continue de l'accroissement des forces armées aériennes et terrestres, dans tous les secteurs, ne sont pas seulement des violations de la Charte, mais représentent une menace. Et ces menaces ne viennent pas de nous. Nous avons, en tant que pays, donné des preuves de notre fidélité à la Charte. Avec nos faibles ressources, nous avons contribué au maintien de la paix. En faisant cela, nous avons attiré sur nous l'hostilité, de différents côtés.

182. Without introducing any element of controversy, I should like to conclude on this note: my country has deliberately chosen the path of an independent foreign policy. No pressures will elbow us into an alignment in one direction or another. We serve our people and the cause of international peace as enshrined in the Charter of the United Nations.

183. The PRESIDENT: If no member of the Council wishes to speak, I suggest, that, in the absence of objection by any member of the Council, we adjourn the meeting until Monday morning.

184. Mr. Krishna MENON (India): I hope it will be possible for you to release me on Monday. Under the rules of the Security Council, anyone who represents his Government here has to be accredited by his Government to the Secretary-General—and I have to leave the United States. I gave notice of this a long time ago. I am prepared to sit tomorrow; I am prepared to sit on Monday in the forenoon, and go from here to get my plane. But I have to go back for various reasons, some of them connected with the United Nations and some of them connected with other responsibilities.

185. The PRESIDENT: I have taken note of what the representative of India has said, and we will be pleased to see him here on Monday morning at 10.30.

The meeting rose at 6.35 p.m.

182. Pour conclure sur une note qui ne devrait pas prêter à controverse, je voudrais dire ceci: mon pays a délibérément choisi la voie d'une politique étrangère indépendante. Aucune pression ne nous amènera à nous aligner sur les uns ou sur les autres. Nous entendons servir notre peuple et la cause de la paix internationale, sous l'égide de la Charte des Nations Unies.

183. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si aucun membre du Conseil ne demande la parole, je proposerai, sauf objection, de suspendre le débat jusqu'à lundi matin.

184. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: J'espère que vous pourrez me libérer lundi. Le règlement du Conseil de sécurité veut que le représentant d'un gouvernement au Conseil soit accrédité auprès du Secrétaire général. Or, je dois quitter les Etats-Unis d'Amérique — je l'ai annoncé il y a déjà longtemps. Je suis tout disposé à siéger demain; je pourrais siéger aussi lundi matin, avant de prendre l'avion. Mais je dois rentrer pour diverses raisons, dont les unes se rapportent à l'Organisation des Nations Unies et d'autres à l'exercice d'autres fonctions.

185. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je prends note de ce que le représentant de l'Inde vient de dire; nous serons heureux de le voir ici lundi matin à 10 h. 30.

La séance est levée à 18 h.35.

# SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

## **ARGENTINA-ARGENTINE**

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500,  
Buenos Aires.

## **AUSTRALIA-AUSTRALIE**

H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller  
St., North Sydney;  
90 Queen St., Melbourne.  
Melbourne University Press, Carlton N.3,  
Victoria.

## **AUSTRIA-AUTRICHE**

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.  
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10,  
Salzburg.

## **BELGIUM-BELGIQUE**

Agence et Messageries de la Presse S.A.,  
14-22, rue du Persil, Bruxelles.  
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard  
Adolphe-Max, Bruxelles.

## **BOLIVIA-BOLIVIE**

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

## **BRAZIL-BRESIL**

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo  
and Belo Horizonte.

## **CAMBODIA-CAMBODGE**

Papeterie-Librarie Nouvelle, Albert Portail,  
14, avenue Bouloche, Phnom-Penh.

## **CANADA**

Ryerson Press, 299 Queen St. West,  
Toronto.

## **CEYLON-CEYLAN**

Lake House Bookshop, The Associated  
Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box  
244, Colombo.

## **CHILE-CHILI**

Editorial del Pacífico, Ahumada 57,  
Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

## **CHINA-CHINE**

The World Book Co., Ltd., 99 Chung  
King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.  
The Commercial Press Ltd., 211 Honan  
Rd., Shanghai.

## **COLOMBIA-COLOMBIE**

Librería América, Medellín.  
Librería Buchholz Galería, Bogotá.  
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

## **COSTA RICA-COSTA-RICA**

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San  
José.

## **CUBA**

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

## **CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE**

Československý Spisovatel, Národní Třída  
9, Praha 1.

## **DENMARK-DANEMARK**

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,  
København, K.

## **DOMINICAN REPUBLIC-**

## **REPUBLIQUE DOMINICAINE**

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciu-  
dad Trujillo.

## **ECUADOR-EQUATEUR**

Librería Científica, Guayaquil and Quito.

## **EL SALVADOR-SALVADOR**

Manuel Navas y Cía, 1a. Avenida sur  
37, San Salvador.

## **FINLAND-FINLANDE**

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu,  
Helsinki.

## **FRANCE**

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot,  
Paris (Ve).

## **GERMANY-ALLEMAGNE**

R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frank-  
furt/Main.

Elwert & Meurer, Haupstrasse 101, Berlin-  
Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wies-  
baden.

W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29,  
Köln (22c).

## **GREECE-GRECE**

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street,  
Athènes.

## **GUATEMALA**

Sociedad Económico Financiera, Edificio  
Briz. Despacho 207, 6a Avenida 14-33,  
Zona 1, Guatemala City.

## **HAITI**

Librairie "A la Caravelle", Boîte postale  
111-B, Port-au-Prince.

## **HONDURAS**

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

## **HONG KONG-HONG-KONG**

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,  
Kowloon.

## **ICELAND-ISLANDE**

Bokaverzln Sigfusar Eymundssonar H.  
F., Austurstræti 18, Reykjavik.

## **INDIA-INDÉ**

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Ma-  
dras and New Delhi.

Oxford Book & Stationery Co., New  
Delhi and Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

## **INDONESIA-INDONESIE**

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,  
Djakarta.

## **IRAN**

"Guity", 482, avenue Ferdowsi, Teheran.

## **IRAQ-IRAK**

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

## **ISRAEL**

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby  
Road, Tel-Aviv.

## **ITALY-ITALIE**

Libreria Commissionaria Sansoni, Via  
Gina Capponi 26, Firenze.

## **JAPAN-JAPON**

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome,  
Nihonbashi, Tokyo.

## **LEBANON-LIBAN**

Librairie Universelle, Beyrouth.

## **LIBERIA**

J. Momolu Kamara, Monrovia.

## **LUXEMBOURG**

Librairie J. Schummer, Luxembourg

## **MEXICO-MEXIQUE**

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal  
41, México, D.F.

## **NETHERLANDS-PAYS-BAS**

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout  
9, 's-Gravenhage.

## **NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE**

United Nations Association of New Zea-  
land, C.P.O. 1011, Wellington.

## **NORWAY-NORVEGE**

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-  
gustsgt. 7A, Oslo.

## **PAKISTAN**

The Pakistan Co-operative Book Society,  
Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).  
Publishers United Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi, 3.

## **PANAMA**

José Menéndez, Plaza de Arango, Pa-  
namá.

## **PARAGUAY**

Agencia de Librerías de Salvador Nizza,  
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

## **PERU-PEROU**

Librería Internacional del Perú, S.A.,  
Lima and Arequipa.

## **PHILIPPINES**

Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue,  
Manila.

## **PORTUGAL**

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lis-  
boa.

## **SINGAPORE-SINGAPOUR**

The City Book Store, Ltd., Winchester  
House, Collyer Quay.

## **SPAIN-ESPAGNE**

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad,  
Barcelona.

Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38, Ma-  
drid.

## **SWEDEN-SUEDE**

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,  
Fredsgatan 2, Stockholm.

## **SWITZERLAND-SUISSE**

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.  
Hans Rauhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

## **THAILAND-THAILANDE**

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road,  
Wat Tuk, Bangkok.

## **TURKEY-TURQUIE**

Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi,  
Beyoglu, Istanbul.

## **UNION OF SOUTH AFRICA-**

## **UNION SUD-AFRICAINE**

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box  
724, Pretoria.

## **UNITED ARAB REPUBLIC-**

## **REPUBLIQUE ARABE UNIE**

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9  
Sh. Adly Pasha, Cairo.

Librairie Universelle, Damas.

## **UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI**

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569,  
London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).

## **UNITED STATES OF AMERICA-**

## **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

International Documents Service, Colum-  
bia University Press, 2960 Broadway,  
New York 27, N. Y.

## **URUGUAY**

Representación de Editoriales, Prof. H.  
D'Elía, Av. 18 de Julio 1333, Monte-  
video.

## **VENEZUELA**

Librería del Este, Av. Miranda, No. 52,  
Edif. Galipán, Caracas.

## **VIET-NAM**

Papeterie-Librarie Nouvelle, Albert Portail,  
Boîte postale 283, Saïgon.

## **YUGOSLAVIA-YOUSGOSLAVIE**

Cankarjeva Zalozba, Ljubljana, Slovenia.  
Drzavno Preduzece, Jugoslvenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

(5882)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).